



# Atlas de Biodiversité Communale

## Assérac

Rapport technique

### **Contributeurs**

Les élus et agents de la Commune d'Assérac.

Le CPIE Loire-Océane, le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA), Lacroix Botanik, Bretagne Vivante, le Conservatoire Botanique National de Brest, La Société Mycologique de Saint-Nazaire, L'Atlas Entomologique Régional, La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique.

Les naturalistes : Frédéric TOUZALIN, Antoine GERGAUD, Alain GENTRIC, Jean-Michel VAILHEN, Aurélia LACHAUD, Gilles MAHÉ, Jean-Paul TILLY, Philippe DELLA VALLE.

Tous les observateurs ayant contribué à une meilleure connaissance de la Commune d'Assérac, notamment en communiquant leurs données sur [www.faune-loire-atlantique.org](http://www.faune-loire-atlantique.org)

### **Financeurs**

Région Pays de la Loire – Union Européenne (FEDER) - CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo



**Cofinancé par  
l'Union européenne**

### **Crédits photos**

Philippe DELLA VALLE, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Jean-Paul TILLY, Adèle HALLEGUEN, Antoine GERGAUD, Morgane LORSONG, François HARDY, Olivier FARCY

### **Conception graphique**

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

**Rédaction** : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo





Quand nous vivons dans un environnement qui change, il n'y a rien de plus risqué que de rester immobile.

D'où cet Atlas de Biodiversité Communale (ABC) qui illustre notre envie d'action.

C'est un travail qui est bien plus qu'un outil scientifique, c'est un travail collectif visant à mieux comprendre et protéger, donc il contribue à l'amélioration des connaissances de la Biodiversité sur notre territoire communal « ici Assérac ».

Cet ABC peut se résumer à cette formule : « connaître pour mieux protéger ». C'est un outil qui est d'une importance haute, pour nous accompagner au sein des démarches d'aménagement et la gestion de notre environnement.

La commune d'Assérac, en lien avec l'Agglomération qui est très impliquée dans la gestion des espaces naturels (avec les activités agricoles, conchyliques, salicoles...), se félicite d'avoir fait partie des acteurs pour la création de cet Atlas.

C'est un travail, donc, qui a impliqué nombre de personnes de la Commune (élus, associations...).

En prenant connaissance de ce « document », vous allez pouvoir accéder à de multiples informations sur les milieux remarquables d'Assérac. « Milieux » que l'on se doit de respecter et de protéger pour un futur serein pour tous et particulièrement pour les Asseracaises et Asseracais.

Il n'y a pas de passagers sur le paquebot Terre, nous faisons toutes et tous partie de l'équipage ; faisons donc en sorte de naviguer en toute tranquillité sur une mer de bonne qualité en respectant la faune, les milieux naturels... pour nous assurer un bien être mérité, ainsi qu'à notre chère planète.

Bonne lecture à vous !

Joseph DAVID, Maire d'Assérac.



"La biodiversité est la diversité du monde vivant et sa dynamique (animaux, végétaux, bactéries...) à différentes échelles. La biodiversité est donc composée une vaste imbrication de tous les êtres vivants y compris les Hommes et forme un réseau complexe où chaque espèce joue un rôle crucial.

L'érosion de la biodiversité constitue un constat partagé par tous. La préserver est un défi important : Préserver les espèces et les milieux remarquables mais pas seulement, c'est aussi préserver la « nature ordinaire » qui nous entoure.

La réalisation d'un Atlas de Biodiversité Communale qui implique l'ensemble des acteurs de la commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) permet d'inventorier, de cartographier la faune et la flore de son territoire et d'établir un plan d'actions pour préserver la biodiversité.

Or à l'heure de la réinvention dans la façon d'aménager et d'une nécessaire transition écologique et climatique, c'est un outil précieux pour mieux agir. En connaissant précisément la biodiversité présente sur leur territoire, les communes peuvent mieux la protéger et l'intégrer dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Cet atlas de biodiversité issu de la volonté des élus représente un travail important mené par des experts naturalistes, par les agents de la DEEP de CapAtlantique la Baule-Guérande Agglo. Cet atlas n'aurait pas été possible sans les partenaires financiers : l'Union Européenne à travers le FEDER et la Région Pays de la Loire.

Prenez connaissance de ce document, vous pourrez y découvrir les différentes espèces présentes sur votre commune. La présence du Bruant jaune, de l'Orchis grenouille, de la Vipère péliade ou de l'Agrion de Mercure révèlent la présence d'écosystèmes remarquables préservés sur la Commune.

Soyons ensemble respectueux de la faune, de la flore et des milieux naturels pour préserver la biodiversité et soyons ambitieux pour la développer.

Très bonne lecture !

Christelle CHASSÉ, vice-présidente de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo déléguée à la transition écologique et aux économies primaires, chargée de la biodiversité et des milieux naturels.



## Table des matières

|                                                                        |     |
|------------------------------------------------------------------------|-----|
| Contexte .....                                                         | 9   |
| Un Atlas de la Biodiversité Communale, c'est quoi ? .....              | 9   |
| I. Le territoire d'Assérac .....                                       | 10  |
| 1. Situation géographique .....                                        | 10  |
| 2. Environnement physique .....                                        | 11  |
| 3. Périmètres d'inventaires et réglementaires d'espaces naturels ..... | 12  |
| II. Diagnostic de la biodiversité .....                                | 21  |
| 1. Les habitats naturels .....                                         | 21  |
| 2. Inventaire de la flore vasculaire .....                             | 42  |
| 3. Faune .....                                                         | 52  |
| Résultats – Oiseaux nocturnes nicheurs .....                           | 56  |
| Résultats - Oiseaux nicheurs diurnes .....                             | 60  |
| Inventaire des odonates.....                                           | 65  |
| Inventaire des reptiles.....                                           | 77  |
| Inventaire des amphibiens .....                                        | 88  |
| Inventaire des chauves-souris.....                                     | 101 |
| Autres espèces de mammifères .....                                     | 104 |
| 4. Gestion différenciée des espaces publics .....                      | 107 |
| III. Enjeux et actions .....                                           | 112 |

## Table des figures :

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| FIGURE 1-ANIMATION SCOLAIRE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : CPIE LOIRE OCEANE .....                                        | 9  |
| FIGURE 2-BAIE DE PONT MAHE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                             | 10 |
| FIGURE 3-POINTE DE PEN BE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                              | 11 |
| FIGURE 4-MARAIS DE CANCRO AU SUD DE PONT D'ARMES / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                       | 12 |
| FIGURE 5-CARTOGRAPHIE DES SITES NATURA 2000 .....                                                                    | 13 |
| FIGURE 6-ETANG DU PONT-DE-FER / CREDIT PHOTOGRAPHIE : AGGLO .....                                                    | 14 |
| FIGURE 7-FLUTEAU NAGEANT / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.HALLEGUEN .....                                                 | 14 |
| FIGURE 8-ETANG DU PONT-DE-FER / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                          | 15 |
| FIGURE 9-CARTOGRAPHIE DES SITES ZNIEFF DE TYPE 1 ET 2 .....                                                          | 16 |
| FIGURE 10-DUNES DE PONT MAHE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                           | 18 |
| FIGURE 11-LANDE DE PENBE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : AGGLO .....                                                       | 19 |
| FIGURE 12-SPATULES BLANCHES / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : PHILIPPE DELLA VALLE .....                                     | 19 |
| FIGURE 13-POINTE NOIRE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                                 | 20 |
| FIGURE 14-CARTOGRAPHIE DES SITES PROTEGES .....                                                                      | 20 |
| FIGURE 15-HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : AGGLO .....                                      | 22 |
| FIGURE 16-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE A ASSERAC .....                                          | 23 |
| FIGURE 17-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE A2 .....                                                 | 24 |
| FIGURE 18-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE A3 .....                                                 | 25 |
| FIGURE 19-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE A4 .....                                                 | 26 |
| FIGURE 20-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE B1 .....                                                 | 27 |
| FIGURE 21-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE B2 .....                                                 | 28 |
| FIGURE 22-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE B3 .....                                                 | 29 |
| FIGURE 23-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE B4 .....                                                 | 30 |
| FIGURE 24-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE C1 .....                                                 | 31 |
| FIGURE 25-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE C3 .....                                                 | 32 |
| FIGURE 26-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE C4 .....                                                 | 33 |
| FIGURE 27-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE D1 .....                                                 | 34 |
| FIGURE 28-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE D2 .....                                                 | 35 |
| FIGURE 29-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE D3 .....                                                 | 36 |
| FIGURE 30-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE D4 .....                                                 | 37 |
| FIGURE 31-PRES SALES ATLANTIQUES / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : AGGLO .....                                               | 39 |
| FIGURE 32-ROSELIERE / CREDIT PHOTOGRAPHIE : P.DELLA VALLE .....                                                      | 40 |
| FIGURE 33-CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA RNR DE L'ETANG DU PONT-DE-FER .....                | 41 |
| FIGURE 34-CARTOGRAPHIE DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES ET/OU PROTEGEES .....                                  | 43 |
| FIGURE 35-PRAIRIE FAUCHEE MESOPHILE A MESO-XEROPHILE THERMO-ATLANTIQUE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE ..... | 46 |
| FIGURE 36-RENOUEE MARITIME / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.HALLEGUEN .....                                               | 47 |
| FIGURE 37-CARTOGRAPHIE DES TAUX DE RECOUVREMENT DU BACCHARIS EN 2024 .....                                           | 50 |
| FIGURE 38-BACCHARIS / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.GERGAUD .....                                                        | 51 |
| FIGURE 39-GORGEBLEUE A MIROIR / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG .....                                              | 52 |
| FIGURE 40-CARTOGRAPHIE DES POINTS D'ECOUTE DU SUIVI DES OISEAUX NOCTURNES .....                                      | 54 |
| FIGURE 41-CARTOGRAPHIE DES POINTS D'ECOUTE DU SUIVI DES OISEAUX DIURNES .....                                        | 55 |
| FIGURE 42-CHEVECHE D'ATHENA / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.GERGAUD .....                                                | 56 |
| FIGURE 43-CARTOGRAPHIE DES OISEAUX NOCTURNES PATRIMONIAUX .....                                                      | 57 |
| FIGURE 44-DIVERSITE SPECIFIQUE DES OISEAUX NICHEURS NOCTURNES .....                                                  | 58 |
| FIGURE 45-CHEVECHE D'ATHENA / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.GERGAUD .....                                                | 59 |
| FIGURE 46-PIPIT MARITIME / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG .....                                                   | 61 |
| FIGURE 47-CARTOGRAPHIE DES OISEAUX DIURNES PATRIMONIAUX NICHEURS .....                                               | 62 |
| FIGURE 48-FAUVETTE PITCHOU / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG .....                                                 | 64 |
| FIGURE 49-LOGO DE L'ASSOCIATION GREZIA .....                                                                         | 67 |
| FIGURE 50-CARTOGRAPHIE DES SITES D'INVENTAIRES DES ODONATES .....                                                    | 68 |
| FIGURE 51-TRONÇON DE COURS D'EAU INVENTORIE / CREDIT PHOTOGRAPHIE : F.HARDY .....                                    | 69 |

|                                                                                                                                              |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| FIGURE 52-CARTOGRAPHIE DE LA DIVERSITE SPECIFIQUE DES ODONATES PAR SITE POUR LES INVENTAIRES 2021 .....                                      | 70  |
| FIGURE 53-AGRION DE MERCURE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : F.HARDY .....                                                                          | 72  |
| FIGURE 54-CARTOGRAPHIE DES ESPECES D'ODONATES PATRIMONIALES OBSERVEES EN 2021 .....                                                          | 73  |
| FIGURE 55-AGRION DE MERCURE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                                                    | 74  |
| FIGURE 56-LESTE DRYADE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                                                         | 75  |
| FIGURE 57-CARTOGRAPHIE DE L'ETAT DE CONSERVATION EN FAVEUR DES ODONATES DES HABITATS DES MARES PROSPECTEES .....                             | 76  |
| FIGURE 58-LEZARD A DEUX RAIES / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : F.HARDY .....                                                                        | 78  |
| FIGURE 59-LOCALISATION DES TRANSECTS POUR L'INVENTAIRE DES REPTILES .....                                                                    | 79  |
| FIGURE 60-CARTOGRAPHIE DES OBSERVATIONS DE CORONELLE LISSE .....                                                                             | 81  |
| FIGURE 61-CARTOGRAPHIE DES OBSERVATIONS DE COULEUVRE HELVETIQUE .....                                                                        | 82  |
| FIGURE 62-CARTOGRAPHIE DES OBSERVATIONS DE VIPERE PELIADE .....                                                                              | 83  |
| FIGURE 63-CARTOGRAPHIE DU LEZARD A DEUX RAIES, DU LEZARD DES MURAILLES ET DE L'ORVET FRAGILE ...                                             | 84  |
| FIGURE 64-VIPERE PELIADE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.HALLEGUEN .....                                                                         | 85  |
| FIGURE 65-COULEUVRE HELVETIQUE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : A.HALLEGUEN .....                                                                   | 86  |
| FIGURE 66-CORONELLE LISSE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : F.HARDY .....                                                                            | 87  |
| FIGURE 67-RAINETTE VERTE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG .....                                                                           | 88  |
| FIGURE 68-MARE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : F.HARDY .....                                                                                       | 89  |
| FIGURE 69-MARE DUNE DE PONT MAHE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : F.HARDY .....                                                                     | 89  |
| FIGURE 70-CARTOGRAPHIE DES DONNEES HISTORIQUES DES AMPHIBIENS PATRIMONIAUX DE 2011 A 2016 ..                                                 | 90  |
| FIGURE 71-CARTOGRAPHIE DES MARES POTENTIELLES .....                                                                                          | 91  |
| FIGURE 72-TRITON MARBRE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : AGGLO.....                                                                                 | 92  |
| FIGURE 73-CARTOGRAPHIE DES TRITONS MARBRES DE 2018 A 2023.....                                                                               | 93  |
| FIGURE 74-CARTOGRAPHIE DES PELODYTES PONCTUES DE 2018 A 2023.....                                                                            | 94  |
| FIGURE 75-CARTOGRAPHIE DES RAINETTES VERTES DE 2017 A 2023 .....                                                                             | 95  |
| FIGURE 76-GRAPHIQUE DE LA COTATION BATRACHOLOGIQUE DES MARES D'ASSERAC .....                                                                 | 96  |
| FIGURE 77-CARTOGRAPHIE DE LA POTENTIALITE BATRACHOLOGIQUE DES MARES PROSPECTEES .....                                                        | 97  |
| FIGURE 78-RAINETTE VERTE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG .....                                                                           | 98  |
| FIGURE 79-PELODYTE PONCTUE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : M.LORSONG.....                                                                          | 99  |
| FIGURE 80-TRITON MARBRE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : AGGLO.....                                                                                 | 100 |
| FIGURE 81-PIPISTRELLE COMMUNE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : BRETAGNE VIVANTE .....                                                               | 102 |
| FIGURE 82-PIPISTRELLE COMMUNE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : O.FARCY.....                                                                         | 103 |
| FIGURE 83-CAMPAGNOL AMPHIBIE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : PHOTO LIBRE DE DROIT .....                                                            | 105 |
| FIGURE 84 : CARTOGRAPHIE DU NOMBRE D'ESPECES DE PAPILLONS PAR CARRES POUR LA BIODIVERSITEHERISSON D'EUROPE– <i>ERINACEUS EUROPAEUS</i> ..... | 106 |
| FIGURE 85-HERISSON D'EUROPE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE.....                                                                     | 106 |
| FIGURE 86-GESTION DIFFERENCIEE DES BORDS DE VOIRIES / CREDIT PHOTOGRAPHIE : AGGLO.....                                                       | 107 |
| FIGURE 87-CARRE POUR LA BIODIVERSITE / CPIE LOIRE OCEANE .....                                                                               | 108 |
| FIGURE 88-EXEMPLE DE CARRE POUR LA BIODIVERSITE / CREDIT PHOTOGRAPHIQUE : P.DELLA VALLE .....                                                | 109 |
| FIGURE 89-CARTOGRAPHIE DES VOIES EN HERBE / GESTION DIFFERENCIEE DES BORDS DE VOIRIE.....                                                    | 110 |
| FIGURE 90-CARTOGRAPHIE DES CHEMINS SECS / GESTION DIFFERENCIEE DES BORDS DE VOIRIE .....                                                     | 111 |



## Table des tableaux :

|                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------|-----|
| TABEAU 1-LEGENDE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....    | 38  |
| TABEAU 2-ESPECES FLORISTIQUES PROTEGEES .....                  | 45  |
| TABEAU 3-ESPECES INVASIVES AVEREES.....                        | 49  |
| TABEAU 4-ESPECES INVASIVES POTENTIELLES.....                   | 49  |
| TABEAU 5-ESPECES PATRIMONIALES NICHEUSES .....                 | 61  |
| TABEAU 6-LISTE DES ODONATES CONTACTES AVANT 2021 .....         | 66  |
| TABEAU 7-LISTE DES ODONATES CONTACTES EN 2021 .....            | 71  |
| TABEAU 8-LISTE DES REPTILES OBSERVES EN 2021.....              | 80  |
| TABEAU 9-OBSERVATION DES REPTILES PAR SITES.....               | 80  |
| TABEAU 10-COTATION BATRACHOLOGIQUE DES MARES.....              | 96  |
| TABEAU 11-LISTE DES CHAUVES-SOURIS CONTACTEES AVANT 2021 ..... | 101 |

## Contexte

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale de 15 communes (70 000 habitants) situé sur la Presqu'île de Guérande (Départements de Loire-Atlantique et du Morbihan – Villes-centres : La Baule et Guérande). L'Agglo exerce diverses compétences dans les domaines du développement économique, de l'aménagement de l'espace, du logement social, des équipements culturels et sportifs...

En matière d'environnement, l'Agglo est très impliquée dans la gestion des espaces naturels en lien avec les activités agricoles, conchyliques ou salicoles. Elle intervient ainsi dans la gestion des milieux aquatiques, la qualité des eaux, les aménagements littoraux, l'entretien des sentiers d'intérêt communautaire, la biodiversité (Natura 2000 notamment), l'énergie et les déplacements.

Reconnue « Territoire Engagé pour la Nature » en 2019 par l'Association des Régions de France et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, l'Agglo s'est engagée dans la mise en œuvre d'un contrat Nature avec la Région Pays de la Loire de 2020 à 2022. Ce contrat visait à améliorer la connaissance et la préservation de la Trame Verte et Bleue dans le Nord du territoire.

Dans ce cadre, l'Agglo a réalisé, en lien avec la Commune d'Assérac (44), un Atlas de la Biodiversité Communale.

## Un Atlas de la Biodiversité Communale, c'est quoi ?

Le but de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ou intercommunale) est de constituer une aide à la décision pour les communes et les intercommunalités afin de préserver et de valoriser leur patrimoine naturel. L'élaboration d'un ABC s'appuie sur la réalisation d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires.

Les ABC doivent ainsi apporter à la commune une information naturaliste suffisamment complète et synthétique pour permettre l'intégration des enjeux biodiversité dans les réflexions concernant les différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire.



*Figure 1-Animation scolaire / Crédit photographique : CPIE Loire Océane*

Un ABC doit permettre d'alerter au moment opportun sur des enjeux localisés, mais aussi d'intégrer les fonctionnalités écologiques via la Trame verte et bleue afin d'identifier de manière globale les enjeux de biodiversité en vue de préserver la fonctionnalité des écosystèmes et le maintien de leurs capacités d'adaptation.

En parallèle, la réalisation d'un ABC constitue une opportunité pour sensibiliser et impliquer le grand public et les scolaires aux enjeux de biodiversité, pour fédérer et sensibiliser les acteurs locaux (agriculteurs, propriétaires terriens...), mais également pour initier des actions concrètes en faveur de la biodiversité sur le territoire.

## I. Le territoire d'Assérac

### 1. Situation géographique

Entre Océan Atlantique et Brière, Assérac est une commune de moins de 2 000 habitants et d'une superficie de 3 291 hectares. Elle fait partie des 15 communes de l'Agglo.

Située au bord de mer, elle présente une importante façade maritime formée par la baie de Pen Bé et la baie de Pont-Mahé. Prés salés, laisses de mer, landes sèches et dunes atlantiques constituent son paysage littoral. Au-delà de son trait de côte exceptionnel, le paysage d'Assérac offre une mosaïque de milieux naturels remarquables.

En effet, les marais salants du Mès, les roselières, l'étang du Pont de Fer et les massifs boisés contribuent à la diversité des habitats naturels et permettent d'accueillir de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.



Figure 2-Baie de Pont Mahé / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

## 2. Environnement physique

### Climat

La commune est exposée à un climat océanique (source Météo-France) en raison de l'influence maritime. Le climat est caractérisé par une faible pluviométrie en été et une bonne insolation. Sur la période 1991-2020, la température moyenne observée sur la station météorologique la plus proche (commune d'Arzal) est de 12,3°C et une amplitude thermique annuelle de 12,4°C.

### Topographie

En dehors des zones de marais, la Commune d'Assérac est relativement vallonnée, avec une altitude comprise en 1 m et 48 m NGF et à environ 20 m en moyenne. Son point culminant est situé dans le bois de Monchoix tandis que son point le plus bas est au Frostidié. La commune s'étage en petits plateaux ondulés orientés vers l'Ouest et le Sud, en avancée vers les zones basses, l'Océan et les marais. Le relief de la côte est constitué de zones dunaires (Pont-Mahé, Kermalinge) et de petites falaises (Pen Bé, Pointe noire).

### Géologie

La Commune d'Assérac est située au Sud du Sillon de Bretagne. Les principales formations géologiques observées sont les micaschistes, les porphyroïdes et les dépôts plio-quaternaires. Au niveau des vallées et vallons, elles sont recouvertes par des alluvions ou des colluvions récentes. Sur le littoral, il faut noter la présence de cordons littoraux plus ou moins anciens, constitués de sables grossiers et de galets avec parfois la présence d'argile les fossilisant. La formation géologique du nord de la Pointe de Pen-Bé est représentée par des micaschistes à muscovite, chlorite, albite, avec résidus de grenat. Cette roche métamorphique est caractérisée par la présence de minéraux en feuillets, ce qui rend la roche très friable.



Figure 3-Pointe de Pen Bé / Crédit photographique : P.DELLA VALLE



### 3. Périmètres d'inventaires et réglementaires d'espaces naturels

Compte tenu de la richesse du patrimoine naturel d'Assérac, la commune bénéficie de nombreux périmètres d'inventaires et réglementaires d'espaces naturels.

#### Parc Naturel Régional (PNR)

La commune est incluse dans son intégralité au territoire du Parc Naturel Régional de Brière. Le territoire du PNR constitue un ensemble géographique marqué par une histoire complexe. Il abrite de vastes zones humides ceinturées par des structures bocagères plus ou moins denses. À l'extrémité ouest du territoire, les marais saumâtres et doux s'étendent jusqu'aux marais salants et à l'embouchure du Mès [www.parc-naturel-briere.com](http://www.parc-naturel-briere.com).

#### RAMSAR

La baie de Pont-Mahé et les marais salants du Mès sont reconnus à l'échelle mondiale comme Zone Humide d'Importance Internationale au titre de la convention **RAMSAR** de 1971.

#### Natura 2000

A l'échelle européenne, une partie du territoire asséracais est incluse dans deux périmètres **Natura 2000**, à savoir la Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignée au titre de la Directive Oiseaux et la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont de Fer » (2 688 ha) désignée au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore. Ce sont des sites naturels majeurs compte tenu de la richesse du patrimoine naturel qu'ils accueillent. Ces sites présentent de nombreux habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire des habitats naturels d'importance européenne. Il s'agit par exemple, des lagunes côtières au sein des marais salants, des prairies subhalophiles dans les marais, des milieux dunaires, des végétations présentes au sein des falaises ou encore des landes sèches européennes...



Figure 4-Marais de Cancro au sud de Pont d'Armes / Crédit photographique : P.DELLA VALLE



Ces milieux remarquables accueillent une diversité floristique et faunistique : Avocette élégante, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique, Spatule blanche, Loutre d'Europe, Agrion de Mercure, Flûteau nageant, Oseille des rochers, Lucane cerf-volant, etc.

<https://www.cap-atlantique.fr/institution/les-politiques-publiques-de-cap-atlantique/biodiversite/natura-2000>

<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5200626>

La Commune d'Assérac est bordée par le périmètre du **site Natura 2000 en mer « Mor Braz »**. Celui-ci s'étend de la presqu'île de Quiberon jusqu'au Croisic. Il constitue un ensemble fonctionnel remarquable d'une grande importance pour les regroupements d'oiseaux marins sur la façade atlantique. (<https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR5212013>).

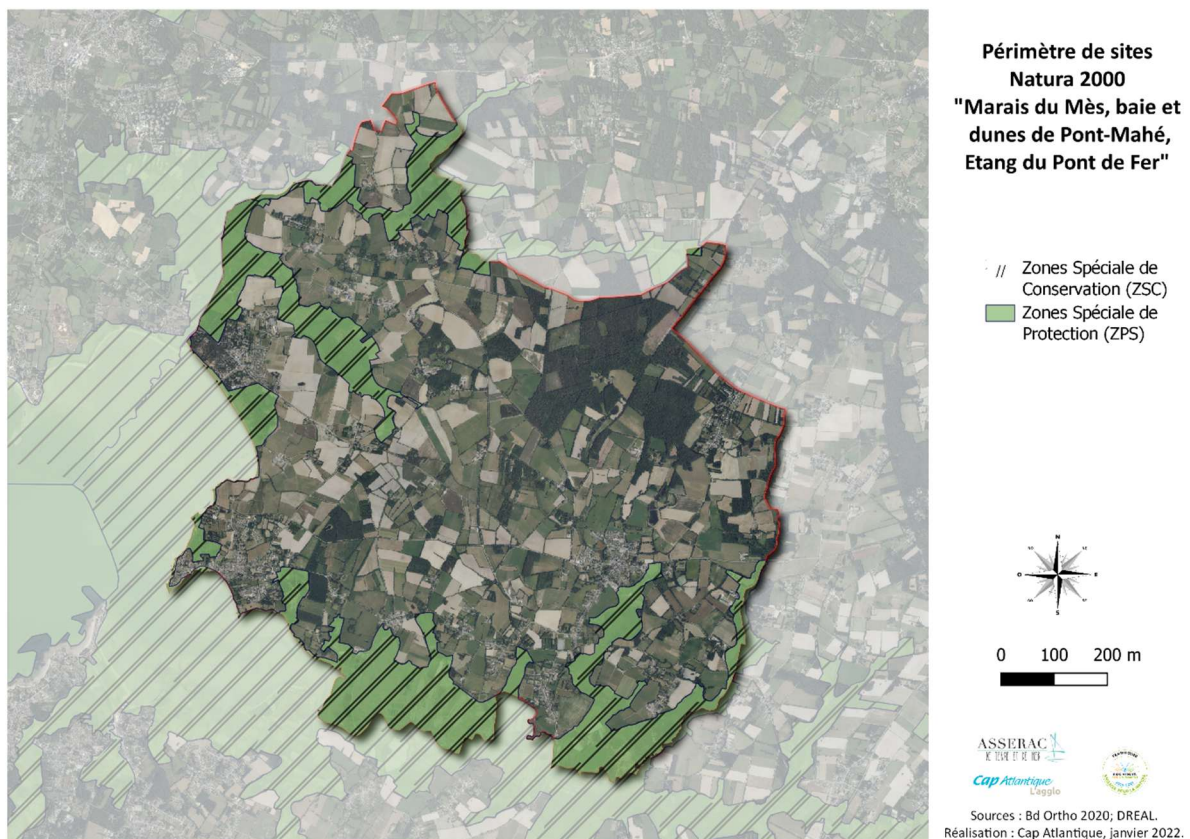


Figure 5-Cartographie des sites Natura 2000

La Commune d'Assérac est également bordée par les périmètres des sites Natura 2000 « Estuaire de Vilaine » et « Baie de Vilaine », respectivement désignés au titre des directives Habitats et Oiseaux.

## Réserve Naturelle Régionale (RNR)

La commune accueille une Réserve Naturelle Régionale au Nord-Ouest de son territoire : la **Réserve Naturelle Interrégionale de l'Étang du Pont-de-Fer**. Elle s'étend sur 62 ha et se situe également sur la Commune de Camoël (56). Classée par arrêtés des 2 régions Bretagne et Pays de la Loire en 2008, elle accueille de nombreuses espèces remarquables. Propriété du Conservatoire du Littoral depuis 2004, elle est gérée par le Département de Loire-Atlantique dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.



Figure 6-Étang du Pont-de-Fer / Crédit photographie : Agglo

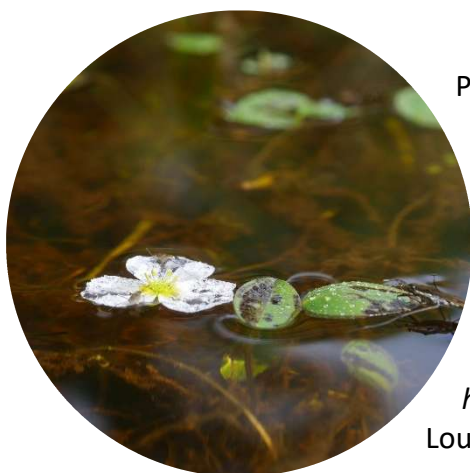


Figure 7-Fluteau nageant / Crédit photographique : A.HALLEGUEN

Plusieurs espèces végétales protégées aux niveaux national et régional sont observables sur le site, comme le Fluteau nageant (*Luronium natans*) ou le Piment royal (*Myrica gale*). Au niveau de la faune, il est possible d'observer la Dolomède des marais (*Dolomedes fimbriatus*), espèce déterminante ZNIEFF, l'Agrion gracieux (*Coenagrion pulchellum*), très rare au niveau national, le Petit grillon des marais (*Pteronemobius heydenii*), fortement menacé d'extinction, ou encore la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), protégée au niveau national.

## Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le territoire est également concerné par plusieurs périmètres d'inventaires **ZNIEFF**. Lancé en 1982 et mis à jour en 2021, l'inventaire de ces zones a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance, mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire). Les ZNIEFF sont donc des périmètres d'inventaires qui doivent être consultés et pris en compte lors des projets d'aménagement du territoire.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- **ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Assérac comporte 4 ZNIEFF de type 1 et 2 ZNIEFF de type 2.

- **Les ZNIEFF de type 1** :

- ✓ Dunes de Pont-Mahé (28 ha) à l'ouest,
- ✓ Partie amont des marais salants et zones de transition (486 ha) au sud,
- ✓ Traicts et partie aval des marais salants du bassin du Mès (624 ha) au sud,
- ✓ Etang du Pont de Fer (60 ha) au nord.

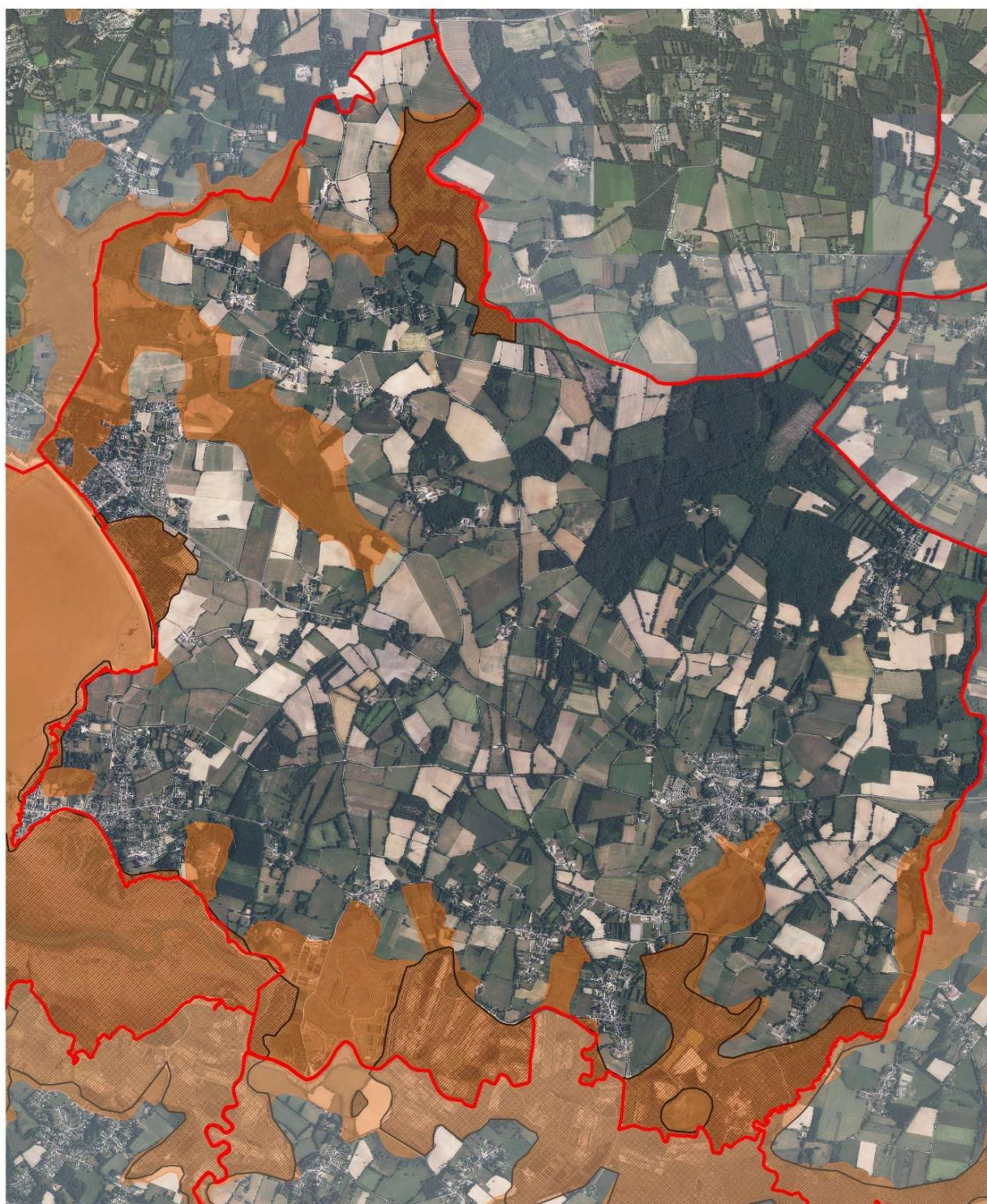
- **Les ZNIEFF de type 2** :

- ✓ Baie de Pont-Mahé, littoral et marais voisins (617 ha) à l'ouest,
- ✓ Marais de Mesquer-Assérac-St-Molf et pourtours (2 270 ha) au sud.



Figure 8-Etang du Pont-de-Fer / Crédit photographique : P.DELLA VALLE





Localisation des ZNIEFF de type  
1 et 2 - Assérac

### Légende

-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2

Source : BD Ortho 2022  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande  
Agglo, Janvier 2025

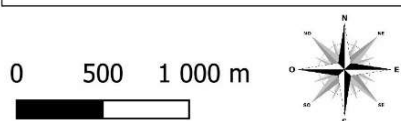


Figure 9-Cartographie des sites ZNIEFF de type 1 et 2



## Site classé

La commune est également concernée par un projet de site classé du bassin du Mès au titre des sites (Loi de 1930 sites et paysages).

Le bassin du Mès, qui comprend les communes d'Assérac, Herbignac, Mesquer et Saint-Molf, présente un intérêt majeur par la présence de zones humides importantes (prés salés, marais salants et salés) et par les nombreux rôles écologiques qu'il joue (alimentation, nidification, qualité des eaux, etc.)

Dans le cadre d'une enquête publique menée par la DREAL Pays de la Loire auprès des communes de mi-août à mi-septembre 2021, il a été mentionné que « le classement de ce site discret et fragile, outre une reconnaissance nationale de ces paysages délicats, va permettre de préserver et de valoriser les activités salicoles et agricoles et de pérenniser la gestion extensive de ce territoire ».

Les objectifs poursuivis par le projet de classement du Bassin du Mès sont de :

- Préserver les paysages naturels remarquables,
- Maintenir les activités agricoles (saliculture, ostréiculture, élevage, mises en culture) fondatrices de ce paysage remarquable,
- Promouvoir la qualité des projets de mise en valeur du site,
- Préserver les franges arborées en limite des marais.

(<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Projet-de-classement-du-Bassin-du-Mes-au-titre-des-sites>)

## Protection foncière

Plusieurs **sites naturels sont protégés grâce à l'acquisition foncière par le Conservatoire du Littoral (CDL) ou le Département de Loire-Atlantique dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.**

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de plusieurs espaces, à savoir :

- Les Dunes de Pont-Mahé (24 ha),
- La Réserve Naturelle Régionale de l'Etang du Pont de Fer (62 ha),
- Les Landes de Pen Bé (9 ha),
- Le Frostidié (49 ha).

Le Département de Loire-Atlantique est de son côté propriétaire du site de la Pointe Noire, entre la Pointe de Pen Bé et Kermalinge, sur une surface d'environ 4,5 ha.



## Trois sites remarquables :

### Dunes de Pont Mahé

Acquises en 2012 par le Conservatoire du Littoral (CDL), les Dunes de Pont Mahé sont gérées par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et la Commune. D'une superficie de 24 ha, le site abrite des milieux exceptionnels comme les dunes blanches et grises, les landes sèches à bruyère, des mares et dépressions dunaires. Ces milieux abritent une flore rare et protégée, comme par exemple, la Renouée Maritime (*Polygonum maritimum*) la Linaire des sables (*Linaria arenaria*) ou bien encore la Crépide de Suffren (*Crepis suffreniana*). Une faune peu commune est également présente comme le Criquet des ajoncs (*Gomphocerippus armoricanus*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*) ou la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*).



Figure 10-Dunes de Pont Mahé / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

## Landes de Pen Bé

Depuis 1981, le CDL protège le site des Landes de Pen Bé, localement désigné comme « Pointe de la lande ». Cet espace naturel est géré par le Département de Loire-Atlantique. Il est caractéristique de la frange littorale. En effet, plusieurs types de milieux se juxtaposent (falaises, pelouses, landes, fourrés, prairies) ce qui favorise la présence de nombreuses espèces. Il est remarquable pour l'accueil d'une lande synendémique sud-armoricaine (Bioret et Géhu, 2008).

Au niveau floristique, de nombreuses espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été observées, dont le Mouron nain (*Anagallis minima*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), le Buplèvre menu (*Bupleurum tenuissimum*), le Dactyle océanique (*Dactylis glomerata subsp oceanica*), et la Serratule de Gallice (*Serratula tinctoria*).



Figure 11-Lande de PenBé / Crédit photographique : Agglo

Au niveau faunistique, plusieurs espèces remarquables d'oiseaux tels que la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*) ou le Pipit maritime (*Anthus petrosus*) sont présentes sur le site. Il est également possible d'y observer des reptiles comme la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) et le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*).

[www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/82/28-pen-be-44\\_loire-atlantique.htm](http://www.conservatoire-du-littoral.fr/siteLittoral/82/28-pen-be-44_loire-atlantique.htm)

## Site du Frostidié



Depuis 1993, le Conservatoire est l'un des propriétaires du **site du Frostidié**. Il ne dispose pas encore de gestionnaire officiel mais est utilisé par un éleveur ovin asséracais depuis une vingtaine d'années.

Cet espace naturel est composé de différentes zones humides. Prés salés, herbiers d'eaux saumâtres, lagunes aquacoles (eaux salées) et vasière littorale composent les milieux d'eau salée. La zone comporte également des milieux doux (roselières) au Nord dans la zone de marais.

Figure 12-Spatules blanches / Crédit photographique : PHILIPPE DELLA VALLE



Il accueille une flore remarquable comme le Cranson d'Angleterre (*Cochlearia anglica*) et le Chardon d'Espagne (*Scolymus hispanicus*), toutes deux sont des espèces protégées en région Pays de la Loire par l'Arrêté ministériel du 25 janvier 1993. Indicateur d'un milieu en bon état de conservation, le Cercope intermédiaire (*Cercopis intermedia*) a également identifié.

Plusieurs espèces d'oiseaux sont nicheuses sur le site comme par exemple, le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*) ou la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*). Au cours de la période hivernale et en migration, d'autres espèces sont observées comme la Bernache cravant (*Branta bernicla*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ou encore le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*).

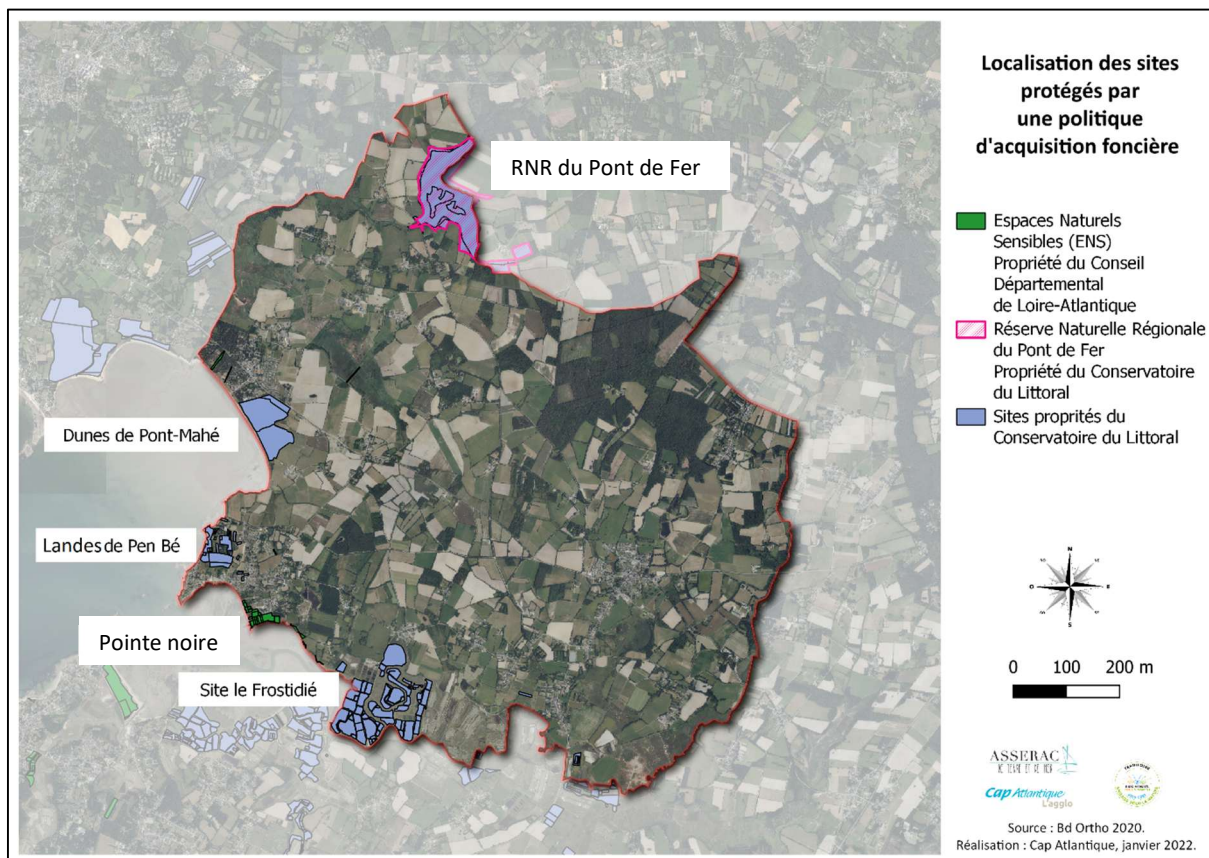


Figure 14-Cartographie des sites protégés



Figure 13-Pointe noire / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

## II. Diagnostic de la biodiversité

### 1. Les habitats naturels

#### Définir un habitat naturel

L'habitat est défini comme étant une **entité écologique** correspondant **au lieu de vie d'un organisme, d'une communauté ou d'un écosystème**. Il se rapporte à un espace géographique donné, caractérisé par un ensemble de paramètres environnementaux (biotiques et abiotiques) et marqué par une organisation spatio-temporelle (il peut évoluer dans l'espace et dans le temps).

#### Définir les enjeux patrimoniaux

Sont considérés comme patrimoniaux les **habitats d'intérêt communautaire** listés au sein de l'Annexe I de la Directive européenne<sup>1</sup> "Habitats, Faune, Flore" en raison de leur richesse biologique, de leur rareté et de leur tendance régressive.

La phytosociologie (discipline botanique qui étudie les communautés végétales et leur relation avec le milieu) permet d'étudier avec finesse le niveau de patrimonialité d'un habitat (sur le site Natura 2000), tandis que la typologie EUNIS (qui est une classification des habitats naturels, semi-naturels et anthropiques des secteurs terrestres et marins d'Europe) moins précise ne permet pas toujours d'atteindre ce niveau de détail.

Les habitats naturels à fort intérêt patrimonial regroupent :

- Des habitats patrimoniaux à l'échelle européenne (dits d'intérêt communautaire), nationale ou régionale,
- Des habitats d'intérêt patrimonial à l'échelle départementale ou locale.

La différenciation d'échelle dépend du niveau de responsabilité de conservation de ces habitats naturels :

- Habitat patrimonial européen = responsabilité très forte car rarissime sur l'ensemble du continent européen,
- Habitat patrimonial local = responsabilité forte localement, mais habitat pouvant être bien représenté sur d'autres territoires métropolitains.

Les habitats naturels n'étant pas considérés comme d'intérêt patrimonial assurent néanmoins des fonctions environnementales et écologiques primordiales (pollinisation, rétention des sédiments, régulation de la température, séquestration du carbone, etc).

---

<sup>1</sup> DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL DU 21 MAI 1992 CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES



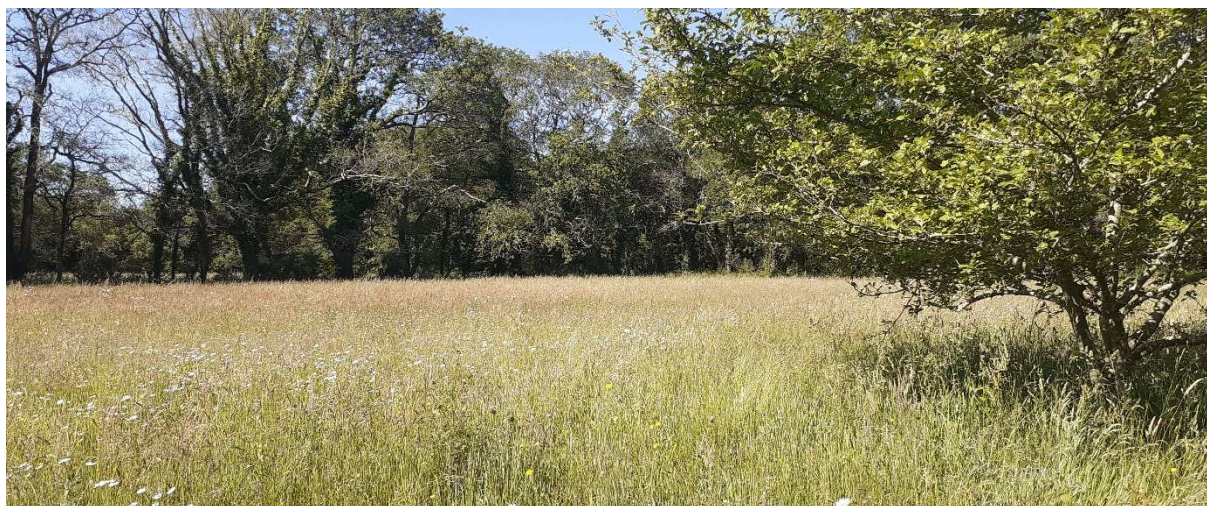
## Cartographie des habitats naturels

Les végétations constituent d'excellentes grilles de lecture des habitats naturels, les communautés végétales étant très révélatrices des paramètres environnementaux (climat, nature du sol, fréquentation par les animaux...).

La caractérisation des habitats peut se faire selon plusieurs niveaux de précision. En effet, l'étude des végétations peut être réalisée à plusieurs échelles d'analyse, correspondant au « niveau d'intégration ».

Dans le cas des espaces protégés (réserves naturelles, espaces naturels sensibles, sites du Conservatoire du littoral, sites Natura 2000 ...), l'inventaire des végétations a pour objectif de produire des **cartes phytosociologiques**<sup>2</sup> précises (localisation, surface, état de conservation) afin d'améliorer la gestion des espaces naturels. Dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communale, l'inventaire vise d'une part à dresser une liste des végétations connues sur le territoire de la commune, et d'autre part à produire une cartographie globale des milieux présents sur la commune permettant d'identifier les secteurs à enjeux du point de vue des habitats afin de définir de façon précise la trame verte et bleue.

**Seuls les habitats présents dans le site Natura 2000 du Marais du Mès et les prairies naturelles relevant de la Directive Habitats ont été cartographiés dans le cadre du présent Atlas.**

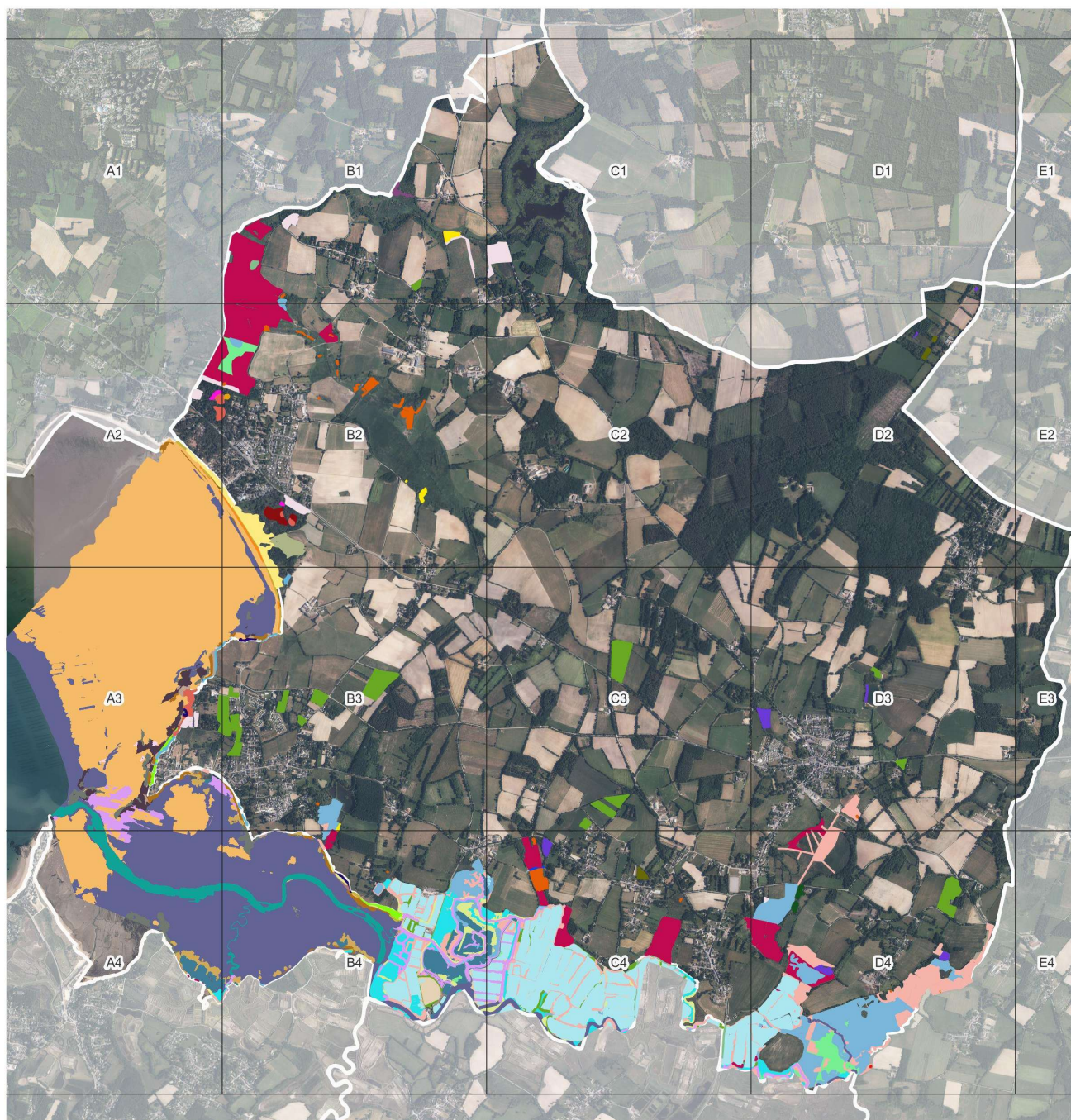


*Figure 15-Habitat d'intérêt communautaire / Crédit photographique : Agglo*

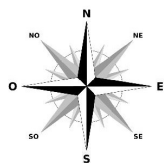
---

<sup>2</sup> LA PHYTOSOCIOLOGIE - DISCIPLINE DE L'ÉCOLOGIE- CONSISTE À ETUDIER LES COMMUNAUTÉS VÉGÉTALES PAR LA RÉALISATION D'INVENTAIRES FLORISTIQUES À PARTIR DESQUELS PEUVENT ÊTRE MIS EN ÉVIDENCE DES ENSEMBLES D'ESPÈCES (GROUPEMENTS, FORMATIONS) EN RELATION AVEC LES CONDITIONS DU MILIEU (SOL, CLIMAT, ETC).





### Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 500 1 000 m



Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy Environnement,  
Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Janvier 2025

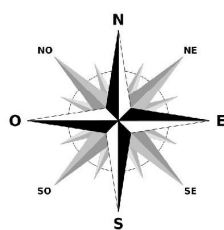


Figure 16-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire à Assérac





## A2 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m

Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 17-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire A2

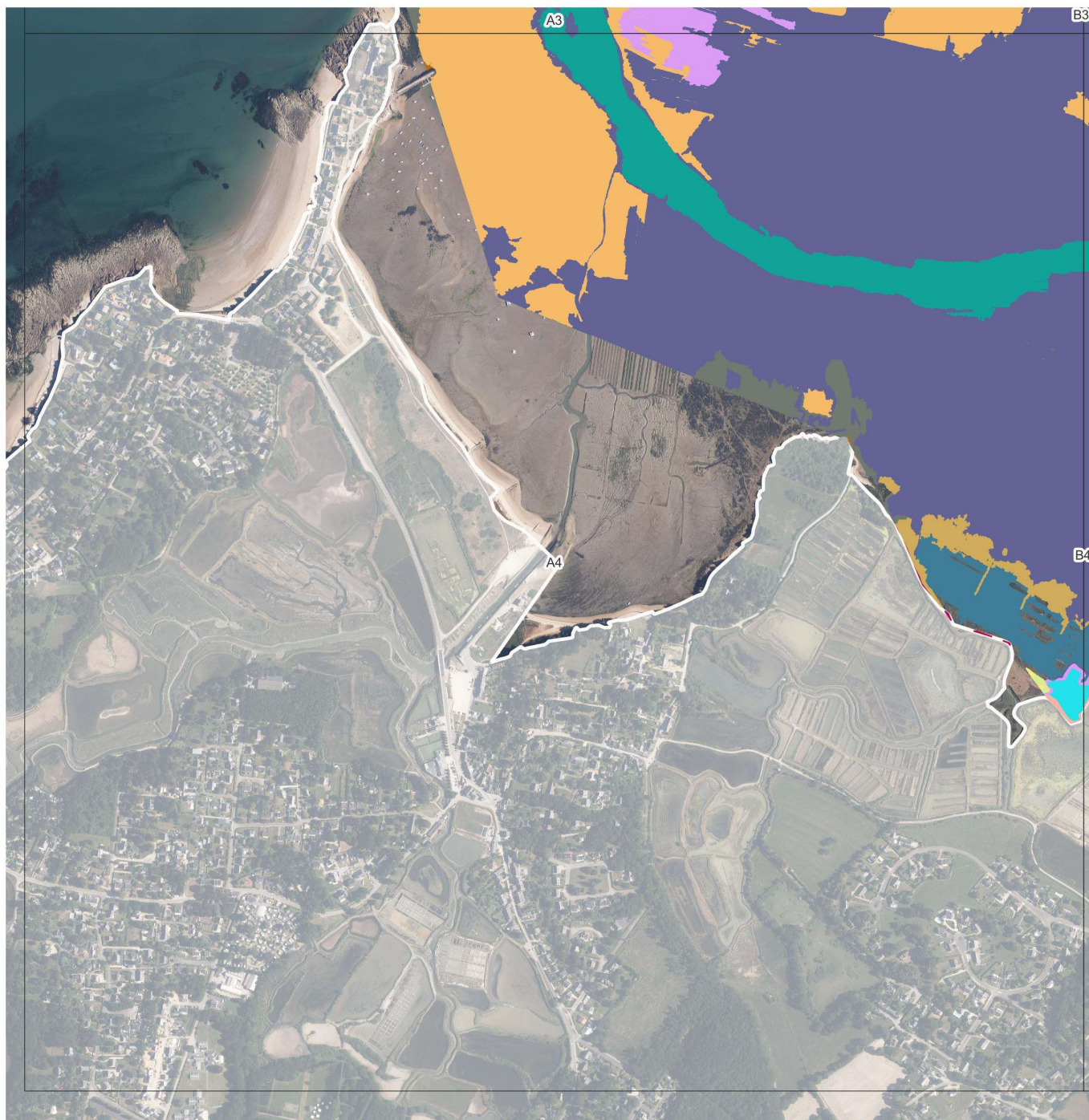




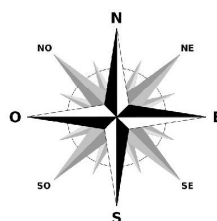
## A3 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac

Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 18-Cartographie des Habitat d'intérêt communautaire A3



## A4 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



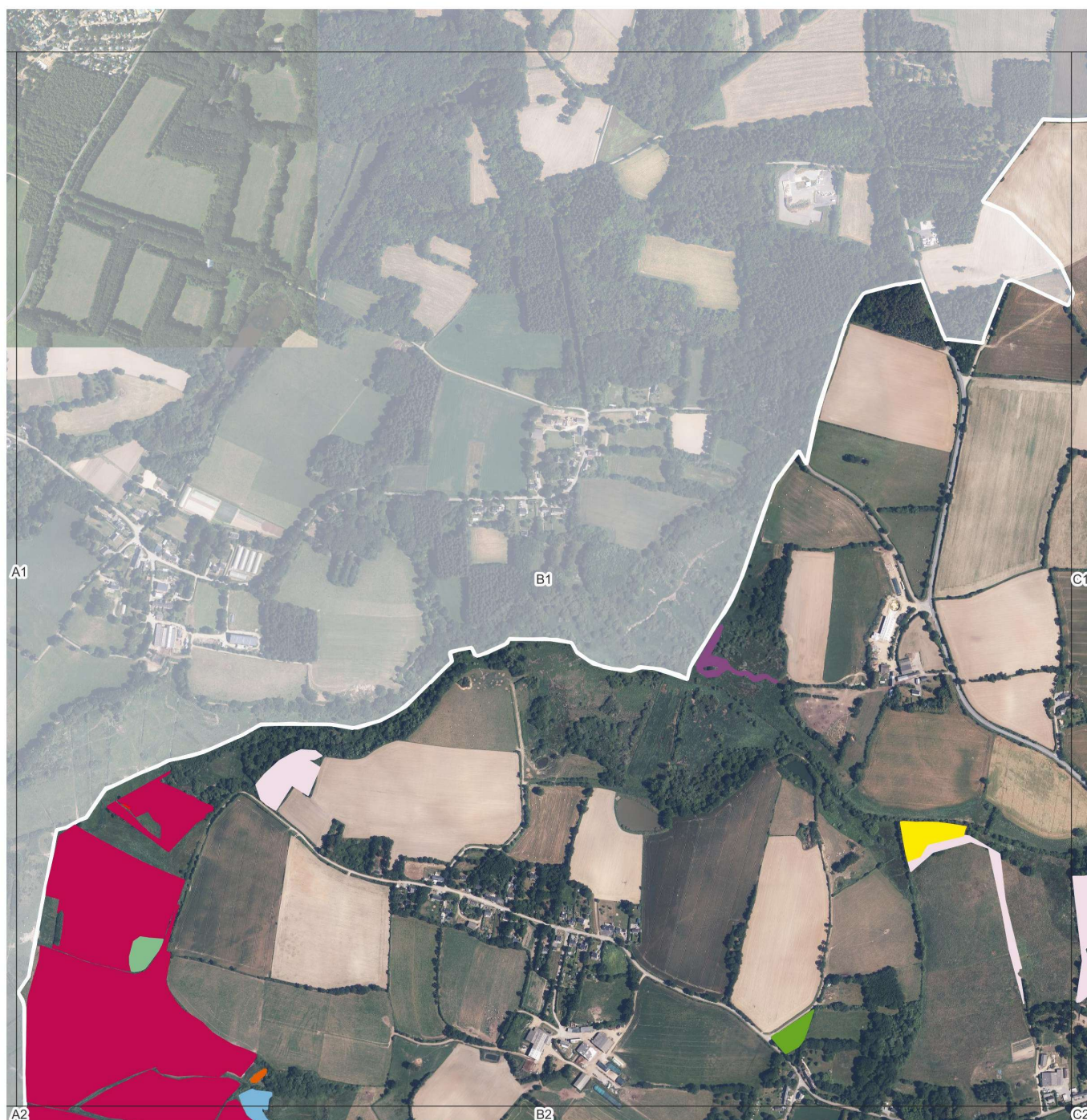
0 100 200 m



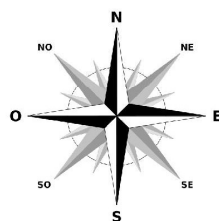
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 19-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire A4





## B1 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m



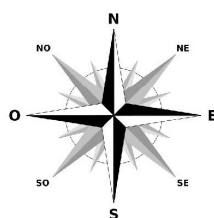
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 20-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire B1





## B2 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



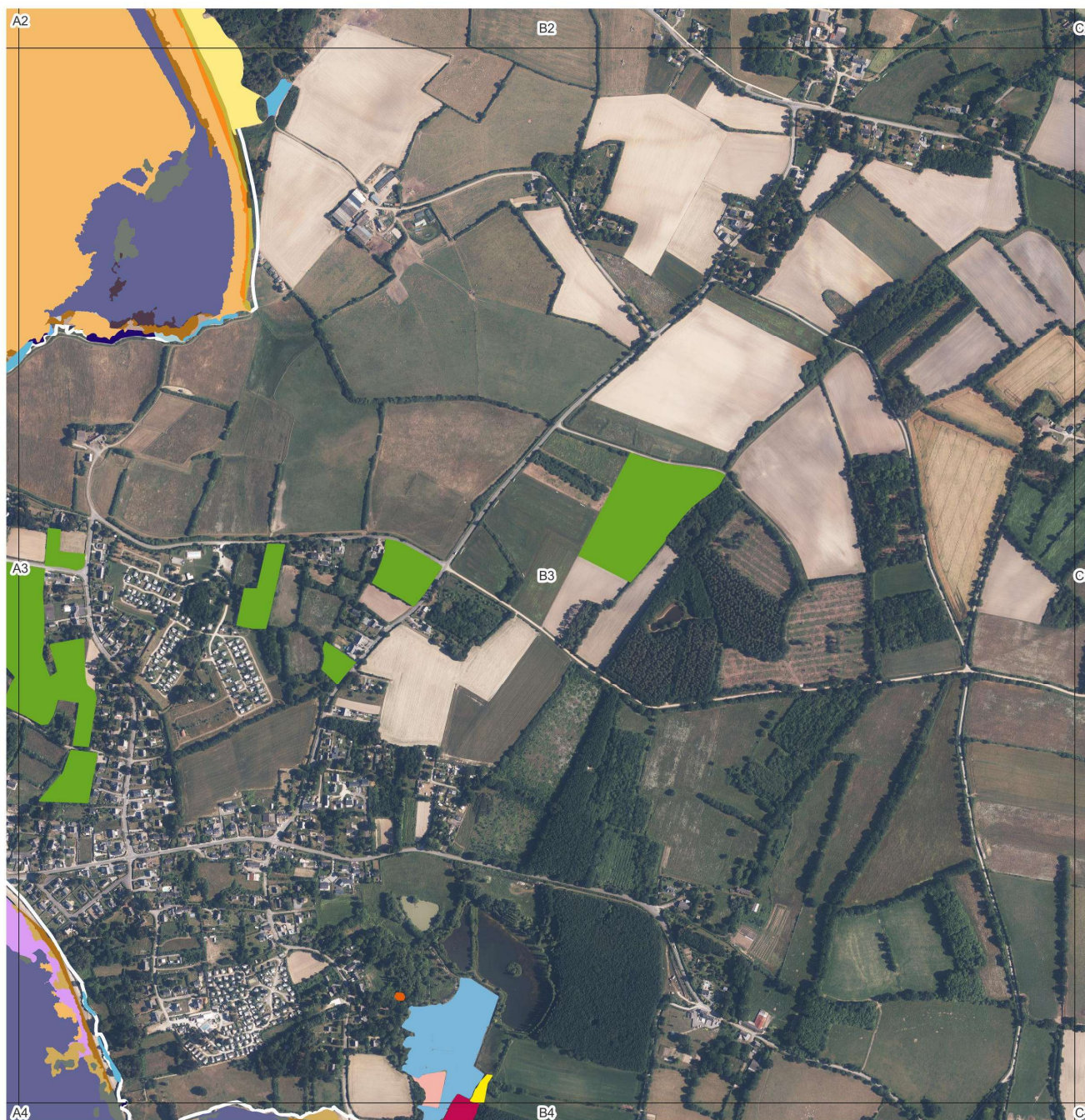
0 100 200 m

Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

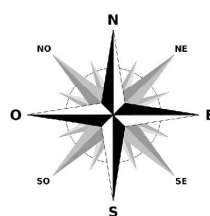
Figure 21-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire B2







## B3 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



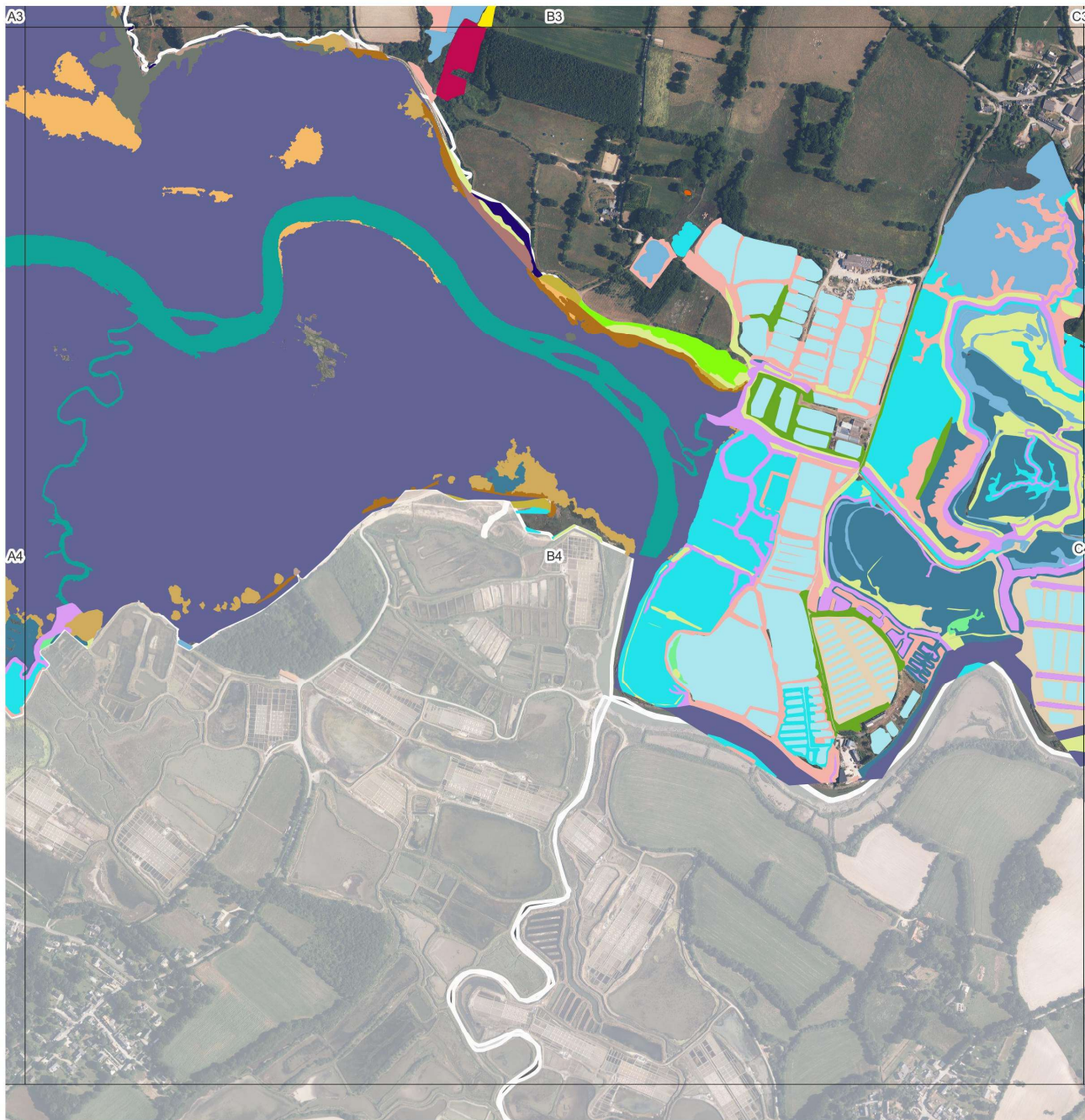
0 100 200 m

Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

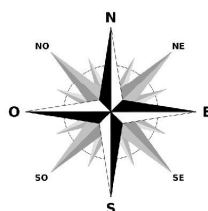
Figure 22-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire B3







## B4 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m



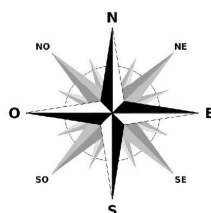
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 23-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire B4





## C1 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m

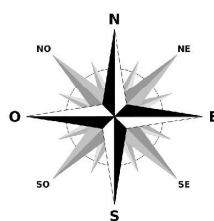
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 24-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire C1





### C3 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



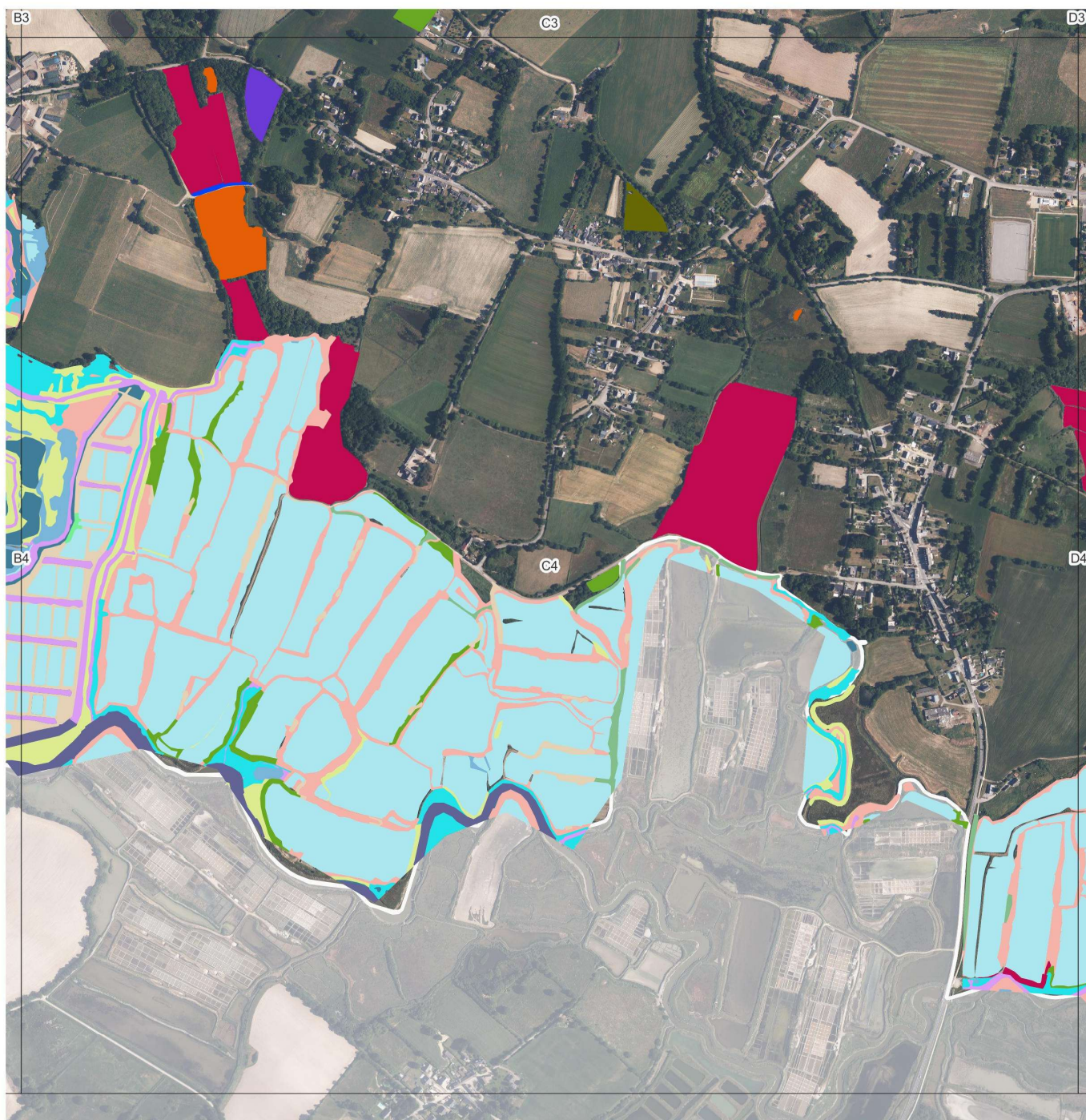
0 100 200 m



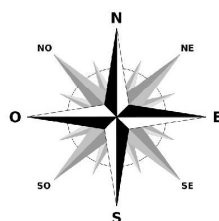
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 25-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire C3





## C4 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m



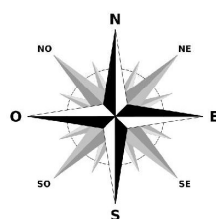
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 26-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire C4





## D1 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m

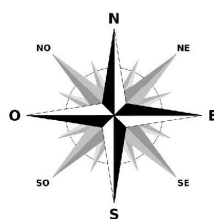
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 27-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire D1





## D2 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m



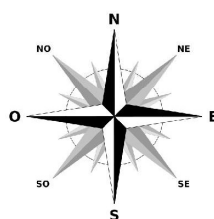
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 28-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire D2





## D3 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac

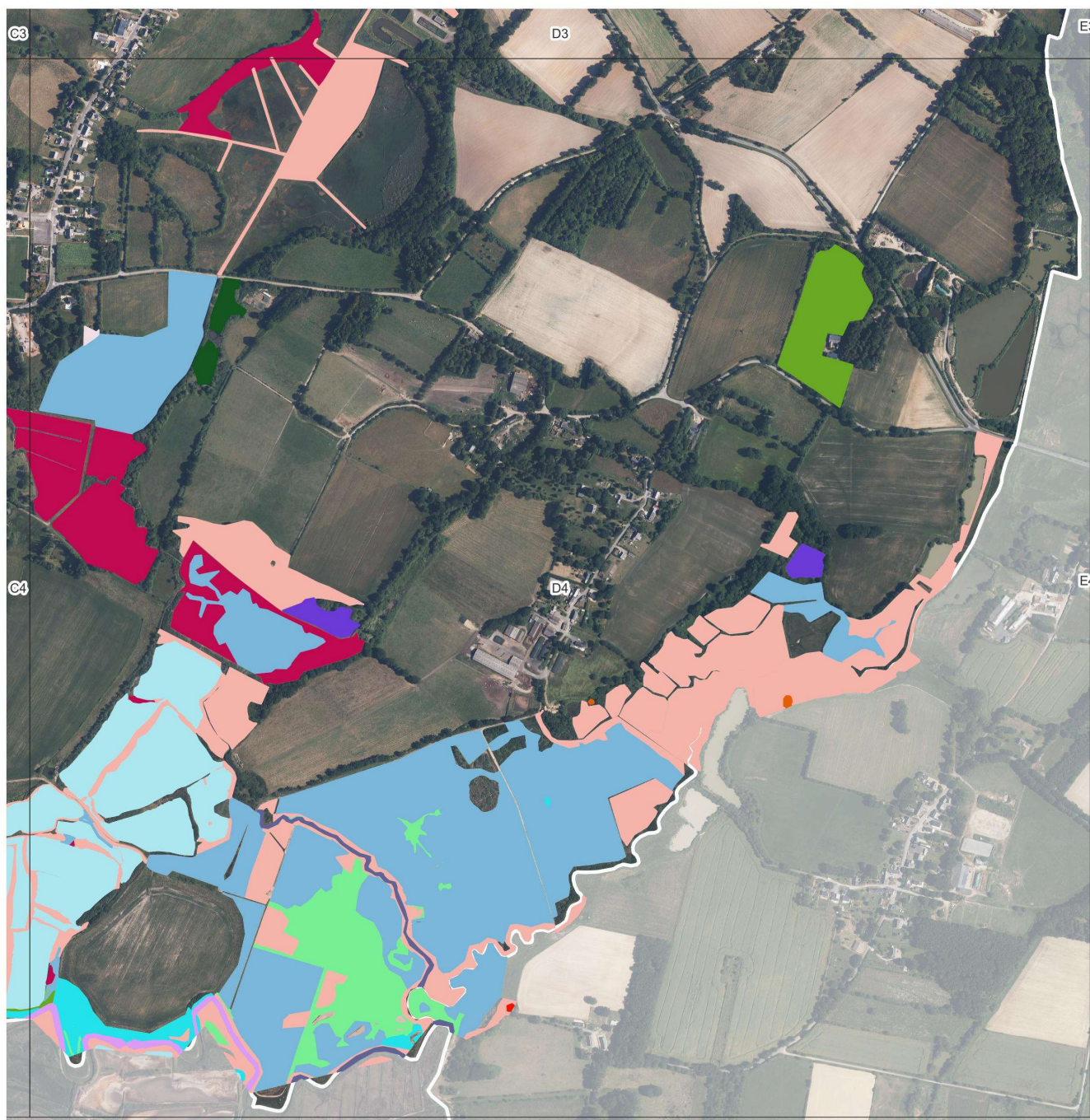


0 100 200 m

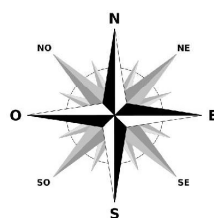
Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 29-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire D3





## D4 - Habitats d'intérêt communautaire- Assérac



0 100 200 m

Source : BD Ortho 2022, Habitats Natura2000 Hardy  
Environnement, Habitats Lacroix  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Janvier 2025

Figure 30-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire D4



Tableau 1-Légende des Habitats d'intérêt communautaire

|  | CODE    | NOM DE L'HABITAT                                                                                                                                     |
|--|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | 3270-1  | <i>Bidention</i> des rivières et <i>Chenopodion rubri</i> (hors Loire)                                                                               |
|  | 9190-1  | Chênaies pédonculées à Molinie bleue                                                                                                                 |
|  | 3130-3  | Communautés annuelles mésotrophiques à eutrophiques, de bas-niveau topographique, planitiales, d'affinités continentales, des <i>Isoeto-Juncetea</i> |
|  | 2130-2  | Dunes grises des côtes atlantiques                                                                                                                   |
|  | 2120-1  | Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> des côtes atlantiques                                                                                      |
|  | 2110-1  | Dunes mobiles embryonnaires atlantiques                                                                                                              |
|  | 1140-3  | Estrans de sables fins (façade atlantique)                                                                                                           |
|  | 1140-5  | Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)                                                                                          |
|  | 1230    | Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques                                                                                          |
|  | 1420-1  | Fourrés halophiles thermo-atlantiques                                                                                                                |
|  | 1140-2  | Galets et cailloutis des hauts de plages à <i>Orchestia</i> (façade atlantique)                                                                      |
|  | 1170-2  | La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)                                                                                           |
|  | 1170-3  | La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)                                                                                           |
|  | 1170-1  | La roche supralittorale (façade atlantique)                                                                                                          |
|  | 1150-1  | Lagunes en mer à marées (façade atlantique)                                                                                                          |
|  | 4030-8  | Landes atlantiques fraîches méridionales                                                                                                             |
|  | 4030-2  | Landes atlantiques littorales sur sol assez profond                                                                                                  |
|  | 4030-7  | Landes atlantiques subsèches                                                                                                                         |
|  | 1170-4  | Les récifs d'Hermelles (façade atlantique)                                                                                                           |
|  | 6430-4  | Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces                                                                                                             |
|  | 9180-1  | Ormaies-frênaies de ravin, atlantiques à gouet d'Italie                                                                                              |
|  | 1230-3  | Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires                                                                                    |
|  | 1310-4  | Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles                                                                                                     |
|  | 2130-5  | Pelouses rases annuelles arrières-dunaires                                                                                                           |
|  | 3150-3  | Plans d'eau eutrophes avec dominance de macrophytes libres flottant à la surface de l'eau                                                            |
|  | 6410    | Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )                                              |
|  | 6510-7  | Prairies fauchées collinéennes à submontagnardes eutrophiques                                                                                        |
|  | 6510-3  | Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantique                                                                                     |
|  | 6510-1  | Prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest                                                                                   |
|  | 1330-5  | Prairies hautes des niveaux supérieurs atteints par la marée                                                                                         |
|  | 6510    | Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )                                        |
|  | 1410-3  | Prairies subhalophiles thermo-atlantiques                                                                                                            |
|  | 1320-1  | Prés à Spartine maritime de la haute slikke                                                                                                          |
|  | 6410-10 | Prés humides acidiphiles thermo-atlantiques sur sol à assèchement estival                                                                            |
|  | 6410-6  | Prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques                                                                                                   |
|  | 1330    | Prés salés atlantiques ( <i>Glauco-Puccinellietalia maritimae</i> )                                                                                  |
|  | 1330-1  | Prés salés du bas schorre                                                                                                                            |
|  | 1330-2  | Prés salés du haut schorre                                                                                                                           |

|        |                                                                       |
|--------|-----------------------------------------------------------------------|
| 1330-2 | Prés salés du schorre moyen                                           |
| 3150-4 | Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels              |
| 2190-5 | Roselières et cariçaies dunaires                                      |
| 1140-1 | Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)              |
| 1310-2 | Salicorniaies des hauts niveaux (schorre atlantique)                  |
| 1140-6 | Sédiments hétérogènes envasés (façade atlantique)                     |
| 1130-1 | Slikke en mer à marées (façade atlantique)                            |
| 1160-1 | Vasières infralittorales (façade atlantique)                          |
| 1230-1 | Végétation des fissures des rochers eu-atlantiques à nord-atlantiques |
| 1230-2 | Végétation des fissures des rochers thermo-atlantiques                |

Les principaux habitats situés dans la zone Natura 2000 recensés sur la commune sont les prés salés atlantiques, les prairies subhalophiles thermo-atlantiques, les roselières arrière littorales, les landes ainsi que les lagunes côtières.

Les **prés salés atlantiques** constituent un habitat d'intérêt communautaire en raison de leur faible représentativité à l'échelle européenne. Il est possible de les rencontrer partout où des sables vaseux et des vases fines peuvent se déposer parallèlement au rivage. La Salicorne pérenne (*Sarcocornia perennis*), la Puccinellie maritime (*Puccinellia maritima*), l'Obione faux-pourpier (*Halimione portulacoïdes*), le Troscart maritime (*Triglochin maritimum*), la Plantain maritime (*Plantago maritima*), la Statice commune (*Limonium vulgare*), le Jonc de gérard (*Juncus gerardii*), Armérie maritime (*Armeria maritima*), le Chiendent du littoral (*Elymus pycnanthus*), la Bette maritime (*Betta maritima*), l'Inule à feuilles de crithme (*Inula crithmoides*), l'Arroche hastée (*Atriplex prostrata*) sont toutes les espèces indicatrices de cet habitat.



Figure 31-Prés salés atlantiques / Crédit photographique : Agglo



Les **prairies subhalophiles thermo-atlantiques** se développent sur des sols correspondant à d'anciens schorres colmatés, argileux à argilo-limoneux, plus ou moins enrichis en débris coquilliers marins. Ce substrat, plus ou moins riche en sel, est gorgé d'eau en hiver et peut présenter des fentes de dessiccation en période estivale.

Il s'agit de prairies naturelles inondables, ayant l'aspect de prairies de fauche, correspondant à une végétation herbacée moyenne à haute, à fort recouvrement.

Cet habitat est dominé floristiquement par des Poacées avec le Vulpin bulbeux (*Alopecurus bulbosus*), le Ray grass anglais (*Lolium perenne*), le Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*), l'Orge faux-seigle (*Hordeum secalinum*) ; des Cyperacées avec la Laïche divisée (*Carex divisa*), le Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*), le Scirpe à une glume (*Eleocharis uniglumis*) ; des Fabacées avec le Trèfle maritime (*Trifolium squamosum*), le Trèfle résupiné (*Trifolium resupinatum*), le Trèfle fraise (*Trifolium fragiferum*) ; des Apiacées avec l'Oenanthe à feuilles de silaus (*Oenanthe silaifolia*) ; et des Renonculacées avec la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) ou la Renoncule sarde (*Ranunculus sardous*).

Les **roselières** arrière littorales sont composées de végétations denses moyennes à hautes de type roseaux et occupant les dépressions humides inondables ou se développant en ceintures plus ou moins étendues sur les berges des étangs arrière-dunaires.



Figure 32-Roselière / Crédit photographie : P.DELLA VALLE

## Habitats d'Intérêt Communautaire de la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang du Pont-de-Fer

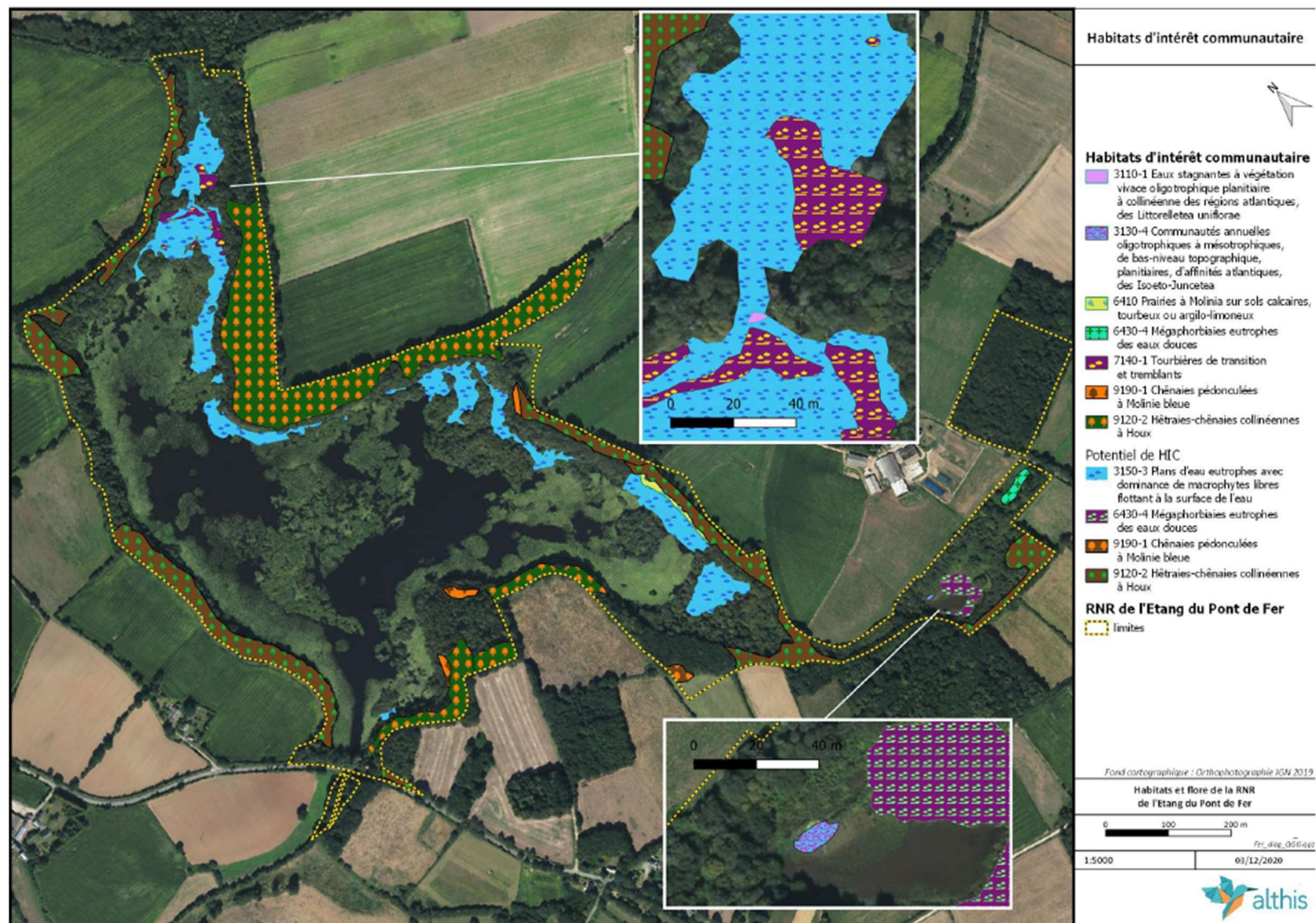


Figure 33-Cartographie des Habitats d'intérêt communautaire de la RNR de l'Etang du Pont-de-Fer



## 2. Inventaire de la flore vasculaire

### Définition et méthode

La flore dite « vasculaire » regroupe l'ensemble des fougères et des plantes à graines ou à fleurs. L'inventaire de la flore vasculaire se structure autour de la compilation et la valorisation des données préexistantes ainsi que la réalisation d'inventaires complémentaires et actualisés.

La **patrimonialité** des espèces floristiques est établie selon des critères de rareté et de fragilité à différentes échelles. Ces critères sont définis selon :

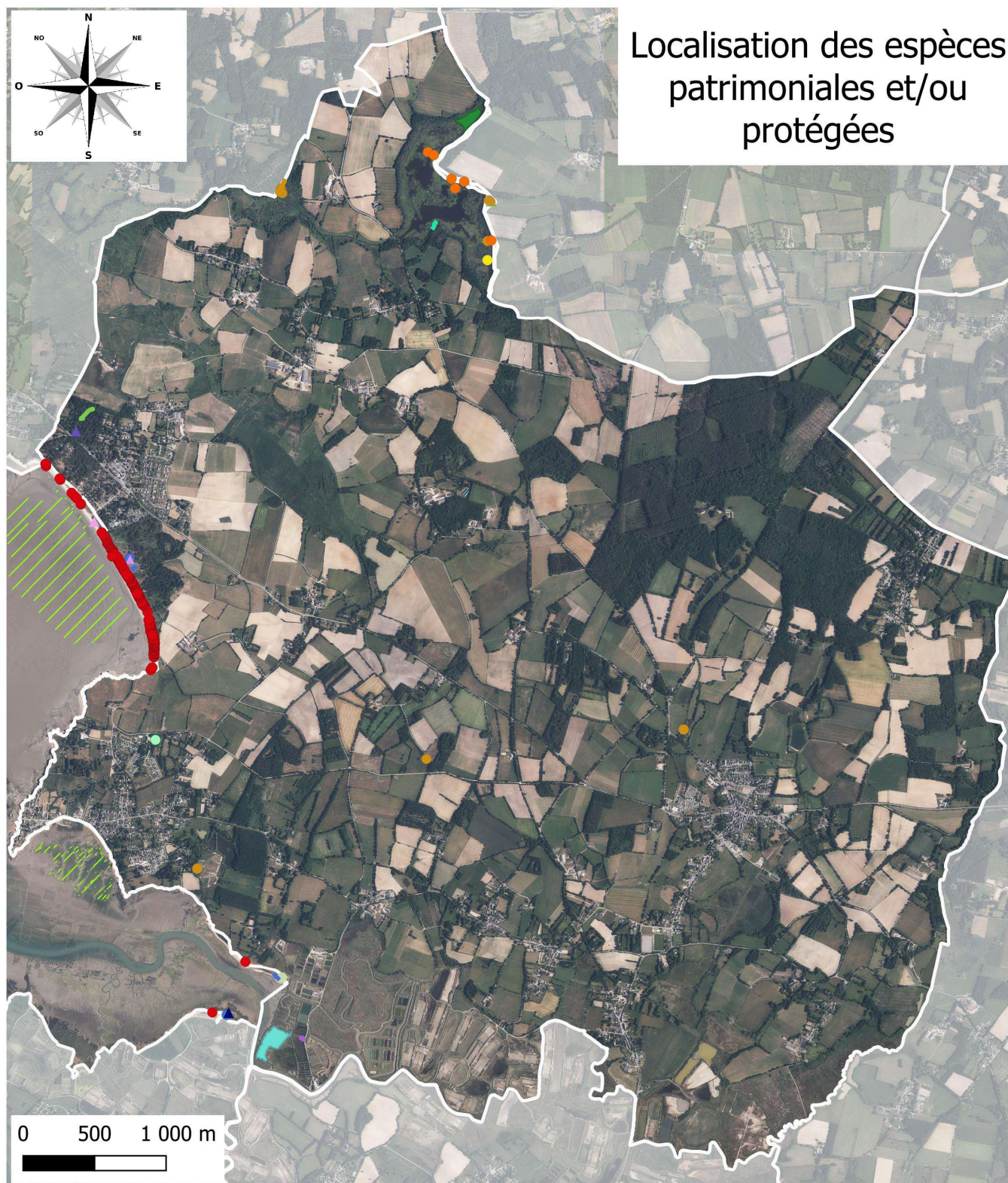
- Une protection au niveau national ou régional ;
- Un statut de menace au sein des listes rouges nationale et/ou régionale : quasi menacée (NT), vulnérable (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) ;
- Une inscription aux annexes II, IV ou V de la directive Habitats 92/43CEE ;
- Une inscription sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Pays de la Loire.

### Données existantes

Les données floristiques présentées par la suite proviennent de :

- La base de données E-calluna et « Alertes flore vasculaire » du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB),
- Données d'inventaires ponctuels d'espèces patrimoniales et protégées par Bretagne Vivante, par Aurélia LACHAUD sur une période de 2011 à 2017 ;
- L'inventaire de 2024 du *Baccharis halimifolia* réalisé par l'Agglo dans le cadre du projet Life Sallina,
- L'inventaire de 2019, 2020 et 2021 des habitats naturels réalisés dans le cadre de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont de Fer ».
- Prospections dédiées réalisées par Lacroix Botanik sous la maîtrise d'ouvrage de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en 2022 sur les prairies naturelles hors Natura 2000.





## Localisation des espèces patrimoniales et/ou protégées

- |                         |                             |                     |                     |
|-------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| — Cranson d'Angleterre  | ● Linaire des sables        | /// Zostère naine   | ● Orchis_grenouille |
| — Fluteau nageant       | ▲ Luzerne marine            | ● Fluteau nageant   |                     |
| — Laîche à fruits velus | ● Renoncule grande douve    | ● Piment royal      |                     |
| — Linaire des sables    | ● Scolyme d'Espagne         | ● Renouée maritime  |                     |
| — Silène de Porto       | ▲ Crépis de Suffren         | ▲ Chardon d'Espagne |                     |
|                         | ▲ Gaillet négligé           |                     |                     |
|                         | ▲ Lupin à feuilles étroites |                     |                     |
|                         | ■ Cranson d'Angleterre      |                     |                     |
|                         | ■ Trèfle d'eau              |                     |                     |

Source : BD Ortho 2022, Flore BV, Flore Cap Menu Biodiv  
Réalisation CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Février 2025

Figure 34-Cartographie des espèces floristiques patrimoniales et/ou protégées



La Commune d'Assérac comporte une flore patrimoniale importante. La grande majorité des stations inventoriées présente une ou plusieurs espèces protégées. La plupart d'entre elles sont liées à la présence de milieux humides. Certaines se développent dans des milieux dulçaquicoles comme le Flûteau nageant et d'autres davantage sur des milieux salés comme la Renouée maritime.

Ces cartes témoignent également de la pression d'observations réalisées sur des zones qui intègrent des périmètres de protection ou de réglementation comme les sites Natura 2000. Une amélioration des connaissances en dehors de ces zones semble donc nécessaire afin d'affiner les connaissances floristiques du territoire de la commune.

### Tableau des espèces végétales protégées présente à Assérac :

Données eCalluna du Conservatoire Botanique Nationale de Brest

| NOM LATIN                                                                 | NOM COMMUN                | DERNIERE OBSERVATION | LISTE ROUGE REGIONALE | DETERMINANTE ZNIEFF |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| <i>Spiranthes aestivalis</i> (Poir.) Rich.                                | Spiranthe d'été           | 1897                 | En danger critique    | ZNIEFF              |
| <i>Allium ericetorum</i> Thore                                            | Ail des landes            | 1897                 | En danger             | ZNIEFF              |
| <i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>gadeceui</i> (Rouy & E.G.Camus) Heywood | Carotte de Gadeceau       | 2003                 | En danger             | ZNIEFF              |
| <i>Cochlearia anglica</i> L.                                              | Cranson d'Angleterre      | 2013                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm.                                    | Orchis grenouille         | 2024                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Gentiana pneumonanthe</i> L.                                           | Gentiane des marais       | 1996                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Linaria arenaria</i> DC.                                               | Linaire des sables        | 2013                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Lupinus angustifolius</i> L. subsp. <i>reticulatus</i> (Desv.) Arcang. | Lupin à feuilles étroites | 2023                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Rumex rupestris</i> Le Gall                                            | Oseille des rochers       | 2001                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Scolymus hispanicus</i> L.                                             | Chardon d'Espagne         | 2023                 | Vulnérable            | ZNIEFF              |
| <i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh.                                             | Laîche à fruits velus     | 2013                 | Quasi menacée         | ZNIEFF              |
| <i>Exaculum pusillum</i> (Lam.) Caruel                                    | Cicendie naine            | 2017                 | Quasi menacée         | ZNIEFF              |
| <i>Galium mollugo</i> L. subsp. <i>neglectum</i> (Le Gall ex Gren.) Nyman | Gaillet négligé           | 2011                 | Quasi menacée         | ZNIEFF              |
| <i>Hippuris vulgaris</i> L.                                               | Pesse vulgaire            | 2000                 | Quasi menacée         | ZNIEFF              |

|                                                                      |                                    |      |                       |        |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------|-----------------------|--------|
| <i>Luronium natans</i> (L.) Rafin.                                   | Flûteau nageant                    | 2018 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Menyanthes trifoliata</i> L.                                      | Trèfle d'eau                       | 2023 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Nymphoides peltata</i> (S.G.Gmel.) Kuntze                         | Faux nénuphar pelté                | 2011 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce                             | Ornithope penné                    | 2018 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Peucedanum officinale</i> L.                                      | Peucédan officinale                | 2001 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Polygonum maritimum</i> L.                                        | Renouée maritime                   | 2023 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Ranunculus lingua</i> L.                                          | Grande douve                       | 2023 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Silene portensis</i> L. subsp. <i>portensis</i>                   | Silène de Porto                    | 2022 | Quasi menacée         | ZNIEFF |
| <i>Atriplex longipes</i> Drejer                                      | Arroche à longues pédoncules       | 2016 | DD                    | ZNIEFF |
| <i>Zostera noltii</i> Hornem.                                        | Zoostère naine                     | 2019 | DD                    | ZNIEFF |
| <i>Crepis suffreniana</i> (DC.) J.Lloyd subsp. <i>suffreniana</i>    | Crépis de Suffren                  | 2013 | Préoccupation mineure | ZNIEFF |
| <i>Dianthus gallicus</i> Pers.                                       | Œillet de France                   | 1985 | Préoccupation mineure | ZNIEFF |
| <i>Medicago marina</i> L.                                            | Luzerne marine                     | 2011 | Préoccupation mineure | X      |
| <i>Myrica gale</i> L.                                                | Piment royal                       | 2023 | Préoccupation mineure | ZNIEFF |
| <i>Ornithopus compressus</i> L.                                      | Ornithope comprimé                 | 2023 | Préoccupation mineure | X      |
| <i>Peucedanum lancifolium</i> Lange                                  | Peucédan à feuilles lancéolées     | 2023 | Préoccupation mineure | ZNIEFF |
| <i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill.                            | Renoncule à feuilles d'ophioglosse | 2021 | Préoccupation mineure | X      |
| <i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri subsp. <i>columnae</i>       | Romulée à petites fleurs           | 2023 | Préoccupation mineure | X      |
| <i>Serratula tinctoria</i> L. subsp. <i>seoanei</i> (Willk.) M.Laínz | Serratule des teinturiers          | 2007 | Préoccupation mineure | X      |

Tableau 2-Espèces floristiques protégées



## 6510 – 3 : Prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques

### Habitat d'Intérêt Communautaire

#### Description :

Habitat naturel présent dans les **climats thermo-atlantique et subatlantique**, avec un **sol acide à neutre**.

Les prairies fauchées mésophiles à méso-xérophiles thermo-atlantiques sont définies par un **cortège floristique** :

Lin bisannuel, Renoncule bulbeuse, Gaudinie fragile, Crépide à feuilles de pissenlit, Mauve musquée, Brome mou, Formental élevé, Oenanthe faux-boucage, Luzule des champs, Carotte commune, Trisète jaunâtre, Rhinanthus à petites fleurs, Trèfle douteux, Dactyle aggloméré, Centaurée des prés, Centaurée des bois, Centaurée noire, Agrostide capillaire, Trèfle des prés, Fétuque des prés, Fétuque roseau (INPN)



Figure 35-Prairie fauchée mésophile à méso-xérophile thermo-atlantique / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

#### Menaces :

- Pâturage intensif
- Fertilisation du sol
- Fermeture du milieu si abandon de la gestion
- Retournement des prairies ou travail superficiel du sol

#### Actions de conservation :

- Pâturage extensif
- Fauchage précoce
- Limitation de la fertilisation
- Limitation de la colonisation ligneuse

# Renouée maritime – *Polygonum maritimum*

LRR NT

Quasi-menacée

**Espèce protégée et déterminante  
ZNIEFF**

## Description :

La Renouée maritime est une **plante vivace** pouvant mesurer de **10 à 50cm**. Elle possède des feuilles alternes et charnues de couleur vert gris. C'est une plante qui fleurit d'avril à octobre. Ses fleurs sont blanches-rosées et ne font que 3 à 5 mm de diamètre.



Figure 36-Renouée maritime / Crédit  
photographique : A.HALLEGUEN

## Ecologie :

Cette plante est présente sur le littoral, plus précisément au niveau de la **laisse de mer** en haut de plage. Grâce à son système racinaire la Renouée maritime va **maintenir la dune** embryonnaire en limitant le mouvement du sable, et donc **diminuer l'impact de l'érosion**.

## Menaces :

- Piétinement dû à la surfréquentation des plages
- Nettoyage mécanique des plages
- Échouages massifs d'algues vertes (*Ulva sp.*)
- Aménagement pour l'accès à la plage
- Changement climatique avec l'augmentation du niveau de la mer

## Actions de conservation :

- Localiser les stations de Renouée maritime et installer des mises en défens sur des secteurs fréquentés ou lors de manifestations sportives.
- Proscrire le nettoyage mécanique sur les stations connues et éviter le retrait de la laisse de mer



## Espèces exotiques envahissantes :

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont les espèces introduites, volontairement ou fortuitement en dehors de leur aire de répartition naturelle et dont l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives.

La liste des plantes vasculaires invasives des Pays de la Loire établie par le CBN de Brest en 2016 et mise à jour en 2024 distingue trois catégories selon leur caractère envahissant. Ces catégories sont définies de la manière suivante :

- **Invasive avérée** : « Plante non indigène ayant, dans son territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et ayant un impact négatif sur la biodiversité et/ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques. »
- **Invasive potentielle** : « Plante non indigène présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés naturelles ou semi naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de la voir devenir à plus ou moins long terme une invasive avérée. A ce titre, la présence d'invasives potentielles sur le territoire considéré justifie une forte vigilance et peut nécessiter la mise en place rapide d'actions préventives ou curatives. »
- **A surveiller** : « Dans les milieux naturels ou semi-naturels, une plante à surveiller est une plante non indigène ne présentant actuellement pas (ou plus) de caractère envahissant avéré ni d'impact négatif sur la biodiversité dans le territoire considéré mais dont la possibilité de développer ces caractères (par reproduction sexuée ou multiplication végétative) n'est pas totalement écartée, compte tenu notamment du caractère envahissant de cette plante et des impacts sur la biodiversité dans d'autres régions. La présence de telles plantes sur le territoire considéré, en milieux naturels ou anthropisés, nécessite une surveillance particulière, et peut justifier des mesures rapides d'intervention. »

Sur la Commune d'Assérac, **18 espèces** figurent sur la liste des espèces exotiques envahissantes.

Parmi elles, **neuf** sont des **invasives avérées**.

|                              |                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------|
| Ailante glanduleux           | <i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle           |
| Azolle fausse-fougère        | <i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783                |
| Baccharis / Sénéçon en arbre | <i>Baccharis halimifolia</i> L.                      |
| Bident feuillu               | <i>Bidens frondosa</i> L.                            |
| Datura officinal             | <i>Datura stramonium</i> L. subsp. <i>stramonium</i> |
| Jussie à grandes fleurs      | <i>Ludwigia grandiflora</i>                          |

|                      |                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lentille d'eau menue | <i>Lemna minuta</i> Kunth                                                                          |
| Robinier faux-acacia | <i>Robinia pseudoacacia</i> L.                                                                     |
| Spartine de Townsend | <i>Spartina x townsendii</i> H.Groves & J.Groves var. <i>anglica</i> (C.E.Hubb.) Lambinon & Maquet |

Tableau 3-Espèces invasives avérées

#### Neuf espèces invasives potentielles :

|                        |                                            |
|------------------------|--------------------------------------------|
| Erable sycomore        | <i>Acer pseudoplatanus</i> L.              |
| Anthémide maritime     | <i>Anthemis maritima</i> L.                |
| Armoise de Chine       | <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte       |
| Vergerette de Sumatra  | <i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker |
| Cotule pied-de-corbeau | <i>Cotula coronopifolia</i> L.             |
| Lagure ovale           | <i>Lagurus ovatus</i> L.                   |
| Laurier sauce          | <i>Laurus nobilis</i> L.                   |
| Scorobole des Indes    | <i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.       |
| Yucca                  | <i>Yucca gloriosa</i> L.                   |

Tableau 4-Espèces invasives potentielles

L'Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*), espèce exotique envahissante, ne figure pas sur la liste du CBNB mais est bien présente sur la commune.

La Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) est connue de longue date au sein du Marais de Pont-Mahé où elle a fait l'objet d'actions d'arrachage en 2011 dans le cadre du Contrat restauration Entretien des Zones Humides porté par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo. Elle est également présente au sein de l'étang de Keronce et fait l'objet annuellement d'un arrachage manuel.

### LIFE Sallina – Stage sur la cartographie du Baccharis

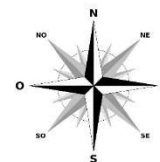
CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a coordonné le projet LIFE Sallina durant ses 6 années de mise en œuvre - de juillet 2018 à août 2024. Ce projet visait à restaurer la biodiversité des marais salants, en lien avec l'activité salicole et l'ensemble des acteurs du marais. L'un des objectifs du projet était de lutter contre les espèces invasives, en particulier le Baccharis (*Baccharis halimifolia*).

En 2018, une première cartographie de répartition du Baccharis a été réalisée sur l'ensemble des marais salants de la presqu'île, puis une actualisation de cette cartographie a été effectuée entre mars et août 2024 dans le but d'évaluer l'efficacité des actions de lutte (arrachage, débroussaillage...) mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE Sallina.

La localisation et le taux de recouvrement de l'espèce ont ainsi pu être évalués sur l'ensemble du marais du Mès et sur quelques autres sites importants.



# Taux de recouvrement du Baccharis en 2024 - Assérac



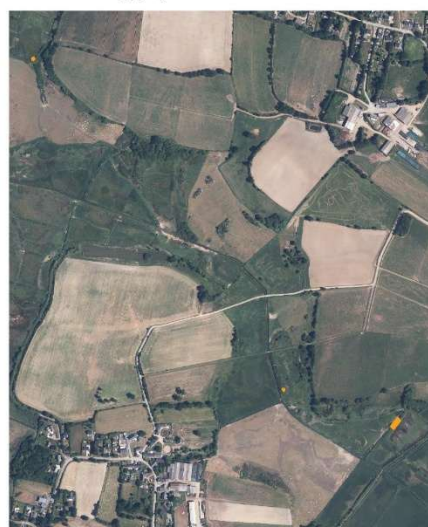
## Légende

Taux de recouvrement

- (FAIBLE 0-10)
- (IMPORTANT 25-50)
- (MOYEN 10-25)
- (TRES IMPORTANT 50-75)
- (QUASIMENT TOTAL 75-100)

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Décembre 2024



0 5001 000 m



Figure 37-Cartographie des taux de recouvrement du Baccharis en 2024



## Baccharis – *Baccharis hamilifolia*

### Description :

Le Baccharis est une plante buissonnante pouvant atteindre **5m de haut**. Il **fleurit d'août à septembre**. Son feuillage est vert-jaunâtre et brillant. Ses fleurs sont blanches.

### Espèce exotique envahissante :

Le Baccharis a été introduit à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle dans l'Ouest et le Sud de la France. Il était vendu comme plante ornementale et était planté dans les jardins privés ou communaux. Cette plante a une **vitesse de pousse très rapide**, soit 30 à 40cm par an. En automne, elle va disséminer jusqu'à **1 million de graines** sous l'action du vent. Les graines peuvent rester en dormance pendant 5 ans. Après coupe la plante va instantanément effectuer des **rejets**. Un simple fragment de racine peut suffire à sa régénération. Cette espèce va rapidement coloniser un milieu par la dissémination de ses graines par le vent (anémochorie).



Figure 38-Baccharis / Crédit photographique : A.GERGAUD

### Menaces :

- Homogénéisation des milieux naturels
- Diminution de la biodiversité faunistique et floristique
- Disparition des espèces patrimoniales
- Fermeture de milieux ouverts et impact sur la production salicole

### Actions de gestion :

Selon l'**Arrêté n°2023/SEE/0023** portant sur l'autorisation de la lutte coordonnée contre le Baccharis, espèce exotique envahissante sur le territoire du département de la Loire Atlantique :

- La période de lutte se situe entre la mi-août et le 15 mars, hors période de nidification de l'avifaune.
- L'arrachage peut se faire manuellement ou par traction animale.
- Le Baccharis doit être ensuite broyé, brûlé et/ou exporté vers des sites de destruction.
- Sont responsables de la lutte contre le Baccharis :
  - Les propriétaires fonciers ou toute personne physique ou morale qui a la jouissance de terres.
  - Les gestionnaires d'espaces naturels sur les terrains qui leur sont confiés en gestion.



### 3. Faune

## Inventaire des oiseaux nicheurs diurnes et nocturnes

### Définition et enjeux patrimoniaux

Les oiseaux constituent un groupe bien connu et relativement simple à inventorier. Il s'agit d'un groupe très diversifié et qui comporte des espèces aux exigences variées. Certaines sont très spécialisées vis-à-vis de leur milieu naturel et d'autres sont très généralistes.

Les peuplements ornithologiques constituent une source d'informations particulièrement précieuse lors de l'évaluation des milieux naturels pour plusieurs raisons (Blondel, 1975). La 1<sup>ère</sup> est que les communautés d'oiseaux réagissent rapidement aux perturbations de leur habitat. La 2<sup>nde</sup> est qu'ils colonisent tous les types d'habitats, même ceux qui sont artificialisés, et la 3<sup>ème</sup>, est qu'ils sont facilement utilisables et rapidement identifiables sur le terrain, ce qui permet des études à de grandes échelles spatiales.



Figure 39-Gorgebleue à miroir / Crédit photographique : M.LORSONG

L'étude de l'avifaune fournit donc des renseignements sur la structure du paysage et la richesse de l'écosystème.

L'inventaire de l'avifaune dans le cadre de l'ABC s'est basé sur l'étude des espèces dites « nicheuses », c'est-à-dire les espèces utilisant les milieux naturels et semi naturels ou encore les milieux rupestres du territoire pour se reproduire, au cours du printemps et de l'été. Les espèces nicheuses peuvent être sédentaires (présentes toute l'année), ou migratrices (lorsqu'elles rejoignent d'autres secteurs géographiques en hiver).

La patrimonialité de l'avifaune est établie selon des critères de rareté et de fragilité à différentes échelles. Ces critères sont définis selon :

- Un statut de menace au sein de la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2016) et/ou de la liste rouge des Oiseaux nicheurs menacés en Pays de la Loire (2014) : quasi menacée (NT), vulnérable (VU), en danger (EN) ou en danger critique d'extinction (CR) ;
- Une inscription sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région Pays de la Loire.

A la suite de l'actualisation en 2014 de la Liste Rouge des populations d'oiseaux nicheurs en Pays de la Loire, il est avéré qu'**un tiers des oiseaux nicheurs de la Région est menacé.**

C'est le cas par exemple du **Bruant jaune**. Ses effectifs régionaux ont **régressé de 62% entre 2001 et 2012**. Selon la Liste Rouge, à ce rythme de régression, **l'espèce pourrait disparaître de certains secteurs à moyen terme**.

Le **Bouvreuil pivoine** est un passereau en danger à l'échelle régionale. L'oiseau était encore commun en 1980 puis, de 2001 à 2010, **l'effectif a chuté de 86%**. Actuellement, en Loire Atlantique, on dénombre entre **100 et 400 couples**. (Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire, Coordination régionale LPO Pays de la Loire)

Les résultats et cartographies ci-après proviennent des sources suivantes :

- Données de Faune Loire-Atlantique<sup>3</sup> de 2018 à 2021,
- Suivi des rapaces nocturnes de 2021 réalisé dans le cadre de l'ABC,
- Suivi des oiseaux diurnes de 2021 également réalisé dans le cadre de l'ABC.

## Méthodes d'inventaires

Deux types de protocoles ont été mis en place à savoir, un protocole d'inventaire des oiseaux nocturnes, inspiré du protocole rapaces nocturnes LPO<sup>4</sup>, et un protocole d'inventaire des oiseaux nicheurs diurnes, inspiré du protocole « STOC EPS » (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnage Ponctuel Simple).

Un maillage de 1 km x 1 km a été mis en place sur le périmètre de la commune. Chaque maille comportant un point d'écoute. Chaque point est positionné, dans la mesure du possible, au sein d'un habitat naturel homogène (dans un périmètre de 200 m). L'objectif étant de comparer par analyse des données la richesse spécifique de chaque maille et de pouvoir réaliser un lien entre les résultats et les habitats.

En ce qui concerne les **oiseaux nocturnes**, 44 points d'écoute ont été répartis (Figure 40), sur la commune. Ces points d'une durée de 5 min sont fixes et les écoutes se déroulent au crépuscule, c'est-à-dire entre la tombée du jour et les quatre premières heures de la nuit. Un 1<sup>er</sup> passage a été réalisé de fin février à début mars 2021 et un 2<sup>ème</sup> passage de début mai à début juin 2021.

Un protocole standardisé a également été mis en place pour le suivi des **oiseaux diurnes nicheurs**. Il s'agit du Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS). Sur le même maillage que celui des oiseaux de nuit, 50 points d'écoute fixes ont été répartis (Figure 41) sur la commune. La durée des points SPOC-EPS est de 5 min. Trois passages ont été réalisés afin de couvrir la phénologie de la reproduction de l'ensemble des espèces : le 1<sup>er</sup> passage a eu lieu fin mars, le 2<sup>nd</sup> fin avril et le 3<sup>ème</sup> entre fin mai à début juin 2021.

---

<sup>3</sup> Site collaboratif qui permet de rassembler des données naturalistes en Loire-Atlantique : <https://www.faune-loire-atlantique.org/>

<sup>4</sup> LAVAREC L., CHIRON D. et BRETAGNOLLE V., LPO 2015. Protocole National. Enquête Rapaces nocturnes 2015 – 2017.



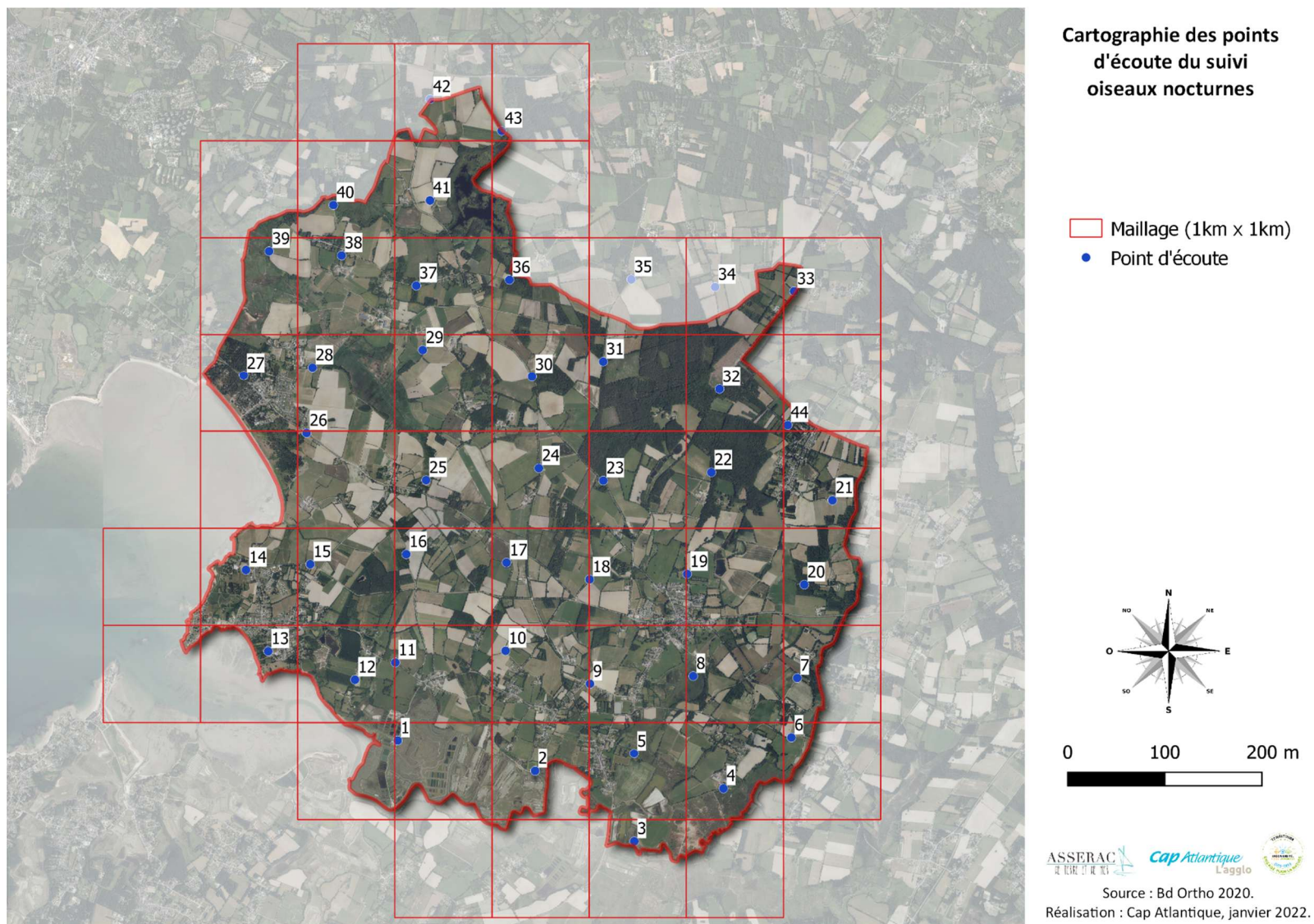


Figure 40-Cartographie des points d'écoute du suivi des oiseaux nocturnes



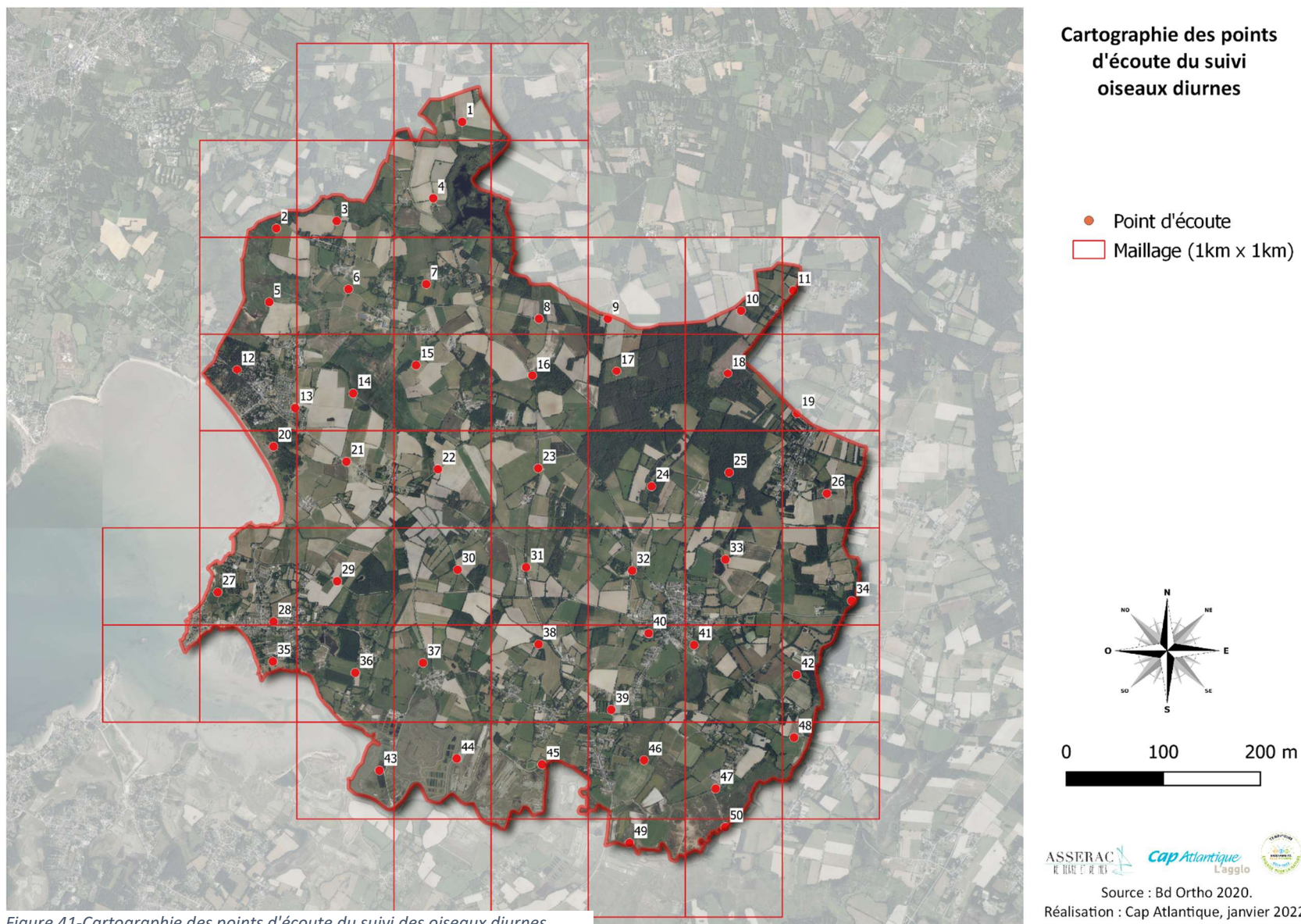


Figure 41-Cartographie des points d'écoute du suivi des oiseaux diurnes



## Résultats – Oiseaux nocturnes nicheurs

Au total, **cinq espèces** ont été répertoriées sur le territoire d'Assérac, toutes protégées. Parmi elles, une espèce patrimoniale : la **Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*)**.

La Chevêche d'Athéna, en régression dans de nombreux départements de France depuis les années 1960, est menacée par la disparition de ses milieux préférentiels : zones de pâturage extensif, vieux vergers, arbres creux, vieilles bâtisses.

Parmi les 90 individus de rapaces nocturnes contactés au cours de l'inventaire protocolé, **78 sont possiblement nicheurs**.

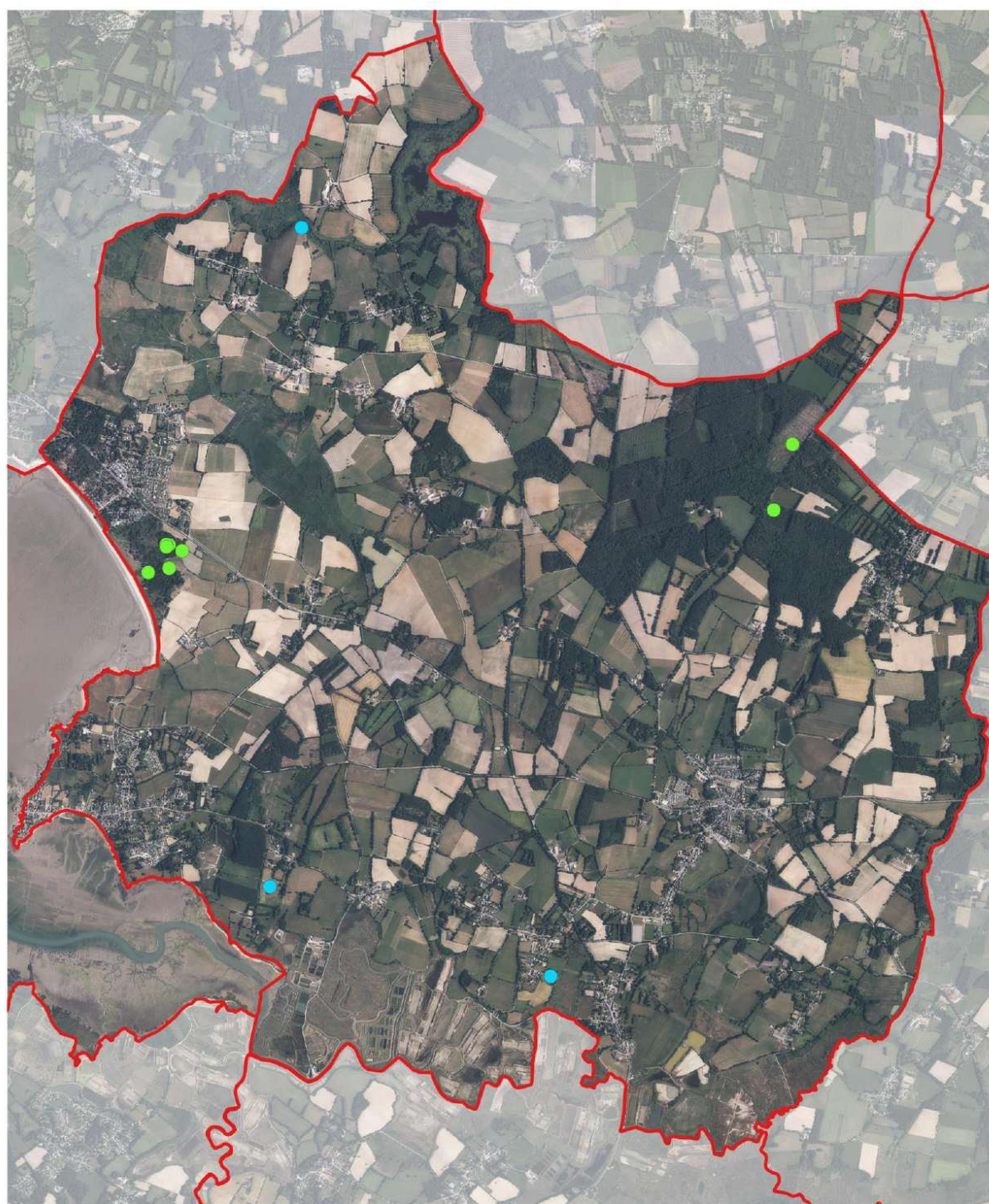
De 2009 à 2020, ce sont 49 données d'oiseaux nocturnes qui avaient été récoltées, dont le Hibou des marais (*Asio flammeus*) qui n'a pas été contacté depuis 2014.

Les mailles les plus riches en espèces sont localisées sur les secteurs de Trélogo, de Kescouis, et des Landes de Ramby. Ce sont des secteurs présentant des boisements ainsi qu'une diversité de milieux (agricoles, prairies mésophiles, prairies humides, bâti et haies bocagères anciennes).

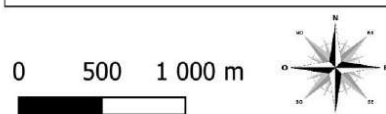
Sur les 43 mailles prospectées, 10 n'ont fait l'objet d'aucune observation.



Figure 42-Chevêche d'Athéna / Crédit photographique : A.GERGAUD



### Localisation des oiseaux nocturnes patrimoniaux - Assérac



### Légende

Oiseaux nocturnes patrimoniaux

● Chevêche d'Athéna

● Engoulevent d'Europe

Commune

■ ASSERAC



Source : BD Ortho 2022, oiseaux\_nocturnes\_asserac, commune

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Octobre 2024

Figure 43-Cartographie des oiseaux nocturnes patrimoniaux



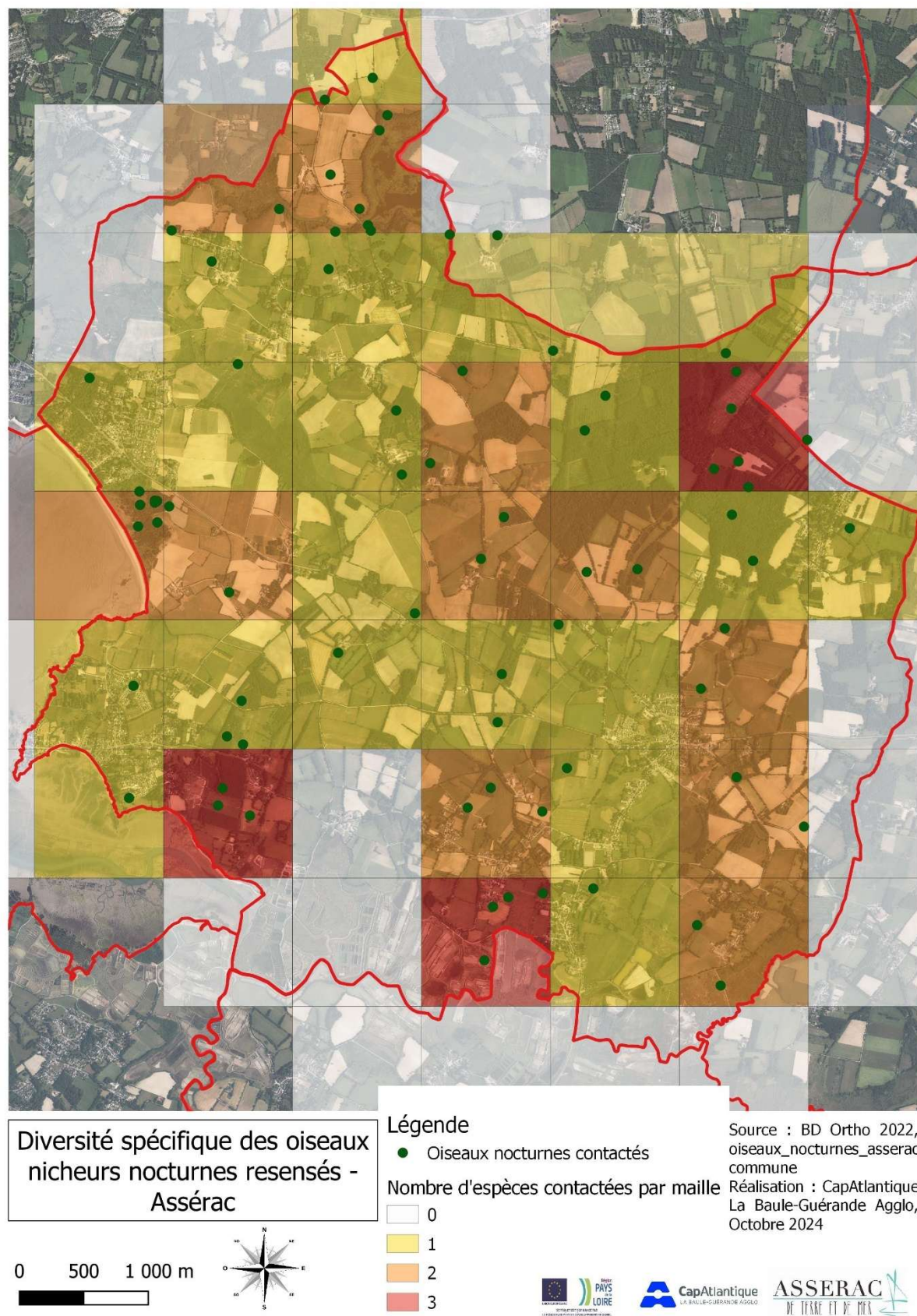


Figure 44-Diversité spécifique des oiseaux nicheurs nocturnes

## Chevêche d'Athéna – *Athene noctua*

### Déterminante ZNIEFF / Inscrite dans l'Annexe I de la Directive oiseaux

Taille : 23cm

Envergure : 54 à 58 cm

Longévité : 10-12 ans en milieu naturel

La Chevêche d'Athéna est **petite** et **trapue**. Elle est **brunâtre** sur le dessus avec des **taches blanches**.

Très reconnaissables avec ses **sourcils obliques**, lui donnant un air sévère et son **V blanc sur la nuque** donnant l'impression d'une seconde face.



Figure 45-Chevêche d'Athéna / Crédit photographique : A.GERGAUD

**Habitat** : Milieux ouverts, champs, vignes, vergers, prairies pâturées, bosquets, bocage avec haies et murets, falaises, jardins, parcs.

**Nidification** : Nid dans un trou, souvent dans un arbre ou dans un bâtiment. Elle peut également nicher dans une falaise, une carrière, un mur de pierre sèche ou au sol.

**Alimentation** : Micromammifères, surtout le Campagnol, insectes, petits oiseaux, lombrics, petits batraciens, reptiles.

**Population en région Pays de la Loire** : Avec **6 000 mâles chanteurs dans les années 2000**, la Région accueille **10% de la population française**. En raison de ce chiffre, la Chevêche d'Athéna a été classée parmi les **espèces prioritaires à conserver**. Les populations ont semblé fortement diminué dans la 2<sup>ème</sup> moitié du 20<sup>ème</sup> siècle mais semblent se stabiliser depuis. (Marchadour B., Beaudoin J.-C., Beslot, E., Boileau N., Montfort D., Raitière W., Tavenon D. & Yésou P., 2014. Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine, 24 p.)

### **Menaces :**

- **Disparition des milieux et des habitats** avec la diminution des surfaces de prairies privant l'espèce de ses ressources alimentaires, la disparition des cavités naturelles l'empêchant de nicher.
- **Mortalités accidentelles** : collisions, noyade dans les abreuvoirs et les piscines pour enfants et animaux domestiques

### **Actions de conservation :**

- MAE pour maintenir les prairies et l'élevage extensif, entretenir les arbres têtards, préservation et restauration des haies et des vergers
- Obturation des poteaux téléphoniques qui sont des pièges mortels pour les espèces cavernicoles
- Pose de nichoirs



## Résultats - Oiseaux nicheurs diurnes

De 2021 à 2024, ce sont **6 409 données** qui ont été récoltées sur la Commune.

A titre de comparaison de 2008 à 2020, **3154 données** avaient été enregistrées sur la base de données de l'Agglo.

Au cours de l'inventaire des oiseaux nicheurs en 2021, 14 matinées d'observations ont permis d'effectuer **2 763 contacts**.

En considérant que les données ne sont plus exploitables lorsqu'elles sont datées de plus de 5 ans, de 2019 à 2024 ce sont **185 espèces** qui ont été contactées, dont **92 espèces nicheuses**.

Parmi elles, **45 espèces nicheuses sont dites patrimoniales** avec **quatre espèces en danger** à l'échelle régionale : le **Bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*), le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*), la **Locustelle luscinoïde** (*Locustella luscinioides*) et le **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*).

Les espèces patrimoniales nicheuses sont les oiseaux suivants :

| Nom français            | Nom valide                                 | ZNIEFF | TVB | Protect°<br>Nat. | Directive<br>Euro. | LR<br>Rég. | LR<br>France |
|-------------------------|--------------------------------------------|--------|-----|------------------|--------------------|------------|--------------|
| Bouvreuil pivoine       | <i>Pyrrhula pyrrhula</i> Linnaeus, 1758    | OUI    | TVB | Art.3            | Ann.I              | EN         | VU           |
| Bruant jaune            | <i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758  | OUI    |     | Art.3            | Ann.I              | EN         | VU           |
| Locustelle luscinoïde   | <i>Locustella luscinioides</i> Savi, 1824  | OUI    | TVB | Art.3            |                    | EN         | EN           |
| Pipit farlouse          | <i>Anthus pratensis</i> Linnaeus, 1758     | OUI    | TVB | Art.3            |                    | EN         | VU           |
| Busard des roseaux      | <i>Circus aeruginosus</i> Linnaeus, 1758   | OUI    |     | Art.3            | Ann.I              | VU         | NT           |
| Fauvette pitchou        | <i>Sylvia undata</i> Boddaert, 1783        | OUI    | TVB | Art.3            | Ann.I              | VU         | EN           |
| Linotte mélodieuse      | <i>Linaria cannabina</i> Linnaeus, 1758    |        | TVB | Art.3            |                    | VU         | VU           |
| Pipit maritime          | <i>Anthus petrosus</i> Montagu, 1789       | OUI    |     | Art.3            |                    | VU         | NT           |
| Spatule blanche         | <i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758  | OUI    |     | Art.3            | Ann.I              | VU         | NT           |
| Alouette des champs     | <i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758      |        |     |                  | Ann.I              | NT         | NT           |
| Alouette lulu           | <i>Lullula arborea</i> Linnaeus, 1758      | OUI    |     | Art.3            | Ann.I              | NT         | LC           |
| Autour des palombes     | <i>Accipiter gentilis</i> Linnaeus, 1758   |        |     | Art.3            | Ann.I              | NT         | LC           |
| Bruant des roseaux      | <i>Emberiza schoeniclus</i> Linnaeus, 1758 | OUI    |     | Art.3            |                    | NT         | EN           |
| Chardonneret élégant    | <i>Carduelis carduelis</i> Linnaeus, 1758  |        |     | Art.3            |                    | NT         | VU           |
| Milan noir              | <i>Milvus migrans</i> Boddaert, 1783       |        |     | Art.3            | Ann.I              | NT         | LC           |
| Serin cini              | <i>Serinus serinus</i> Linnaeus, 1758      |        |     | Art.3            |                    | NT         | VU           |
| Tarier pâtre            | <i>Saxicola rubicola</i> Linnaeus, 1766    |        |     | Art.3            |                    | NT         | NT           |
| Tourterelle des bois    | <i>Streptopelia turtur</i> Linnaeus, 1758  |        |     |                  | Ann.I              | NT         | VU           |
| Verdier d'Europe        | <i>Chloris chloris</i> Linnaeus, 1758      |        |     | Art.3            |                    | NT         | VU           |
| Cisticole des joncs     | <i>Cisticola juncidis</i> Rafinesque, 1810 |        |     | Art.3            |                    | LC         | VU           |
| Martin pêcheur d'Europe | <i>Alcedo atthis</i> Linnaeus, 1758        |        |     | Art.3            | Ann.I              | LC         | VU           |
| Pic épeichette          | <i>Dendrocopos minor</i> Linnaeus, 1758    |        |     | Art.3            |                    | LC         | VU           |
| Bouscarle de Cetti      | <i>Cettia cetti</i> Temmick, 1820          |        |     | Art.3            |                    | LC         | NT           |
| Faucon crécerelle       | <i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758    |        |     | Art.3            |                    | LC         | NT           |
| Fauvette des jardins    | <i>Sylvia borin</i> Boddaert 1783          |        |     | Art.3            |                    | LC         | NT           |

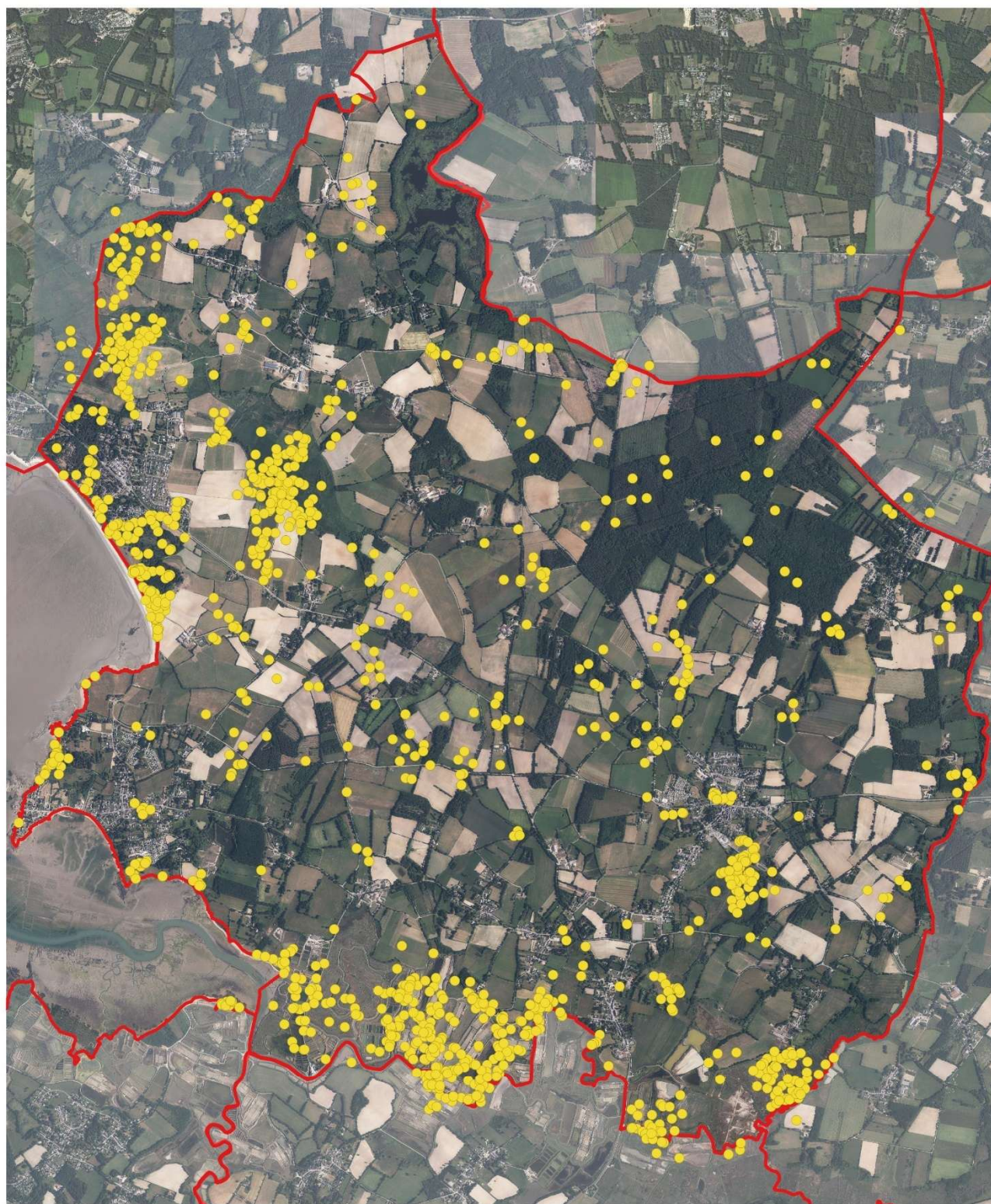
| Nom français                 | Nom valide                                          | ZNIEFF | TVB | Protect°<br>Nat. | Directive<br>Euro. | LR<br>Rég. | LR<br>France |
|------------------------------|-----------------------------------------------------|--------|-----|------------------|--------------------|------------|--------------|
| Gobemouche gris              | <i>Muscicapa striata</i> Pallas, 1764               |        | TVB | Art.3            |                    | LC         | NT           |
| Martinet noir                | <i>Apus apus</i> Linnaeus, 1758                     |        |     | Art.3            |                    | LC         | NT           |
| Râle d'eau                   | <i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus 1758               | OUI    |     |                  | Ann I              | LC         | NT           |
| Roitelet huppé               | <i>Regulus regulus</i> Linnaeus, 1758               |        |     | Art.3            |                    | LC         | NT           |
| Vanneau huppé                | <i>Vanellus vanellus</i> Linnaeus 1758              | OUI    |     |                  | Ann I              | LC         | NT           |
| Locustelle tachetée          | <i>Locustella naevia</i> Boddaert 1783              |        |     | Art.3            |                    | DD         | NT           |
| Aigrette garzette            | <i>Egretta garzetta</i> Linnaeus, 1766              | OUI    |     | Art 3            | Ann I              | LC         | LC           |
| Avocette élégante            | <i>Recurvirostra avocetta</i> Linnaeus, 1758        | OUI    |     | Art 3            | Ann I              | LC         | LC           |
| Bergeronnette<br>printanière | <i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758               | OUI    |     | Art.3            |                    | LC         | LC           |
| Chevalier gambette           | <i>Tringa totanus</i> Linnaeus, 1758                | OUI    |     |                  | Ann.I              | LC         | LC           |
| Echasse blanche              | <i>Himantopus himantopus</i> Linnaeus, 1758         | OUI    |     | Art 3            | Ann.I              | LC         | LC           |
| Gorgebleue à miroir          | <i>Luscinia svecica</i> Linnaeus, 1758              | OUI    | TVB | Art.3            | Ann.I              | LC         | LC           |
| Grosbec casse-noyaux         | <i>Coccothraustes coccothraustes</i> Linnaeus, 1758 | OUI    |     | Art 3            |                    | LC         | LC           |
| Hirondelle de rivage         | <i>Riparia riparia</i> Linnaeus, 1758               | OUI    |     | Art 3            |                    | LC         | LC           |
| Phragmite des joncs          | <i>Acrocephalus schoenobaenus</i> Linnaeus, 1758    | OUI    |     | Art 3            |                    | LC         | LC           |
| Sterne pierregarin           | <i>Sterna hirundo</i> Linnaeus 1758                 | OUI    |     | Art 3            | Ann I              | LC         | LC           |
| Tadorne de Belon             | <i>Tadorna tadorna</i> Linnaeus 1758                | OUI    |     | Art 3            |                    | LC         | LC           |

Tableau 5-Espèces patrimoniales nicheuses



Figure 46-Pipit maritime / Crédit photographique : M.LORSONG





Localisation des oiseaux diurnes  
patrimoniaux nicheurs - Assérac

#### Légende

● Oiseaux diurnes patrimoniaux nicheurs

Source : BD Ortho 2022,  
oiseaux\_diurnes\_patrimoniaux  
commune  
Réalisation : CapAtlantique  
La Baule-Guérande Agglo,  
Octobre 2024

0 500 1 000 m

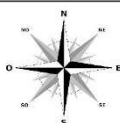


Figure 47-Cartographie des oiseaux diurnes patrimoniaux nicheurs

## Discussion

Plusieurs secteurs accueillant de nombreux oiseaux nicheurs différents sont à noter (entre 30 et 47 espèces différentes) :

- **Pont Mahé** avec la présence du Bouvreuil pivoine, du Bruant jaune et de la Locustelle lusciniöide en danger à l'échelle régionale ; de la Linotte mélodieuse et de la Spatule blanche vulnérables à l'échelle régionale
- **Caire** avec la présence de la Linotte mélodieuse vulnérable à l'échelle régionale
- **Pen bé** avec la présence du Bouvreuil pivoine, en danger à l'échelle régionale ; de la Fauvette pitchou (seul site avec sa présence), de la Linotte mélodieuse et du Pipit maritime vulnérables à l'échelle régionale
- **Le Frostidié** avec la présence du Bruant jaune, du Pipit farlouse en danger à l'échelle régionale ; de la Linotte mélodieuse vulnérable à l'échelle régionale
- **Pont d'Arm** avec la présence du Bruant jaune en danger à l'échelle régionale ; de la Linotte mélodieuse vulnérable à l'échelle régionale
- **Saline des Baules** avec la présence du Bruant jaune en danger à l'échelle régionale ; du Busard des roseaux et de la Linotte mélodieuse vulnérables à l'échelle régionale
- **Sud du bourg d'Assérac** avec la présence de la Locustelle lusciniöide en danger à l'échelle régionale ; du Busard des roseaux vulnérable à l'échelle régionale
- **Bois de Monchoix** avec la présence du Bouvreuil pivoine en danger à l'échelle régionale
- **St Josset** avec la présence de l'Alouette lulu ou encore le Chardonneret élégant quasi menacés à l'échelle régionale
- **Trélogo** avec la présence du Chardonneret élégant quasi menacé à l'échelle régionale
- **Le Paillado** : avec la Bouscarle de Cetti et la Fauvette des jardins quasi menacées à l'échelle nationale

De très nombreuses observations ont été réalisées au fil de l'eau par les naturalistes locaux faisant parfois apparaître des biais dans l'analyse par maillage, en raison d'une fréquentation importante de certains secteurs par certains observateurs notamment sur les secteurs de Pont Mahé et des marais salants.

Certaines espèces patrimoniales n'ont pu être confirmées comme nicheuses lors de l'inventaire réalisé par l'Agglo en raison de la difficulté à prouver leur nidification. C'est le cas de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*). Ces deux espèces sont quasi-menacées à l'échelle nationale.

Sur le site internet de Faune-France, l'Hirondelle rustique a été confirmée comme nicheuse probable en 2023 à Pen-bé. L'Hirondelle de fenêtre a été noté nicheuse certaine en 2023 dans le bourg d'Assérac.



## Fauvette pitchou – *Athene noctua*

**LRR VU** Vulnérable

Déterminante ZNIEFF / Inscrite dans l'Annexe I de la Directive oiseaux

Taille : 12cm

Poids : 10 à 12g

La Fauvette pitchou est **petite**. Elle a une **longue queue** souvent relevée. Le dessus est foncé et le **dessous est rouge vineux sombre**. Sa gorge est finement ponctuée de blanc. Son iris est brun rouge avec un **cercle orbitaire rouge**.

**Habitat** : Landes broussailleuses, sur les côtes ou les hauteurs, parfois dans les bois de pins ou de chênes avec des genêts et bruyères

**Nidification** : Nid bas dans un buisson

**Alimentation** : Fondamentalement insectivore

### Population en région Pays de la Loire :

Il est difficile de donner une estimation précise de la population ligérienne de Fauvette pitchou. On peut toutefois avancer le chiffre d'environ 400 couples nicheurs dans la région et 100 à 130 couples en Loire Atlantique.

Dans les années 2000, on estime que la population française comprise entre 200 000 à 300 000 couples nicheurs. Depuis 2001, une diminution de 59% a été observée.

### Menaces :

- Hivers rigoureux
- Disparition et dégradation des landes
- Fermeture des milieux

### Actions de conservation :

- Maintien de surfaces de landes homogènes (non morcelées) et entretien régulier.



Figure 48-Fauvette pitchou / Crédit photographique : M.LORSONG

## Inventaire des odonates

### Définition et enjeux patrimoniaux

Le terme de libellules est couramment employé pour désigner les odonates, qui regroupent deux sous-ordres : les demoiselles (zygoptères) qui se caractérisent par un vol léger et des ailes au repos alignées le long du corps, et les « vraies » libellules (anisoptères), dont les ailes sont écartées au repos.

Les odonates sont des insectes prédateurs, présents occasionnellement dans tout type de milieu naturel, mais qui se retrouvent fréquemment aux abords des zones d'eau douce à saumâtre, stagnante à courante, dont ils ont besoin pour se reproduire.

Le cycle de vie très particulier de ces insectes en fait un indicateur biologique de la qualité des milieux aquatiques.

Les odonates constituent un ordre d'insectes à cycle de vie amphibie : les larves sont aquatiques et les adultes ont une vie terrestre aérienne.

A la sortie de l'œuf, les larves grandissent en effectuant des mues successives sur une période pouvant varier de 2 mois à plusieurs années suivant les espèces (RODRIGUEZ et al., 2021). La larve, durant l'émergence, sort de l'eau en montant le long d'un support (tige d'un végétal, branche morte, rocher, voire le sol lui-même) et effectue sa dernière mue (appelée exuvie) avant de devenir un adulte ailé.

A la suite de l'émergence, les odonates s'éloignent des habitats larvaires durant une période de maturation d'une à quatre semaines selon les espèces. Particulièrement mobiles, les odonates se déplacent ainsi de plusieurs dizaines de mètres et jusqu'à plusieurs centaines de mètres, voire bien davantage selon les espèces (Société Française d'Odonatologie, 2017).

On dénombre actuellement en France métropolitaine 93 espèces autochtones. 5 espèces déjà vues en France ne s'y reproduisent de façon prouvée, ce qui porte la liste nationale française de référence à 98 espèces en 2021 (Opie-odonates, 2021). Parmi ces espèces, 24 sont considérées comme menacées et 2 comme éteintes, d'après la Liste rouge des libellules et demoiselles de France métropolitaine (2016).

68 espèces d'odonates sont actuellement connues des Pays de la Loire (Herbrecht et al., 2021), dont 60 en Loire-Atlantique, toutes périodes confondues (GRETIA, 2009).



## Données existantes

En support de l'inventaire de 2021, la consultation de la base de données Faune-44 sur la période récente (2012 à 2024) fait apparaître que :

- Le nombre total de données est faible : environ 108 données en douze ans sur la commune.
- La diversité est moyenne avec 34 espèces dont 3 espèces patrimoniales :
  - L'Aesche isocèle, déterminante ZNIEFF et en danger à l'échelle régionale, trouvée en 2020 au marais de Caire
  - L'Agrion joli, déterminante ZNIEFF et en danger critique à l'échelle régional et vulnérable à l'échelle nationale, trouvé au marais de Caire
  - Le Leste dryade, déterminant ZNIEFF et quasi-menacé à l'échelle régionale, trouvé au moulin de l'Eclis et à Kermalinge
  - Le Leste fiancé, déterminant ZNIEFF et quasi-menacé à l'échelle nationale, trouvé au marais de Caire en 2015

Tableau 6-Liste des odonates contactés avant 2021

| Nom français              | Nom scientifique                | Nombre de données | Dernière donnée |
|---------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------------|
| Aesche affine             | <i>Aeshna affinis</i>           | 3                 | 2020            |
| Aesche bleue              | <i>Aeshna cyanea</i>            | 1                 | 2015            |
| Aesche isocèle            | <i>Aeshna isoceles</i>          | 1                 | 2020            |
| Agrion joli               | <i>Coenagrion pulchellum</i>    | 1                 | 2020            |
| Agrion jouvencelle        | <i>Coenagrion puella</i>        | 4                 | 2020            |
| Agrion mignon             | <i>Coenagrion scitulum</i>      | 2                 | 2020            |
| Anax empereur             | <i>Anax imperator</i>           | 5                 | 2020            |
| Caloptéryx éclatant       | <i>Calopteryx splendens</i>     | 1                 | 2020            |
| Caloptéryx vierge         | <i>Calopteryx virgo</i>         | 1                 | 2015            |
| Cériagrion délicat        | <i>Ceriagrion tenellum</i>      | 1                 | 2015            |
| Cordulies bronzées        | <i>Cordulia aenea</i>           | 3                 | 2019            |
| Crocothémis écarlate      | <i>Crocothemis erythraea</i>    | 1                 | 2012            |
| Gomphe gentil             | <i>Gomphus pulchellus</i>       | 3                 | 2020            |
| Ischnure élégante         | <i>Ischnura elegans</i>         | 7                 | 2020            |
| Leste barbare             | <i>Lestes barbarus</i>          | 7                 | 2020            |
| Leste dryade              | <i>Lestes dryas</i>             | 1                 | 2012            |
| Leste fiancé              | <i>Lestes sponsa</i>            | 1                 | 2015            |
| Leste vert                | <i>Chalcolestes viridis</i>     | 2                 | 2018            |
| Libellule à quatre taches | <i>Libellula quadrimaculata</i> | 1                 | 2015            |
| Libellule déprimée        | <i>Libellula depressa</i>       | 7                 | 2020            |
| Naïade au corp vert       | <i>Erythromma viridulum</i>     | 2                 | 2018            |
| Naïade aux yeux bleus     | <i>Erythromma lindenii</i>      | 1                 | 2015            |
| Nymphe aux corps de feu   | <i>Pyrrhosoma nymphula</i>      | 1                 | 2015            |
| Orthétrum réticulé        | <i>Orthetrum cancellatum</i>    | 8                 | 2020            |

|                       |                                |            |      |
|-----------------------|--------------------------------|------------|------|
| Pennipatte bleuâtre   | <i>Platycnemis pennipes</i>    | 1          | 2020 |
| Pennipattes orangés   | <i>Platycnemis acutipennis</i> | 9          | 2020 |
| Portecoupe holartique | <i>Enallagma cyathigerum</i>   | 4          | 2020 |
| Sympétrum méridional  | <i>Sympetrum meridionale</i>   | 3          | 2020 |
| Sympétrum sanguin     | <i>Sympetrum sanguineum</i>    | 4          | 2016 |
| Sympétrum strié       | <i>Sympetrum striolatum</i>    | 1          | 2016 |
| <b>Total</b>          |                                | <b>108</b> |      |

Ces chiffres semblent indiquer une prospection de type opportuniste, sporadique et qui ne permet pas de se faire une idée de la répartition des espèces sur le territoire de la commune.

## Méthode d'inventaire :

### Prospection autour des mares :

#### GRETIA, Groupe d'Etudes des Invertébrés Armoricaux

Le Gretia est une association créée en 1996 basée à Nort-sur-Erdre pour l'Antenne de la Loire Atlantique et spécialisée dans l'étude des invertébrés.

L'étude a été coordonnée par Thomas CHERPITEL, entomologiste et Franck HERBRECHT chargé d'études et de projets.



La démarche vise plus particulièrement à :

Figure 49-Logo de l'association Gretia

- Dresser un inventaire global aussi exhaustif que possible des espèces présentes dans chaque commune ;
- Caractériser au mieux les cortèges d'odonates se développant en autochtonie sur les mares des deux communes concernées, au regard des différents habitats aquatiques et périaquatiques existants ;
- Evaluer les états de conservation des habitats et des populations d'odonates au regard des pressions et perturbations constatées et des potentialités de connexions entre habitats.

### Prospection

Les prospections ont été menées sur 50 mares réparties sur l'ensemble de la commune. Ces mares ont été sélectionnées par rapport à plusieurs critères tels que la taille, les caractéristiques écopaysagères alentours et l'exposition/ensoleillement potentielle ; afin d'obtenir un panel représentatif.

Les prospections ont commencé début juin et se sont poursuivies lors de la 2<sup>ème</sup> semaine de juillet 2020. Les conditions météorologiques ont été plus capricieuses en 2021. Pour cette raison, les inventaires se sont poursuivis de début à mi-juillet.

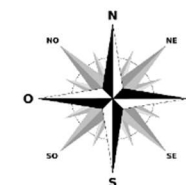




## Cartographie des lieux d'inventaires des odonates

● Mares prospectées

— Linéaires prospectés (100m)



0 100 200 m

ASSERAC  
DE TERRE ET DE MER

Cap Atlantique  
L'agglomération



Sources : Bd Ortho 2020, données du GRETIA 2021.  
Réalisation : Cap Atlantique, janvier 2022.

Figure 50-Cartographie des sites d'inventaires des odonates



## Méthode d'identification

L'identification des imagos (adultes ailés) a été réalisée par de l'observation simple et de la capture temporaire puis relâche immédiate pour les déterminations plus rigoureuses. Les recherches et observations duraient à minima 15 minutes par mare.

## Prospection des linéaires de cours d'eau :

Cet inventaire a été réalisé par François HARDY, en service civique à l'Agglo en 2021. Au total, ce sont 30 linéaires de 100 m qui ont été prospectés sur l'ensemble du territoire d'Assérac.

La méthode d'identification est la même que pour la prospection des mares : recherche, observation et capture temporaire avec relâche immédiate.



Figure 51-Tronçon de cours d'eau inventorié / Crédit photographie : F.HARDY

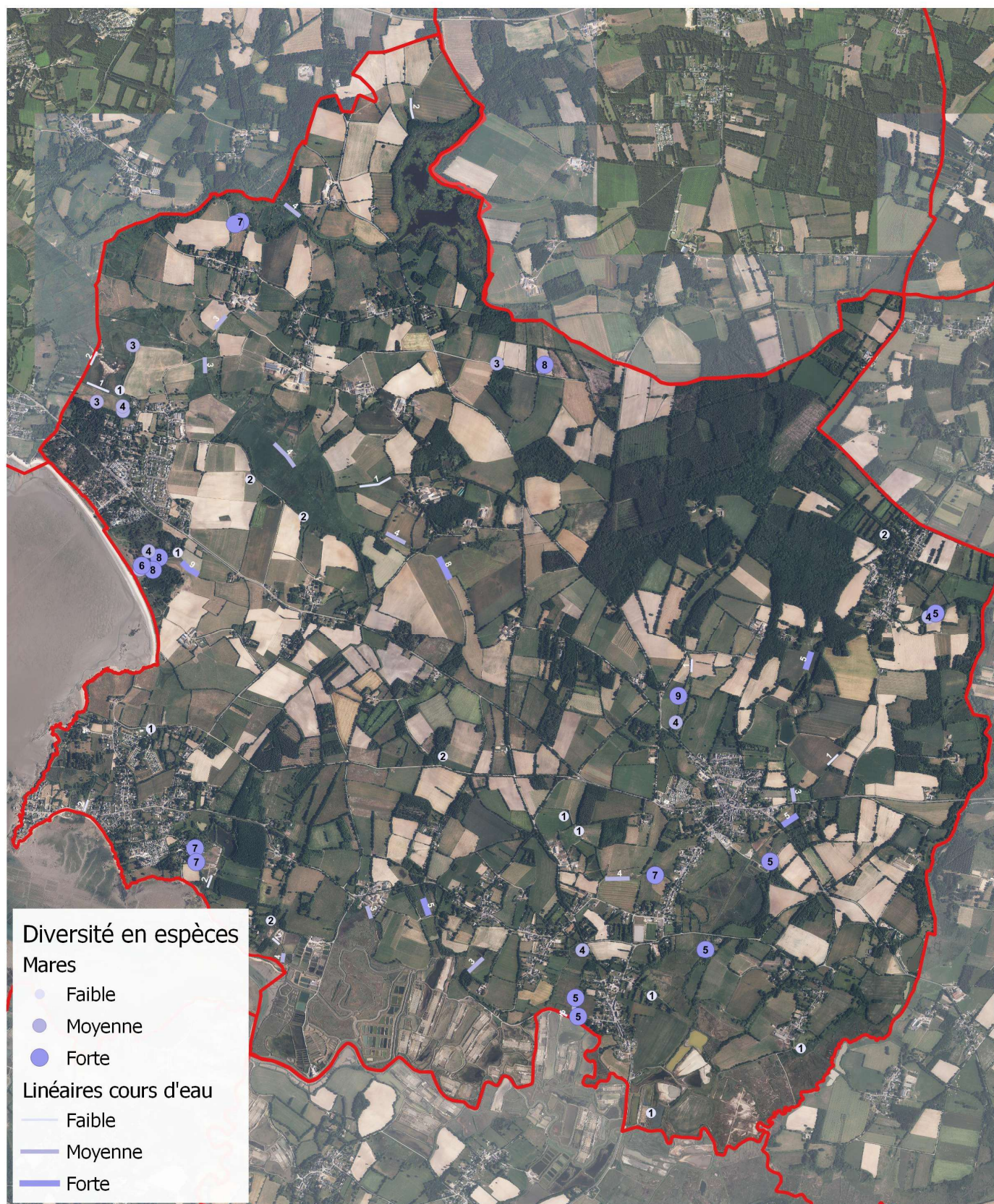
## Résultats des inventaires :

### Répartition des observations parmi les sites prospectés

Sur les 50 mares prévues, les observations ont été réalisées sur 44 mares et 3 km de cours d'eau, soit **74 sites au total**.

Parmi les sites ayant fait l'objet d'au moins une observation, on note 23 sites à faible diversité (1 à 2 espèces), 21 sites à diversité moyenne (3 ou 4 espèces) et 25 sites présentant une diversité forte à très forte (5 à 9 espèces).





### Diversité spécifique des odonates par site au cours des inventaires 2021 - Assérac

Source : BD Ortho 2022  
Données : 2021 Gretia et CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Novembre 2024

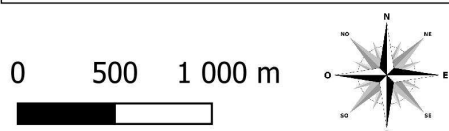


Figure 52-Cartographie de la diversité spécifique des odonates par site pour les inventaires 2021



## Répartition des espèces parmi les sites prospectés

Au total, **29 espèces ont été identifiées** sur la commune. 23 espèces lors de l'inventaire autour de mares et 18 sur les 3 km de linéaire de cours d'eau prospectés.

Tableau 7-Liste des odonates contactées en 2021

| Nom français              | Nom scientifique                | Nombre de sites |
|---------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Ischnure élégante         | <i>Ischnura elegans</i>         | 46              |
| Agrion jouvencelle        | <i>Coenagrion puella</i>        | 27              |
| Anax empereur             | <i>Anax imperator</i>           | 19              |
| Leste barbare             | <i>Lestes barbarus</i>          | 17              |
| Sympétrum méridional      | <i>Sympetrum meridionale</i>    | 17              |
| Agrion mignon             | <i>Coenagrion scitulum</i>      | 16              |
| Agrion délicat            | <i>Ceriagrion tenellum</i>      | 15              |
| Crocothémis écarlate      | <i>Crocothemis erythraea</i>    | 14              |
| Libellule déprimée        | <i>Libellula depressa</i>       | 8               |
| Nymphe au corps de feu    | <i>Pyrrhosoma nymphula</i>      | 8               |
| Pennipattes orangés       | <i>Platycnemis acutipennis</i>  | 8               |
| Orthétrum réticulé        | <i>Orthetrum cancellatum</i>    | 6               |
| Libellule à quatre taches | <i>Libellula quadrimaculata</i> | 5               |
| Sympétrum strié           | <i>Sympetrum striolatum</i>     | 5               |
| Agrion de Mercure         | <i>Coenagrion mercuriale</i>    | 3               |
| Libellule fauve           | <i>Libellula fulva</i>          | 3               |
| Gomphe gentil             | <i>Gomphus pulchellus</i>       | 2               |
| Leste dryade              | <i>Lestes dryas</i>             | 2               |
| Naïade au corps vert      | <i>Erythromma viridulum</i>     | 2               |
| Orthétrum bleuissant      | <i>Orthetrum coerulescens</i>   | 2               |
| Portecoupe holéartique    | <i>Enallagma cyathigerum</i>    | 2               |
| Sympétrum sanguin         | <i>Sympetrum sanguineum</i>     | 2               |
| Aeschne bleue             | <i>Aeshna cyanea</i>            | 1               |
| Aeschne mixte             | <i>Aeschna mixta</i>            | 1               |
| Cordulégastre annelé      | <i>Cordulegaster boltonii</i>   | 1               |
| Cordulies bronzées        | <i>Cordulia aenea</i>           | 1               |
| Leste vert                | <i>Chalcolestes viridis</i>     | 1               |
| Naïade aux yeux bleus     | <i>Erythromma lindenii</i>      | 1               |
| Pennipatte bleuâtre       | <i>Platycnemis pennipes</i>     | 1               |



L'espèce la plus largement répartie est *Ischnura elegans* présente 46 sites soit 62%, suivie de *Coenagrion puella* présent sur 27 sites puis de *Anax imperator* présent sur 19 sites.

5 espèces ont été ajoutées aux données connues avant 2021 :

L'Aesche mixte (*Aeshna mixta*), l'Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*), Le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii*), La Libellule fauve (*Libellula fulva*) et l'Orthétrum bleuisant (*Orthetrum coerulescens*).

L'inventaire a permis de reconfirmer la présence du **Leste dryade** (*Lestes dryas*), espèce patrimoniale, déterminante ZNIEFF et quasi-menacée à l'échelle régionale et de l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), espèce protégée, déterminant ZNIEFF et quasi menacée à l'échelle régionale. Il a été observé à Kerbouri et au Parc de Guilloré.

D'autres, en revanche n'ont pas été reconfirmées depuis 2021. C'est le cas pour l'Aesche affine vu pour la dernière fois en 2020, le Caléoptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), le Cériagrion délicat (*Ceriagrion tenellum*) et le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) vus pour la dernière fois en 2015, et pour finir l'Aesche isocèle (*Aeshna isocetes*) et l'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), deux espèces patrimoniales vues pour la dernière fois en 2020.

Depuis 2021, 4 nouvelles espèces ont été observées sur le territoire d'Assérac : l'Anax porte-selle (*Anax ephippiger*), Le Leste brun (*Sympecma fusca*), le Leste verdoyant (*Lestes virens*) et le Sympétrum à nervures rouges (*Sympetrum fonscolombii*).

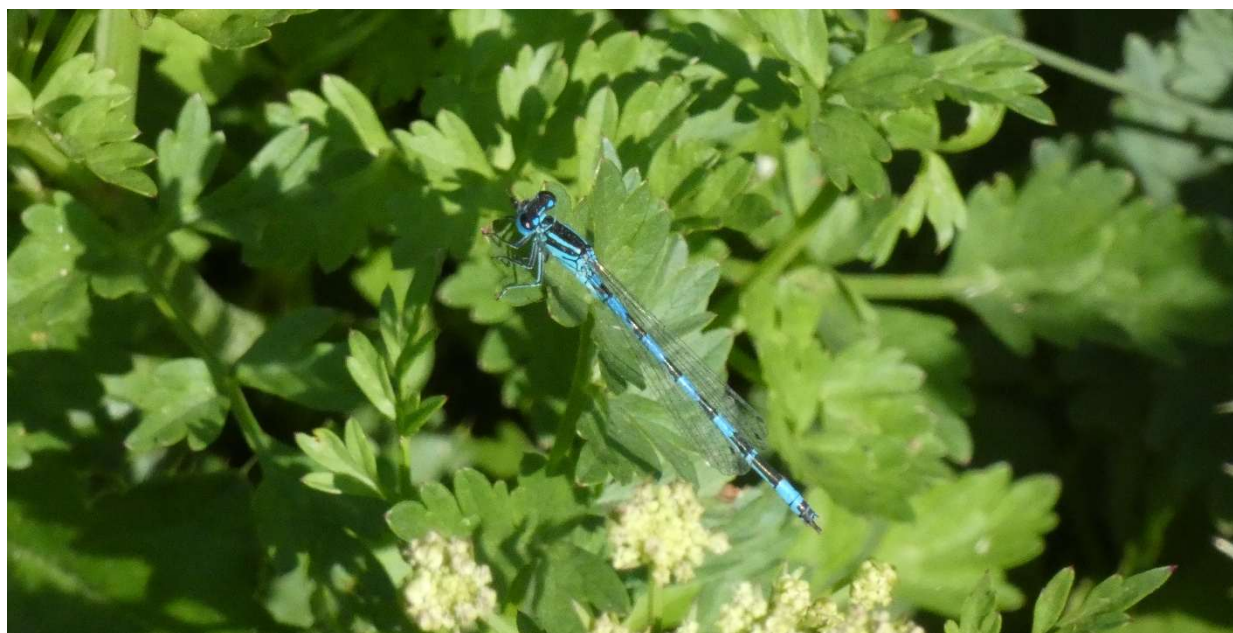


Figure 53-Agrion de Mercure / Crédit photographique F.HARDY





Espèces patrimoniales observées  
au cours des inventaires 2021 -  
Assérac

Espèces

- Agrion de Mercure
- Leste Dryade

Source : BD Ortho 2022

Données : 2021 Gretia et CapAtlantique La  
Baule-Guérande Agglo

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande  
Agglo, Novembre 2024

0 500 1 000 m

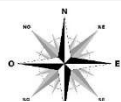


Figure 54-Cartographie des espèces d'odonates patrimoniales observées en 2021





# Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale*

LRN NT Quasi-menacé

Espèce protégée et Déterminante  
ZNIEFF

Inscrite dans l'Annexe 2 de la  
Directive Européenne

## Description :

L'Agrion de Mercure est une **demoiselle de couleur bleue et noire**.

Le mâle est identifié grâce à la **tâche noire** située au niveau de son deuxième segment abdominal ressemblant à une **tête portant un casque à cornes**.

La femelle, quant à elle, est beaucoup plus difficile à distinguer. Elle est sombre, de couleur vert et noir.



Figure 55-Agrion de Mercure / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

**Alimentation :** Les adultes chassent des insectes (diptères) en vol. Les larves se nourrissent de zooplanctons, de jeunes larves d'insectes et d'autres micro-invertébrés.

## Habitats favorables :

- Milieux lotiques (eaux courantes) permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées.
- Zones bien ensoleillées.
- Présence d'une végétation aquatique.
- Végétation émergente bien fournie avec des espèces à tissus charnus (hélrophytes) dans lesquels la femelle peut pondre.

## Population en Loire Atlantique :

Selon l'Atlas des Libellules de la Bretagne à la Vendée, l'Agrion de Mercure est une espèce considérée comme peu commune en Loire-Atlantique en raison d'une sous-prospection.

## Menaces :

- Fermeture des milieux ouverts et des cours d'eau
- Drainage de parcelles agricoles
- Mise en culture de prairie naturelle
- Pollution des milieux aquatiques

## Actions de conservation :

- Maintien des petits ruisseaux de plaine.
- Restauration de cours d'eau pour retrouver des qualités physiques et biochimiques satisfaisantes.
- Création ou restauration de zones tampons aux abords des cours d'eau
- Eclaircissement des zones favorables à l'espèce

## Leste dryade – *Lestes dryas*

LRN NT

Quasi-menacé

Espèce protégée et Déterminante  
ZNIEFF

### **Description :**

Le Leste dryade est de **couleur vert métallique à cuivré**. Certains **segments abdominaux sont bleus chez le mâle**.

**Alimentation :** Petits invertébrés. Les adultes sont capables d'attraper des proies volantes ou posées.

### **Habitats favorables :**

Milieus aquatiques stagnants, ouverts ou boisés, en eaux acides à saumâtres. Ancienne carrière, mare dunaire, tourbière, marais.

### **Population en Loire Atlantique :**

Selon l'Atlas des Libellule de la Bretagne à la Vendée, le Leste dryade est assez répandu, cependant il reste sporadique partout ailleurs.

### **Menaces :**

- Boisement des landes et des marais
- Comblement des mares
- Sècheresses précoces dues au changement climatique

### **Actions de conservation :**

- Gestion des landes
- Création et restauration de mare



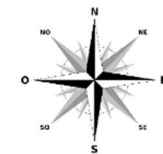
Figure 56-Leste dryade / Crédit photographique : P.DELLA VALLE



# **Cartographie de l'état de conservation en faveur des odonates des habitats des mares prospectées**

Etat de conservation des mares  
prospectées par le GRETIA

- Mauvais
- Moyen
- Bon



0 100 200 m

ASSERAC  
DE TRAVAIL ET DE RECHERCHE

Cap Atlantique  
L'agglo



Sources : Bd Ortho 2020, données du GRETIA 2021.  
Réalisation : Cap Atlantique, janvier 2022.

Figure 57-Cartographie de l'état de conservation en faveur des odonates des habitats des mares prospectées

## Inventaire des reptiles

### Définition et enjeux patrimoniaux

La classe des reptiles, particulièrement menacée, se trouve en première ligne dans la crise de la biodiversité. Les principales causes de déclin des populations sont liées à des modifications locales de l'environnement : disparition, altération et fragmentation des habitats. Les autres menaces identifiées incluent les pollutions, la prédation par des espèces allochtones (Chat domestique, Faisan de Colchide ...), la destruction directe ainsi que les modifications globales climatiques.

En France métropolitaine, on dénombre 42 espèces de reptiles dont 10 chéloniens (tortues) et 32 squamates (lézards et serpents)<sup>5</sup>. Au niveau national, toutes ces espèces sont protégées. Sur le Plan régionale, on dénombre 6 espèces de lézard et 8 espèces de serpent.

La dernière évaluation régionale de la liste rouge des reptiles a été réalisée en juin 2021 est alarmante. En effet, **43% des espèces de reptiles sont menacées de disparition en Pays de la Loire contre 24% en France métropolitaine** (Marchadour B. et Al., Liste rouge des amphibiens et reptiles, juin 2021). La responsabilité biologique de la région Pays de la Loire est de surcroît très élevée pour une espèce : la Vipère péliade (*Vipera berus*) (en danger).

Ces espèces ont des écologies diversifiées : elles sont présentes dans des milieux naturels, anthropiques, plus ou moins secs ou humides. Elles sont toutefois dépendantes de la qualité et la diversité structurelle des habitats afin de pouvoir réaliser - tout au long de l'année - leur hibernation, reproduction et thermorégulation. Les reptiles sont des animaux hétérothermes (leur température corporelle est variable) et ectothermes (ils régulent activement leur température corporelle par l'intermédiaire de sources de chaleur externes). Plusieurs modalités de thermorégulation sont employées : l'héliothermie qui consiste en une exposition directe aux rayons du soleil et la thigmothermie consistant à exploiter la chaleur par conduction (au contact d'une masse chaude).

Aussi, les exigences et faibles capacités de dispersion de certaines espèces de reptiles font de ce taxon un groupe indicateur essentiel dans la compréhension de l'évolution des paysages et l'interconnexion des milieux.

Ainsi, dans un contexte de changements globaux (altération des habitats, changements climatiques), il apparaît particulièrement important dans une démarche de continuité écologique d'étudier finement les populations de reptiles et les menaces qui pèsent sur elles afin d'évaluer leur état de conservation sur le territoire.

Le présent diagnostic dresse un état des lieux des populations de reptiles à l'échelle du territoire d'Assérac en se basant sur le protocole Pop'Reptiles de la Société Herpétologique de France.

---

<sup>5</sup> MNHN, UICN France & SHF (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France. Rapport d'évaluation



## Données existantes

Les recherches bibliographiques, incluant la consultation des plateformes en ligne Faune44, fait état de la présence de **six espèces sur le territoire de la commune** : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la Vipère péliade (*Vipera berus*) et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

## Méthode d'inventaire

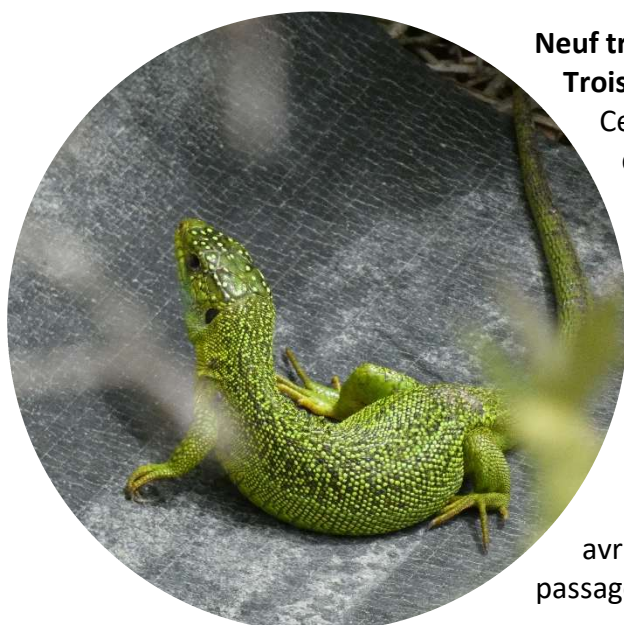
L'étude a été réalisée suivant les modalités du protocole standardisé Pop'Reptiles permettant d'évaluer l'état des populations de reptiles dans divers types d'habitats. Le protocole présente trois déclinaisons permettant de :

1. Réaliser un inventaire des reptiles présents sur une aire définie ;
2. Suivre des populations de reptiles au cours du temps (durant au moins deux années) ;
3. Evaluer des tendances populationnelles de reptiles entre habitats ou modes de gestion.

Dans le cadre des Atlas de Biodiversité, la première version du protocole a été suivie, celle-ci répondant à l'objectif de **dresser un état des lieux des populations de squamates sur le territoire communal**.

Ce protocole d'étude est conçu pour ne pas avoir à manipuler les espèces observées. Il combine deux méthodes d'observation :

- La méthode des **abris artificiels**, c'est-à-dire par la pose et relève de plaques à reptiles bien exposées (faisant office de micro-habitats favorables) ;
- La **détection à vue**, lors des trajets réalisés tout au long de transects sur une largeur de 2 mètres et à vitesse constante.



**Neuf transects** ont été mis en place sur la commune.  
**Trois plaques par transect** ont été installées.

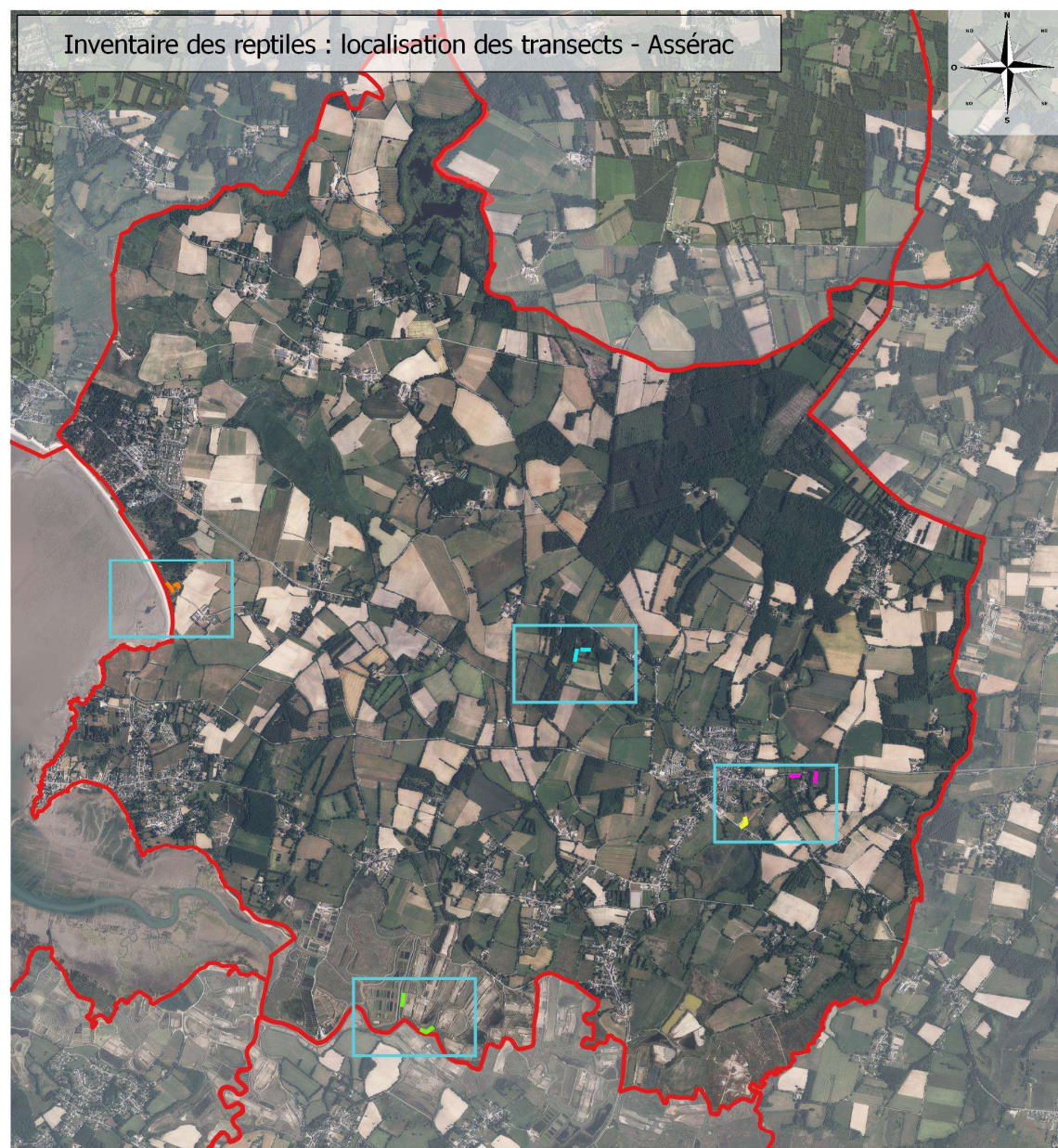
Ces plaques sont positionnées au sein d'habitats favorables aux reptiles et orientées Sud, Sud-Est, sur des milieux homogènes, en contact avec une végétation haute et épaisse.

Les plaques ont été positionnées au minimum un mois avant le début du suivi, afin que les reptiles puissent s'habituer à ces dernières.

Le suivi s'est déroulé au printemps entre avril et mi-juillet 2021. La fréquence était d'un passage par semaine pour chaque transect.

Figure 58-Lézard à deux raies / Crédit photographique : F.HARDY





Source : BD Ortho 2022

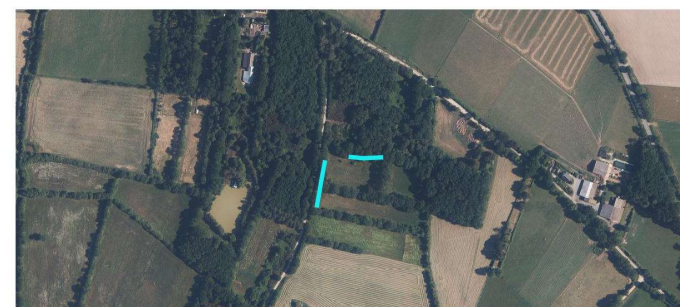
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Décembre 2024



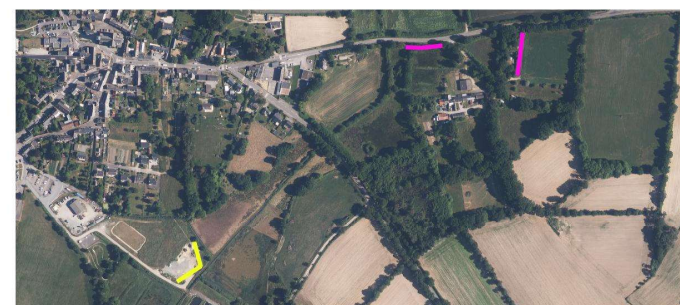
0 500 1 000 m



Pont Mahé



Les landes du Bourg



Redunel et Centre Technique Municipal



Salines

Figure 59-Localisation des transects pour l'inventaire des reptiles



## Résultats

Au cours des 90 observations, **6 espèces ont été recensées**, dont **3 sont des espèces patrimoniales** : la Vipère péliade, la Couleuvre helvétique et la Coronelle lisse. Le tableau ci-dessous présente l'abondance par espèce.

| Nom scientifique                           | ZNIEFF | TVB | Protect°<br>Nat. | Dir.<br>Euro. | LR<br>Rég. | LR<br>Nat | Nb<br>d'individus |
|--------------------------------------------|--------|-----|------------------|---------------|------------|-----------|-------------------|
| <i>Vipera berus</i> (Linnaeus, 1758)       |        | TVB | Art.4            |               | CR         | VU        | 6                 |
| <i>Coronella austriaca</i> (Laurenti 1768) | OUI    |     | Art 2            |               | NT         | LC        | 2                 |
| <i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)   |        |     | Art.2            |               | NT         | LC        | 3                 |
| <i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802      |        |     | Art.2            | Ann.IV        | LC         | LC        | 32                |
| <i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)   |        |     | Art.2            | Ann.IV        | LC         | LC        | 22                |
| <i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758      |        |     | Art.3            |               | LC         | LC        | 18                |

ZNIEFF = Espèce déterminante ZNIEFF ; TVB = liste d'espèces sensibles à la fragmentation en Bretagne ; Protect Nat. Art.2 = Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ; Dir. Euro. Ann.IV = Annexe 4 de la directive Habitat ; LR Nat. = Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2015) ; LR Rég. = Liste rouge des amphibiens et reptiles de Bretagne (2015) ; LC = préoccupation mineure ; EN = en danger ; VU = Vulnérable.

Tableau 8-Liste des reptiles observés en 2021

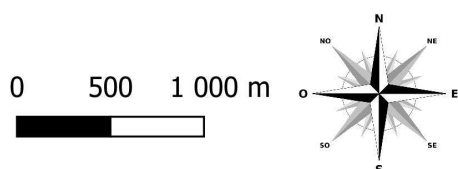
| Secteur / Espèce                      | Lézard<br>des<br>murailles | Lézard à<br>deux<br>raies | Orvet<br>fragile | Couleuvre<br>helvétique | Vipère<br>péliade | Coronelle<br>lisse |
|---------------------------------------|----------------------------|---------------------------|------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|
| <b>Landes du Bourg</b>                | X                          | X                         | X                |                         |                   |                    |
| <b>Marais salants</b>                 |                            |                           |                  |                         | X                 |                    |
| <b>Pont-Mahé</b>                      | X                          | X                         | X                | X                       |                   | X                  |
| <b>Redunel</b>                        | X                          | X                         | X                |                         |                   |                    |
| <b>Centre Technique<br/>Municipal</b> | X                          | X                         | X                |                         |                   |                    |

Tableau 9-Observation des reptiles par sites





### Localisation des observations de Coronelle lisse - Assérac



### Observations de Coronelle lisse

- En 2021

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Décembre 2024

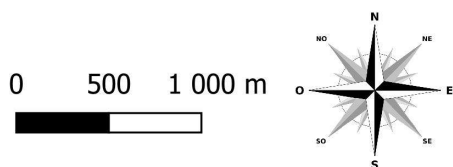


Figure 60-Cartographie des observations de Coronelle lisse





Localisation des observations de  
Couleuvre helvétique - Assérac



## Observations de Couleuvre helvétique

- De 2008 à 2020
- En 2021

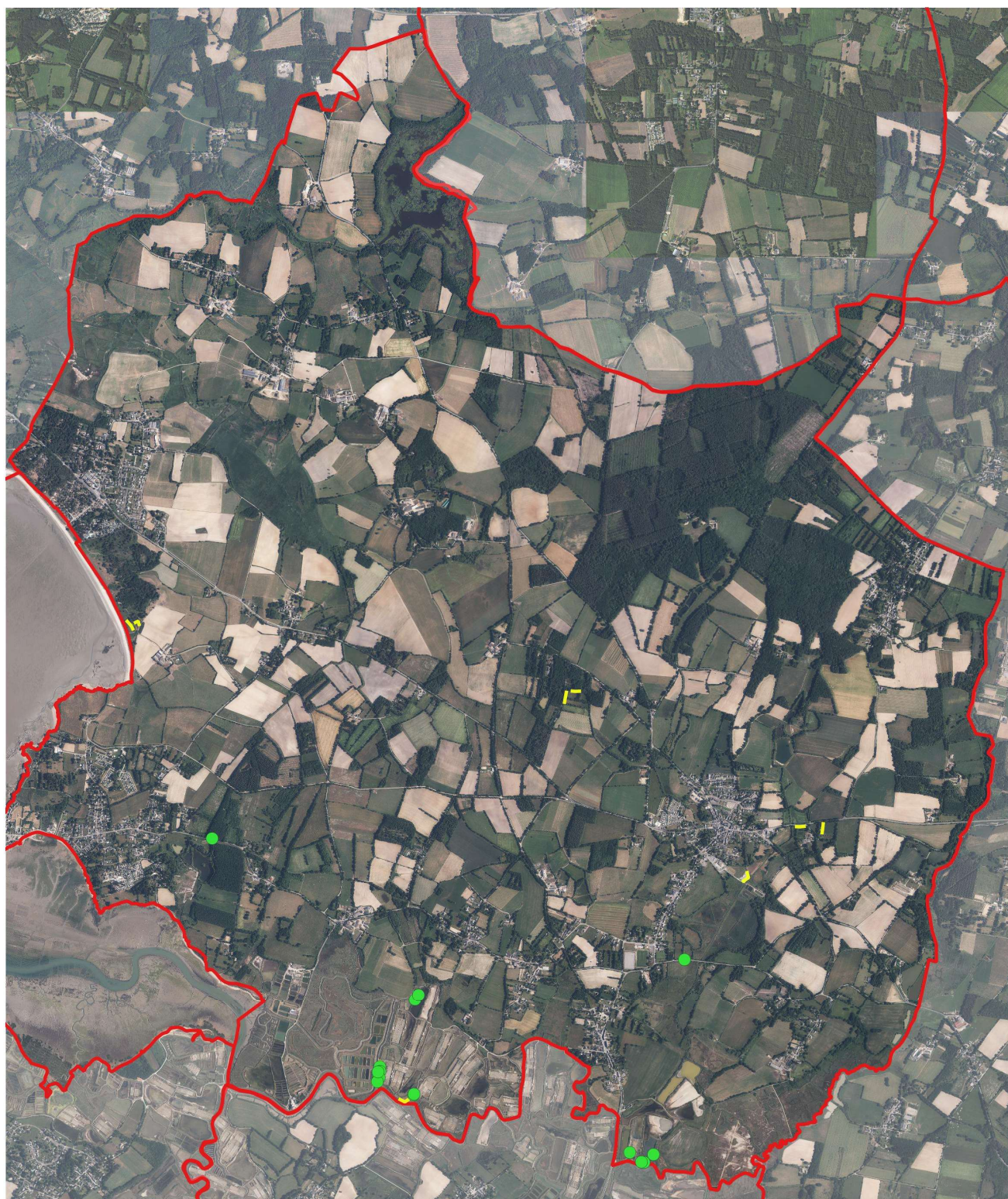
Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Décembre 2024



Figure 61-Cartographie des observations de Couleuvre helvétique





Localisation des observations de  
Vipère péliade - Assérac

## Observations de Vipère péliade

● En 2021

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Décembre 2024

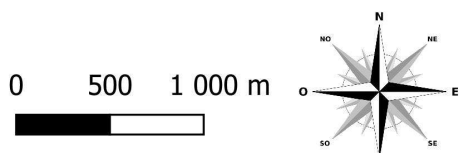
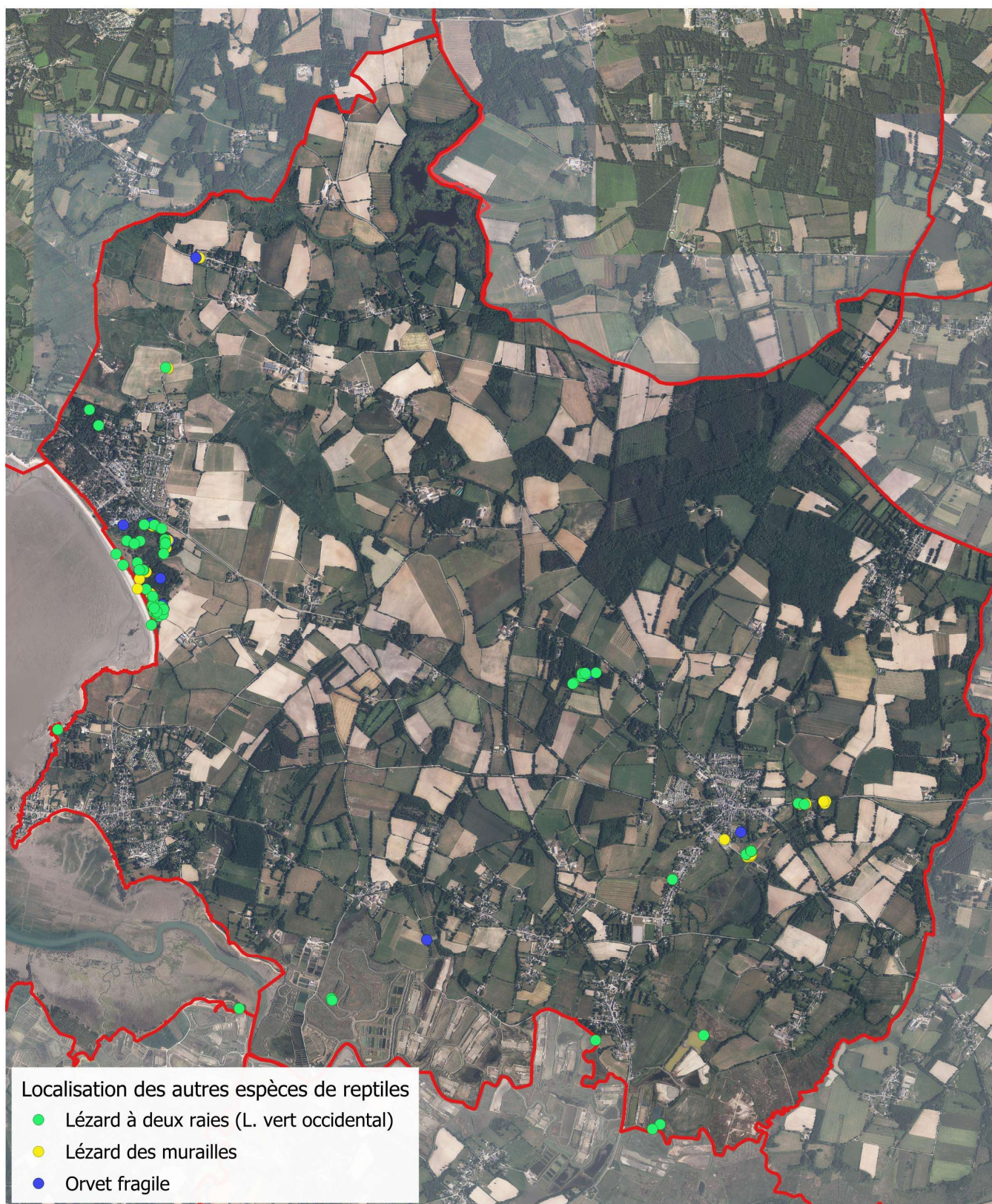


Figure 62-Cartographie des observations de Vipère péliade





Localisation du Lézard à deux raies, du  
Lézard des murailles et de l'Orvet  
fragile - Assérac

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Novembre 2024

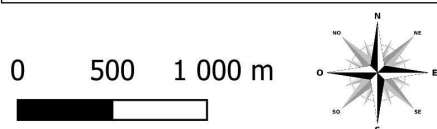


Figure 63-Cartographie du Lézard à deux raies, du Lézard des murailles et de l'Orvet fragile



## Vipère péliade – *Vipera berus*

**LRR CR** En danger critique

Déterminant ZNIEFF

### Description :

Les Vipères ne peuvent être confondues, elles ont toutes une **pupille verticale**.

La Vipère péliade a une **pupille rouge**. Elle peut atteindre les **65cm**, et a un **museau non retroussé** à la différence de la Vipère aspic.

Les **motifs en zigzag** présents sur le dos sont beaucoup plus nets et sombres chez les mâles que chez les femelles.

**Habitat :** Haies, friches, boisements clairsemés, reliquats de landes, tourbières, vallons...

**Alimentation :** Principalement des petits rongeurs

**Population en région Pays de la Loire :** Selon la Liste Rouge du Pays de la Loire sur les amphibiens et reptiles : « La régression et la disparition de ses populations, parfois très isolées, apparaissent plus rapides, voire catastrophiques, notamment dans ses bastions du nord-ouest de la Loire Atlantique. Les suivis menés sur 45 km<sup>2</sup> de bocage dans ce département montrent **une baisse de 92 % des effectifs** de Vipère péliade entre 1994 et 2015. » Cependant, la Vipère péliade est **très présente sur la presqu'île de Guérande**. La **responsabilité** de ce territoire est donc **très élevée** pour assurer la préservation du reptile.

### Menaces :

- L'arrachage des haies,
- La dégradation des lisières de haies et de bosquets
- La fermeture de friches agricoles

Notons également que le réchauffement climatique est particulièrement défavorable à la Vipère péliade en raison de ses besoins thermiques et hygrométriques.

### Actions de conservation :

- Plantation de haies bocagères
- Reconstruction de talus enherbés et ourlets herbacés
- Prise en compte la présence potentielle ou effective de la Vipère péliade dans tous les projets d'aménagement, d'urbanisation et d'infrastructure.

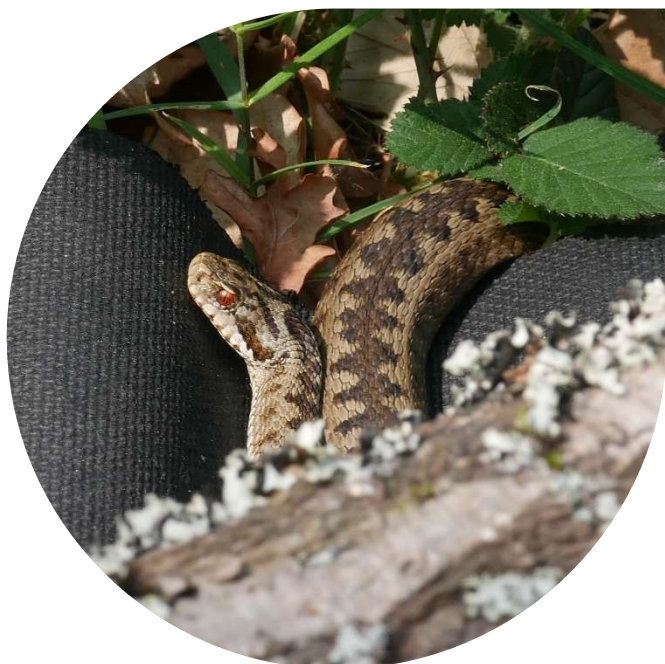


Figure 64-Vipère péliade / Crédit photographique : A.HALLEGUEN



## Couleuvre helvétique – *Natrix helvetica*

LRR NT

Quasi menacée

### Description :

La Couleuvre helvétique peut mesurer en moyenne **entre 80cm et 1m**. La femelle étant plus grande que le mâle. Elle peut atteindre les 1m50 tandis que le mâle ne dépasse pas les 80cm.

La Couleuvre helvétique se distingue par son **collier clair puis noir** derrière la tête. A la différence d'une vipère, la couleuvre possède des **pupilles rondes**.

**Habitat :** Zones humides : roselières, tourbières, marais, landes, bocages humides, bordures de plans d'eau et de ruisseaux. Milieu plus sec avec présence d'amphibien : landesèches, vignobles et coteaux exposés.

**Alimentation :** Principalement des amphibiens (94,34%) puis des micromammifères.

**Population en région Pays de la Loire :** Selon la Liste Rouge des Pays de la Loire sur les amphibiens et les reptiles, la Couleuvre helvétique est une **espèce largement rependue et commune**. Cependant, en 20 ans, on estime que **l'espèce a diminué de 20%**, d'où son classement sur la liste rouge régionale comme **espèce quasi menacée**.

### Menaces :

- Simplification du maillage bocager.
- Perturbation du milieu aquatique : comblement de mares, drainage des prairies permanentes, assèchement des marais, uniformisation et canalisation des cours d'eau, pollution par les intrants chimiques ou organiques, et présence d'espèces invasives aquatiques.
- Etalement urbain et du réseau routier
- Mortalité sur les routes

### Actions de conservation :

- Création de passes à petite faune au niveau des routes
- Restauration et création de mares
- Réalisation des aménagements favorables et mettre en place une bonne gestion des milieux semi-naturels
- Favoriser les petits aménagements tels que la mise en place de tas d'herbes de pelouse ou de tas de compost pour créer des lieux de ponte.



Figure 65-Couleuvre helvétique / Crédit photographique : A. HALLEGUEN

## Coronelle lisse– *Coronella austriaca*

LRR NT

Quasi menacée

### Description :

La Coronelle lisse est un **petit serpent trapu** pouvant atteindre **70cm**. Sa **tête est petite et pointue** avec une barre sombre de la narine jusqu'à l'arrière des mâchoires en passant par l'œil. Son dos et ses flancs sont de couleurs unies ornées de **petites taches sombres disposées par paires**.

**Habitat :** Landes sèches, mésophiles et humides, aux abords des affleurements rocheux, le long des talus et des ourlets herbacées des boisements, des dunes littorales et des marais.

Elle est présente également aux abords des talus des voies ferrées, des murs de pierres sèches, d'anciens déblais de carrières ou de sablières.



Figure 66-Coronelle lisse / Crédit photographique : F. HARDY

**Alimentation :** Les immatures consomment 100% de lézards et d'œufs de lézards. Les matures quant à eux mangent 35,71% de lézards et le reste de micromammifères.

**Population en région Pays de la Loire :** En Pays de la Loire, la présence de la Coronelle lisse est éparse et sporadique. En revanche, sa présence en Loire Atlantique est homogène.

En raison de sa discrétion, il est difficile de définir la présence ou non de l'espèce. La Coronelle lisse est donc sous-évaluée.

### Menaces :

- Disparition des landes et des friches.
- Remplacement des prairies par des zones de cultures ou d'urbanisations.
- Fragmentation de ses habitats.

### Actions de conservation :

- Création de corridors naturels : talus, haies, vieux murs de pierres sèches.
- Maintien et entretien des voies ferrées en exploitation ou désaffectées.
- Mise en place d'une gestion différenciée des bords de voiries.



## Inventaire des amphibiens

### Généralités

Les amphibiens sont pour la plupart des animaux terrestres et nocturnes qui vivent généralement dans et aux abords des zones boisées. Cependant, au printemps, les adultes retournent vers leur lieu de naissance pour se reproduire. Durant quelques semaines, les mâles chantent pour attirer les femelles afin de se reproduire. Une fois les accouplements terminés, les femelles déposent les œufs sur la végétation. Ensuite, les adultes quittent les points d'eau et prennent leur quartier d'été. Il ne reste alors que leurs larves qui grandissent dans les mares, étangs et autres ruisseaux. Les larves, carnivores, évolueront par stades successifs afin d'acquérir leurs adaptations terrestres et poursuivre leur vie d'adulte. Généralement, la métamorphose a lieu dans l'année et des adultes miniatures sortent de l'eau en début d'été. A l'automne, tous les amphibiens se déplacent vers leur zone d'hivernage aux abords de milieux boisés. Ils pourront trouver refuge dans des tas de branches par exemple.

En France métropolitaine, on dénombre 43 espèces d'amphibiens parmi lesquelles 32 anoures (grenouilles et des crapauds) et 13 urodèles (amphibiens qui gardent une queue à l'état adulte : salamandres, tritons).

Sur le plan régional, **20 espèces d'amphibiens** sont considérées comme indigènes, 2 espèces comme introduites : la Grenouille rieuse et le Xénope lisse et 2 espèces sont des hybrides : le Triton de Blasius ainsi que l'hybride du Triton palmé et du Triton ponctué.

La dernière évaluation régionale de la liste rouge des reptiles a été réalisée en juin 2021 et est très préoccupante. **En effet, 35 % des espèces d'amphibiens sont menacées de disparition dans les Pays de la Loire contre 23 % en France métropolitaine** (Marchadour B. et Al., Liste rouge des amphibiens et reptiles, juin 2021).

Les causes de cette forte régression sont le morcellement et la destruction de son habitat naturel, l'empoisonnement par bioaccumulation (grands prédateurs d'insectes et de mollusques, ils accumulent pesticides et produits chimiques de leurs proies ingérées), leur peau nue ne leur permettent pas de se protéger des pollutions aquatiques, la mortalité lors des déplacements migratoires au printemps et enfin, l'apparition d'une espèce émergente de champignon aquatique mortel parasite 30 % des amphibiens de la planète (la Chytridiomycose).

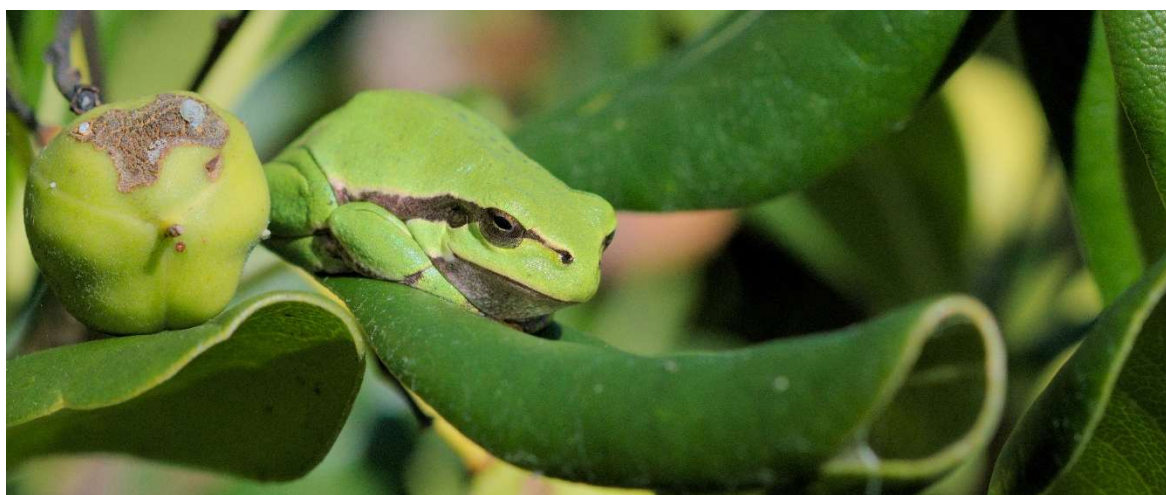


Figure 67-Rainette verte / Crédit photographique : M.LORSONG

## Données existantes

Les recherches bibliographiques, incluant la consultation des plateformes en ligne Faune-44, indiquent plusieurs dizaines d'observations sur la commune entre 2011 et 2020 faisant état de la présence de **8 espèces** :

- Le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*), dernière observation en 2020 ;
- **La Grenouille agile** (*Rana dalmatina*), dernière observation en 2020 ;
- La Grenouille verte indéterminée (*Pelophylax sp.*) une seule observation en 2016 ;
- **Le Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) dernière observation en 2020 ;
- **La Rainette verte** (*Hyla arborea*), dernière observation en 2020 ;
- La Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*), dernière observation en 2020 ;
- **Le Triton marbré** (*Triturus marmoratus*), une seule observation en 2019 ;
- Le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), dernière observation en 2020 ;

\* espèces patrimoniales

## Méthode d'inventaire

Le suivi réalisé en 2021 s'est appuyé sur un protocole standardisé POPAmphibiens également utilisé par le PNR de Brière. Une dérogation pour la capture provisoire d'espèces protégées obtenue auprès de la DDTM.

### 95 mares ont été répertoriées sur Assérac.

Cet inventaire s'est déroulé de mars à avril 2021. Il a reposé sur la mise en place, sur chaque mare et pendant une nuit, de pièges non vulnérants, et sur des sorties nocturnes d'écoutes et de recherches à l'aide de lampes torches.



Figure 68-Mare / Crédit photographique : F.HARDY



Figure 69-Mare dune de Pont Mahé / Crédit photographique : F.HARDY

Cependant, parmi ces 95 mares, certaines n'ont pas pu être visitées. En effet, pour 14 d'entre elles, l'accord des propriétaires n'a pas été obtenu pour les prospecter. S'ajoutent 16 mares qui n'ont pu être prospectées pour diverses raisons : inaccessibilité (5), mare en assec (8), étangs (3). Finalement, **65 mares ont pu être inventoriées**. Ces différentes restrictions ont permis de prospecter 68 % des mares de la Commune d'Assérac.



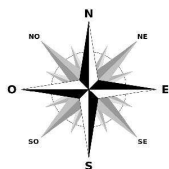


Données historiques des espèces  
patrimoniales de 2011 à 2016 -  
Assérac

Espèces patrimoniales

- Pélodyte ponctué
- Rainette verte

0 500 1 000 m



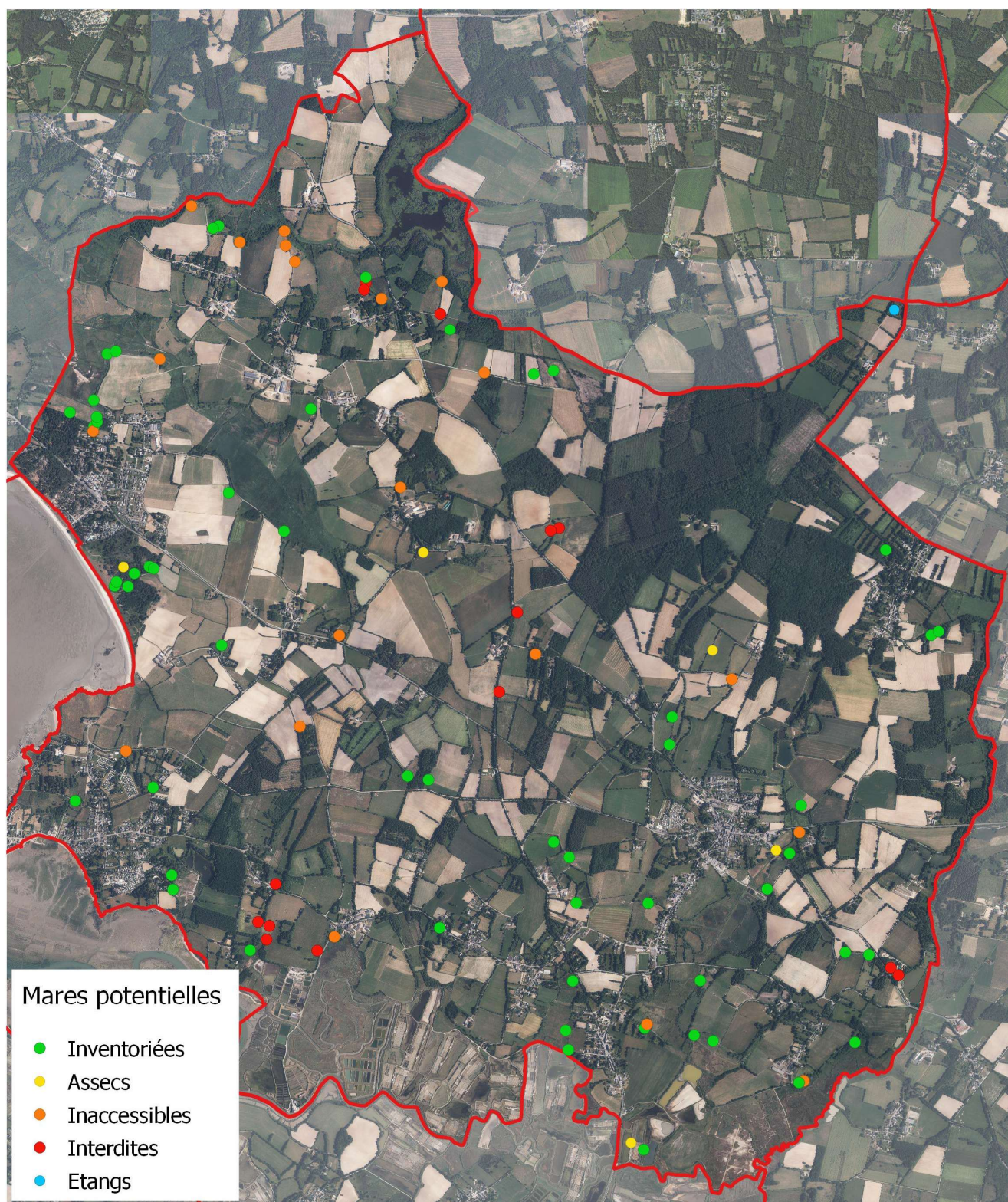
Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Décembre 2024



Figure 70-Cartographie des données historiques des amphibiens patrimoniaux de 2011 à 2016





## Localisation des mares potentielles - Assérac

Source : BD Ortho 2022  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo,  
Décembre 2024

0 500 1 000 m

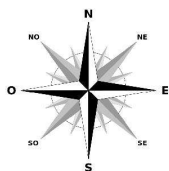


Figure 71-Cartographie des mares potentielles



## Résultats

**Huit espèces** ont ainsi été observées dont deux d'entre elles sont inscrites sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce « **Quasi menacée** » (NT). Il s'agit du Triton marbré et du Pélodyte ponctué.

En comparaison avec l'étude sur le Triton crêté réalisée en 2010 et 2011 par l'Agglo, seul le Crapaud épineux n'a pas été retrouvé lors du suivi de 2021.

En revanche, pour plusieurs mares, la localisation de chacune des espèces est différente. Certaines mares accueillait des espèces en 2010, mais ne montrent plus leur présence en 2021. Le constat inverse peut aussi être fait, c'est-à-dire que des espèces rencontrées dans des mares lors du suivi de 2021 n'avaient pas été recensées lors du suivi de 2010.

Plusieurs facteurs peuvent venir expliquer ces différences :

- L'intervalle de temps entre ces deux suivis. En effet, onze ans constituent une période relativement longue durant laquelle de nombreuses modifications peuvent être observées sur les mares : comblement, accumulation de matières organiques, perte de luminosité, apparition d'espèces invasives/nuisibles (écrevisses, ragondins, poissons), fermeture du milieu, perte de végétation aquatique...
- Des protocoles différents lors des deux suivis. En effet, en 2010, le suivi reposait entièrement sur une prospection nocturne (lampes + trouble eau) et aucun piège n'avait été posé. Lors du suivi de 2021 en revanche, la grande majorité des mares prospectées l'ont été à l'aide de pièges non vulnérants. Seules quelques mares en 2021 ont fait l'objet d'un suivi nocturne à la lampe. La période de prospection entre les deux suivis est cependant la même (début mars à fin avril), mais la météo rencontrée lors de l'année 2021 (nuits où la température avoisine les 0°C) peut fortement influencer la sortie des amphibiens, leur reproduction ainsi que leur ponte. Il est à noter que lors du suivi, le temps passé sur chaque mare est relativement court et qu'il est donc possible qu'une nuit de capture et/ou de prospection nocturne ne soit pas suffisante pour obtenir un résultat le plus exhaustif possible concernant les espèces qu'il est possible de rencontrer sur un site.



Figure 72-Triton marbré / Crédit photographique : Agglo





Localisation des observations de  
Triton marbré de 2018 à 2023 -  
Assérac

Légende

● Triton marbré

Source : BD Ortho 2022  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande  
Agglo, Janvier 2025

0 500 1 000 m

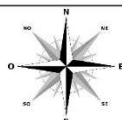
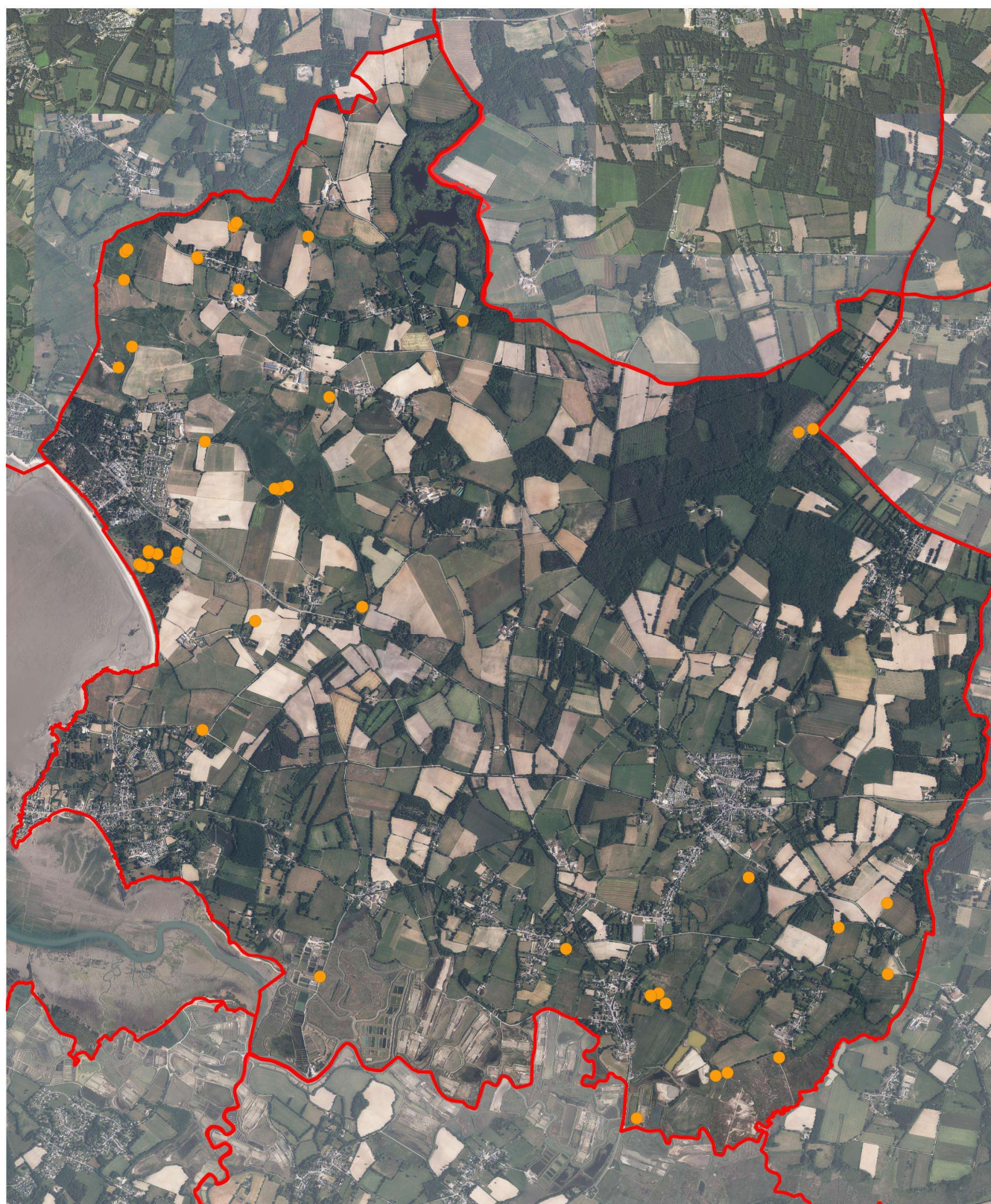


Figure 73-Cartographie des Tritons marbrés de 2018 à 2023





Localisation des observations de  
Pélodyte ponctué de 2018 à  
2023 - Assérac

Légende

● Pélodyte ponctué

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-  
Guérande Agglo, Janvier 2025

0 500 1 000 m

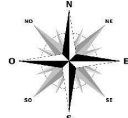
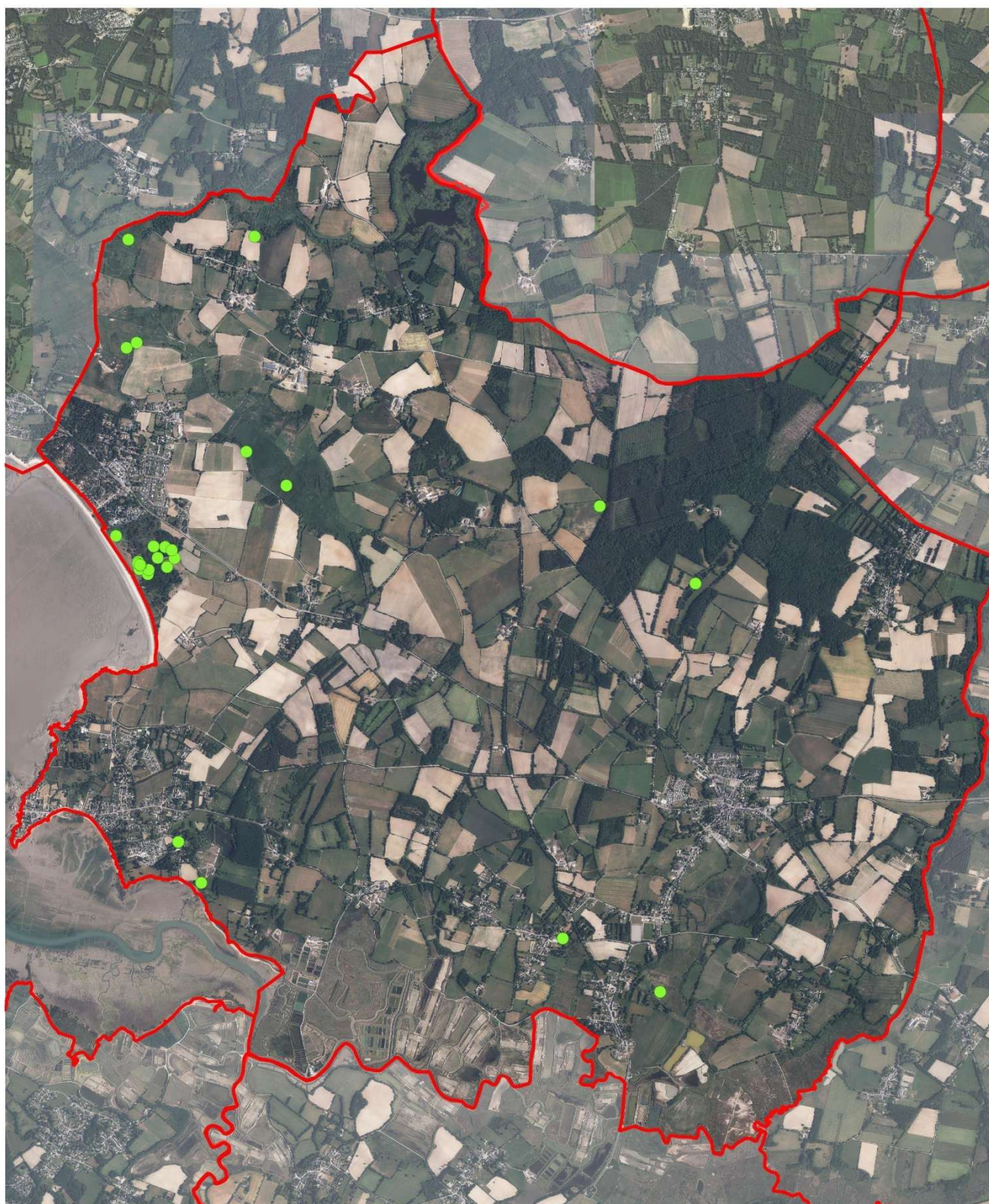


Figure 74-Cartographie des Pélodytes ponctués de 2018 à 2023





Localisation des observations de  
Rainette verte de 2017 à 2023 -  
Assérac

#### Légende

● Rainette verte

Source : BD Ortho 2022

Réalisation : CapAtlantique La Baule-  
Guérande Agglo, Janvier 2025

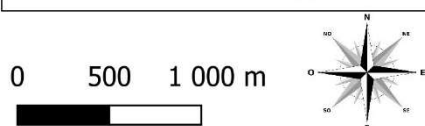


Figure 75-Cartographie des Rainettes vertes de 2017 à 2023



## Cotation batrachologique des mares

| Variables              | Ensoleillement (orientation) | Humus, tanins, matières organiques mal minéralisées | Végétation aquatique et péri-aquatique | Algues filamenteuses et lentilles | Profondeur                          | Plages d'eau libre     | Pente des berges               | Poissons, écrevisses allochtones, ragondins | Environnement local                                  | Réseau viaire à proximité   | Piétinement, déjections et turbidités liés au bétail |
|------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------|
| Coefficients attribués | 3                            | 2                                                   | 3                                      | 1                                 | 1                                   | 1                      | 2                              | 3                                           | 2                                                    | 1                           | 1                                                    |
| Notes                  |                              |                                                     |                                        |                                   |                                     |                        |                                |                                             |                                                      |                             |                                                      |
| 0                      | Nul                          | En quantité abondante                               | Absente                                | Abondantes                        | Défavorable                         | Absentes               | Défavorable                    | Abondants                                   | Hostile (Cultures/urbains)                           | Défavorable                 | Défavorable                                          |
| 1                      | Mauvais                      | En quantité importante                              | Peu favorable                          | Bien présentes                    | Peu ou partiellement favorable      | Peu favorables         | Peu ou partiellement favorable | Présents                                    | Peu favorable (Espaces verts)                        | Partiellement problématique | Partiellement problématique                          |
| 2                      | Moyen                        | En quantité moyenne                                 | Moyennement favorable                  | Peu ou partiellement présentes    | Moyennement favorable               | Moyennement favorables | Moyennement favorable          | Peu présents                                | Moyennement favorable (Prairie temporaire/Boisement) | Peu contraignant            | Peu contraignant                                     |
| 3                      | Bon                          | En faible quantité                                  | Très favorable                         | Absentes                          | Favorable au développement larvaire | Très favorables        | Favorable aux pontes           | Absents                                     | Très favorable (Prairie permanente)                  | Absent                      | Absent                                               |

Tableau 10-Cotation batrachologique des mares

La cotation de ces différents facteurs permet à la fin d'obtenir une note comprise entre 0 et 60 :

- ✓ « Potentialités batrachologiques faibles à nulles » : note de 0 à 28
- ✓ « Potentialités batrachologiques moyennes » : note de 29 à 45
- ✓ « Potentialités batrachologiques fortes » : note 46 à 60

A l'issu de cet inventaire amphibien, les 65 mares prospectées ont donc pu obtenir un potentiel d'accueil des amphibiens (Cf. figure 61).

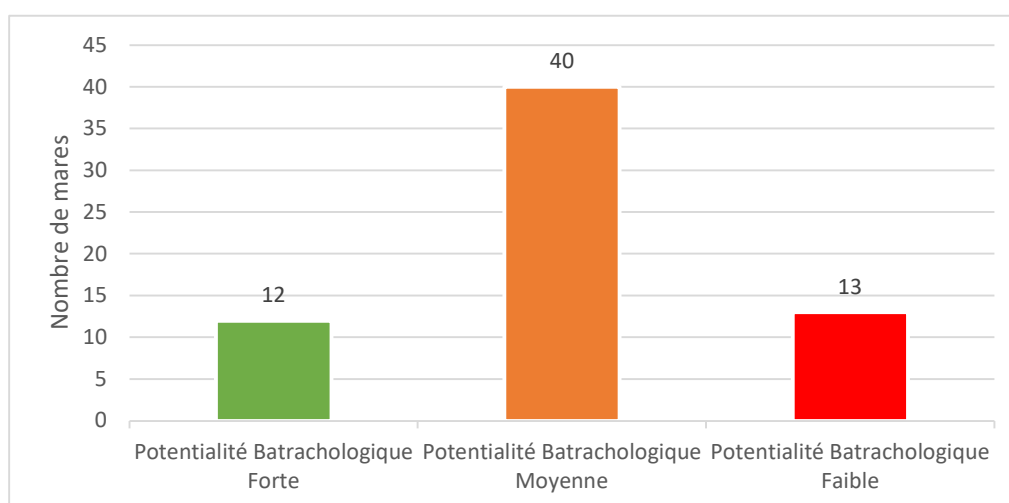
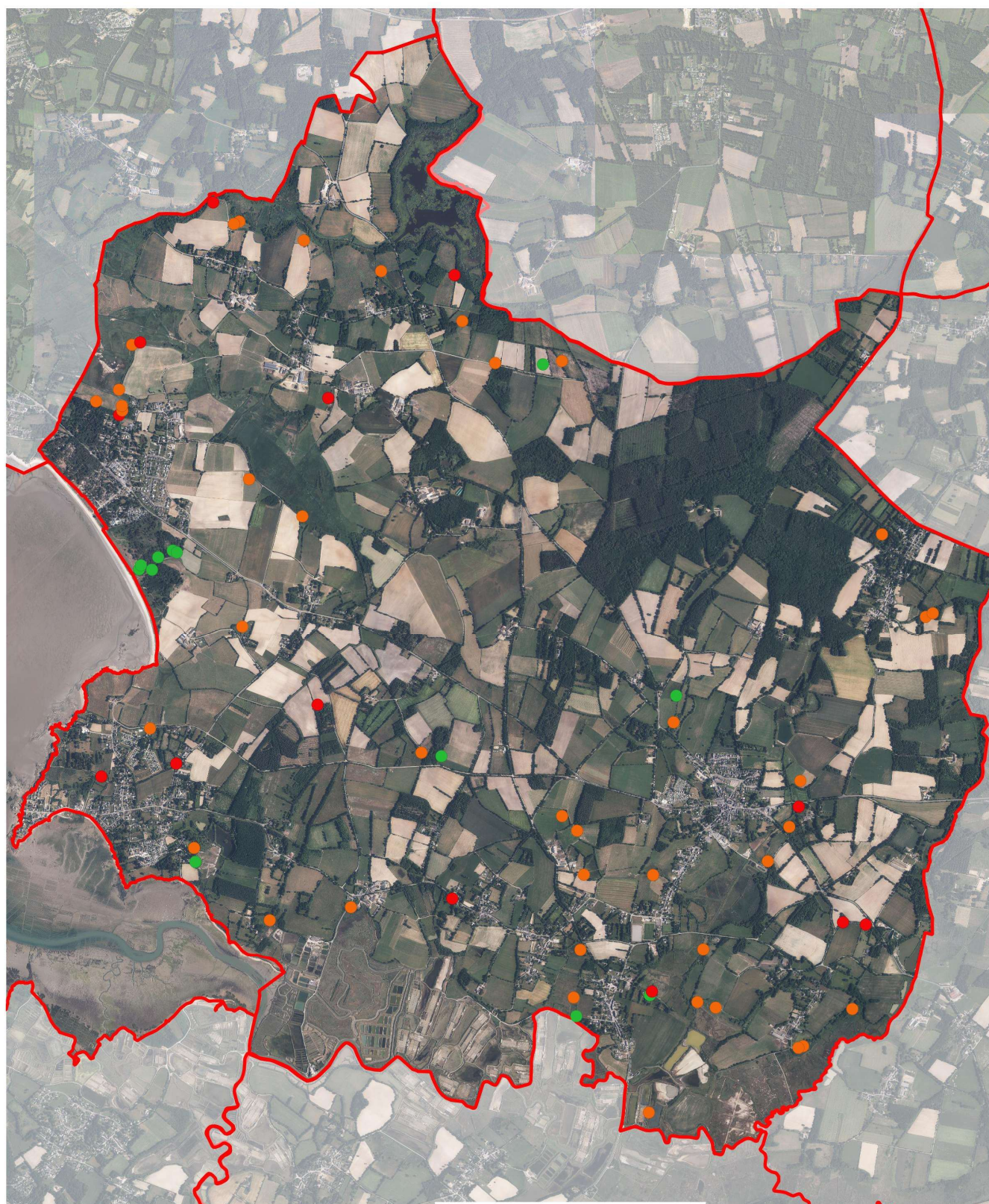


Figure 76-Graphique de la cotation batrachologique des mares d'Assérac

Cet inventaire illustre que la majorité des mares prospectées a une potentialité batrachologique moyenne. En effet, 40 mares obtiennent ce résultat, soit 61,5 % des points étudiés. Douze mares ont une forte potentialité batrachologique ce qui représente 18,5 % des





# Potentialité batrachologique des mares prospectées - Assérac

## Potentialité batrachologique

- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise

Source : BD Ortho 2022, point amphibien  
Réalisation : CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo, Février 2025

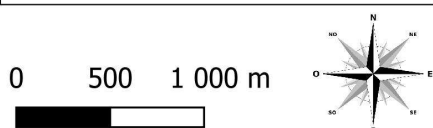


Figure 77-Cartographie de la potentialité batrachologique des mares prospectées



## Rainette verte– *Hyla arborea*

LRN NT Quasi menacée

Déterminante ZNIEFF

### Description :

**Petite grenouille vert vif. Son museau est tronqué et ses pupilles sont horizontales.** Elles possèdent des **pattes munies de ventouses**. Une bande noire avec un fin liseré blanc est situé sur ses flancs.

**Habitat :** Vallées alluviales, bocage, marais littoraux, roselières, mares à végétation dense, bordures d'étang, fossés et ruisseaux.

**Alimentation :** La Rainette verte se nourrit d'insectes et de leurs larves, d'araignées, et parfois de petits vertébrés.

### Population en région Pays de la Loire :

En Pays de la Loire, l'espèce est commune dans les 5 départements. Durant l'Atlas des amphibiens et des reptiles des Pays de la Loire, **9619 observations** ont été réalisées. En Loire Atlantique, la Rainette verte est présente sur l'ensemble du département.

### Menaces :

- Destruction et fragmentation généralisées du paysage bocager.
- Remblaiement des mares.
- Pollution de l'eau.
- Arrivée d'espèces prédatrices et exotiques comme l'Ecrevisse de Louisiane, le Poisson-chat ou encore le Ragondin.

### Actions de conservation :

- Gestion adaptée d'un réseau de mares bien ensoleillées et sans poissons.
- Plantation de haies pour créer des connexions entre les mares.



Figure 78-Rainette verte / Crédit photographique : M.LORSONG

## Pélodyte ponctué– *Pelodytes punctatus*

LRR NT

Quasi menacée

### Description :

Le Pélodyte ponctué est une **petite grenouille**, reconnaissable avec ses **yeux proéminents**, sa **tête aplatie** et son nez allongé.

Ses **pupilles sont verticales** et son **corps grisâtre et verdâtre**.

**Habitat :** Points d'eau temporaire mais inondés : fossés des prairies inondables, dépressions humides en milieu dunaire, prairies estuariennes, marais salants. Plus rarement dans les mares bocagères.

**Alimentation :** Le Pélodyte ponctué se nourrit d'invertébrés tels que des insectes, des arachnides, des vers, ...

### Population en région Pays de la Loire :

Selon l'Atlas des amphibiens et des reptiles des Pays de la Loire, la répartition du Pélodyte ponctué est hétérogène. Il est très présent sur le littoral et dans les marais littoraux. En Loire Atlantique, l'espèce est bien répandue sur la presqu'île de Guérande.

### Menaces :

- Comblement et aménagement d'anciennes carrières
- Impact routier
- Disparition des prairies naturelles

### Actions de conservation :

- Conservation du bon état écologique des mares
- Prise en compte de l'espèce dans les carrières
- Conservation des prairies inondées



Figure 79-Pélodyte ponctué / Crédit photographique : M.LORSONG



# Triton marbré– *Triturus marmoratus*

LRR NT

Quasi menacée

## Description :

Ce Triton est **vert avec des marbrures sombres** sur le corps. Son **ventre est gris à couleur chair** avec de fines ponctuations blanches.

Le mâle possède en phase nuptiale, une **crête dorsale avec des rayures orange et noir**.

**Habitat :** Milieu forestier, bocage, landes humides, tourbières

Gîte estivaux et hivernaux : tas de bois, vieilles souches, petites cavités et galeries dans talus bocagers, vieux murs, tas de pierres, regards de canalisation, caves et sous-sols



Figure 80-Triton marbré / Crédit photographique : Agglo

**Alimentation :** Lombrics, limaces, insectes, chenilles, araignées, larves et têtards

## **Population en région Pays de la Loire :**

L'espèce est présente dans les 5 départements. Les populations de Triton marbré sont en diminution, même si la situation n'apparaît pas homogène dans la région : elle est plus critique à l'est qu'à l'ouest. Il est difficile de définir avec précision l'ampleur du déclin. Cependant, il est considéré proche du seuil des 30 % (Marchadour B. et Al., Liste rouge des amphibiens et reptiles, juin 2021).

En Loire Atlantique, l'espèce est commune et bien présente au nord-ouest du département.

## **Menaces :**

- Dégradation de l'écosystème bocager
- Arasement des talus et des bosquets
- Drainage
- Suppression des prairies naturelles
- Suppression ou altération des mares
- Morcellement et artificialisation des biotopes

## **Actions de conservation :**

- Restauration ou création de mares
- Plantation de haies

## Inventaire des chauves-souris

### Généralités

Les Chiroptères couramment appelés chauves-souris, sont des mammifères volants nocturnes. Les 36 espèces de chauves-souris européennes sont insectivores. Ces animaux pratiquent l'écholocation et sont ainsi capables de s'orienter dans l'obscurité en émettant des ultrasons dont ils captent la réflexion pour localiser leurs proies et les obstacles.

La France métropolitaine possède une importante diversité sur son territoire avec 34 espèces réparties en quatre familles : Rhinolophidés, Vespertilionidés (sérotines, noctules, pipistrelles, oreillards, murins...), Molossidés (1 espèce), Minioptéridés (1 espèce). **La région des Pays de la Loire comporte 22 espèces de chauves-souris.**

Les chiroptères bénéficient en France du statut d'espèces protégées depuis 1976. Si la diversité des espèces métropolitaines est bien connue, il n'en est pas de même des effectifs. En effet, les inventaires sont inégalement répartis sur le territoire et sont souvent tributaires d'observateurs bénévoles.

Les chiroptères sont des mammifères particulièrement menacés, soumis à des pressions liées aux activités humaines : artificialisation du territoire (destruction des habitats et gîtes), dérangement humain, pratiques agricoles (emploi de pesticides et disparition des insectes), développement d'infrastructures de transport et d'énergie.

### Données existantes

En 2012, une étude a été réalisée par l'association Bretagne Vivante. Deux sites ont été prospectés : Le bois de Monchoix et Kerfélice.

**5 espèces de chauves-souris** avaient été contactées :

| Nom français         | Nom scientifique                 | Nombre de données |
|----------------------|----------------------------------|-------------------|
| Barbastelle d'Europe | <i>Barbastella barbastellus</i>  | 7                 |
| Grand Murin          | <i>Myotis myotis</i>             | 11                |
| Murin de Natterer    | <i>Myotis nattereri</i>          | 1                 |
| Pipistrelle commune  | <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | 3                 |
| Sérotine commune     | <i>Eptesicus serotinus</i>       | 1                 |

Tableau 11-Liste des chauves-souris contactées avant 2021



## Méthode d'inventaire

En 2022, dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Communale d'Assérac, Bretagne Vivante a réalisé de nouveau une étude sur les chiroptères, commandée par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Afin de cibler les gîtes des différentes espèces, Bretagne Vivante a choisi une méthode d'inventaire pour prospecter des bâtiments ciblés. Ce protocole permet donc d'identifier les espèces présentes sur la commune et de définir les milieux utilisés en été pour leur reproduction et en hiver pour leur hibernation.

La pose de boîtier d'écoute est une méthode qui est beaucoup utilisée lors d'inventaires des chiroptères. Cependant, ce protocole permet d'identifier les espèces contactées et non de localiser leur gîte de repos. De plus, un individu en chasse la nuit n'ira pas forcément dans un gîte à proximité et peut se déplacer d'une commune à une autre.

Les prospections menées sur la commune ont permis d'identifier 7 sites d'intérêt pour les chiroptères dont 3 sont des propriétés communales : l'Eglise Saint Hilaire, la maison rue du calvaire et l'école Jacques Raux.

Ces sites pourraient tous être facilement aménagés pour favoriser l'accueil de chiroptères.

### 4 espèces de chiroptères ont été identifiées :

- **L'Oreillard gris** : observé dans l'église Saint Hilaire, l'école publique et une grange de particulier.
- **La Pipistrelle commune** : observée dans une grange du Quenet.
- **Pipistrelle de Kuhl** : observée dans un ancien grenier à grains au lieu-dit Ker Jacob.
- **Grand Murin** : observation d'indice de présence (guano) dans l'église Saint Hilaire.



Figure 81-Pipistrelle commune / Crédit photographique : Bretagne Vivante

## Pipistrelle commune— *Pipistrellus pipistrellus*

LRR NT Quasi menacée

### Description :

La Pipistrelle commune est **la plus petite des chauves-souris en Europe**. Elle ne mesure que **3,5 à 5cm de long**. Son **envergure est de 18 à 24cm** et elle **pèse environ 5g**.

Son pelage est brun-roux sur le dos et brun-jaunâtre à gris-brun sur le ventre.

**Ses oreilles, son museau et sa patagium (aile) sont brun-noir**. Ses oreilles sont courtes, triangulaires avec l'extrémité arrondies.



Figure 82-Pipistrelle commune / Crédit photographique : O.FARCY

### Habitat :

Gîte d'hibernation (mi-novembre à mars) : Arbres creux, crevasses profondes des rochers, fentes des murailles, caves, habitations

Gîte de reproduction (mai à août) : Habitations (Arrière des volets, bardage des murs, faux plafonds, parpaings non crépis, linteaux et fissures des murs, caissons de volets roulants)

Zone de chasse : Zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains, zones boisées, milieux agricoles

Alimentation : Exclusivement insectivore

### Population en région Pays de la Loire :

Selon la Liste Rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire, la Pipistrelle commune est présente sur l'ensemble des 5 départements. On observe cependant une **baisse des effectifs de 3 à 13% depuis 2006**, c'est pourquoi l'espèce est **quasi-menacée à l'échelle régionale**.

### Menaces :

- Travaux de rénovation de l'énergie
- Prédation par les chats
- Collision routière
- Destruction des gîtes (obstruction des accès)
- Développement de l'éolien

### Actions de conservation :

- Installation de gîte à chauve-souris
- Mise en place de chiroptières sur les bâtiments favorables
- Préservation de la Trame noire par l'éclairage public



## Autres espèces de mammifères

**35 % des espèces sont menacées de disparition dans les Pays de la Loire** (contre 20 % à l'échelle métropolitaine) et **au moins 38 % des mammifères voient leurs effectifs régresser**. À ce constat alarmant, il faut ajouter les **11 espèces** (19 %) classées dans la catégorie « **quasi menacée** » et qui pourraient venir allonger la liste des espèces menacées ces prochaines années. “**Un bilan inquiétant pour les mammifères des Pays de la Loire**” (Marchadour B. et al. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20 p.).

Seize espèces de mammifères (hors chauves-souris) sont présentes sur la commune (Faune Loire-Atlantique). Il s'agit des espèces ci-dessous, quatre d'entre elles sont protégées à savoir la Loutre d'Europe, l'Ecureuil roux, le Campagnol amphibie et le Hérisson d'Europe. Le Ragondin est quant à lui une espèce exotique envahissante.

- Belette d'Europe (*Mustela nivalis*), espèce quasi menacée à l'échelle régionale, dernière observation en 2022
- Blaireau européen (*Meles meles*), dernière observation en 2024
- **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*), espèce vulnérable à l'échelle régionale, dernière observation en 2014 (Biodiv Pays de la Loire)
- Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*), dernière observation en 2024
- **Ecureuil roux** (*Sciurus vulgaris*), dernière observation en 2024
- Fouine (*Martes foina*), dernière observation en 2024
- **Hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*), espèce quasi-menacée sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature, dernière observation en 2023
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*), espèce dite **menacée**, sur Liste Rouge en tant qu'espèce quasi menacée à l'échelle nationale, vulnérable à l'échelle régionale et déterminante ZNIEFF, dernière observation en 2023
- Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), dernière observation en 2024
- **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), espèce quasi menacée à l'échelle régionale, dernière observation en 2024
- Martre des pins (*Martes martes*), dernière observation en 2024
- Ragondin (*Myocastor coypus*), dernière observation en 2024
- Rat surmulot (*Rattus norvegicus*), dernière observation en 2016
- Renard roux (*Vulpes vulpes*), dernière observation en 2024
- Sanglier (*Sus scrofa*), dernière observation en 2024
- Taupe d'Europe (*Talpa europaea*), dernière observation en 2013

En gras les espèces protégées

## Campagnol amphibie– *Arvicola sapidus*

LRR VU      Vulnérable

Espèce protégée

### Description :

Le plus grand des campagnols et le plus petit des rongeurs aquatiques. Le Campagnol amphibie a un **pelage épais brun, un museau court, de petites oreilles et une queue longue**.

Il mesure de 18 à 24 cm et pèse de 1.4 à 3kg.

**Rarement visible**, le Campagnol amphibie se détecte grâce à ses déjections vert foncé de la taille d'un tic-tac.

**Habitat :** rivières, étangs, marais, fleuves, ruisseaux, canaux, mares, tourbières.

**Alimentation :** plantes hygrophiles : joncs, iris, roseaux..., plantes aquatiques et quelques graminées.

### Population en Loire Atlantique :

La répartition du Campagnol amphibie est restreinte. Dans les marais salants de Guérande et du Mès, l'espèce n'est que présente dans certains fossés de ceintures ou sur quelques mares au milieu du marais.

### Menaces :

- Disparition de son habitat avec l'entretien ou la destruction des végétations de bords de berges par le pâturage
- Travaux de cours d'eau sans la prise en compte de l'espèce
- Aménagement
- Crues avec inondation de la cavité de reproduction
- Assèchement ou comblement des zones humides
- Compétition avec le Ragondin et le Rat musqué (espèces exotiques envahissantes)

### Actions de conservation :

- Préservation de la qualité des zones humides
- Entretien adapté des berges : peu de fauche avec retrait des buissons et des ronces
- Ouverture des milieux pour permettre à la végétation aquatique de se développer et au Campagnol amphibie de se nourrir



Figure 83-Campagnol amphibie / Crédit photographique : Photo libre de droit



# Hérisson d'Europe— *Erinaceus europaeus*

UICN NT Quasi menacée

Espèce protégée

## Description :

Ne peut être confondu. **Petit mammifère rondouillard.** Le Hérisson d'Europe est facilement identifiable à son **dos recouvert de piquants**. Ce sont plus précisément des poils agglutinés, un adulte peut en posséder entre 5000 à 6000 qui sont renouvelés tous les 18mois. Son ventre, ses pattes et sa tête sont recouverts de **poils raides blanc jaunâtre**. Il a un **museau pointu** et des griffes acérées.

**Habitat :** Forêts de feuillus, bocages, prairies, parcs et jardins.

**Les abris conditionnent sa présence :** tas de branches, de bois, pierres, broussailles...

**Alimentation :** Principalement insectivore : lombrics, chenilles, limaces ou araignées.

## Population à l'échelle française :

Le Hérisson d'Europe est une espèce commune, répartie sur l'ensemble du territoire français excepté la Corse et les DOM-TOM. Cependant, une diminution progressive voire rapide de l'espèce est observée depuis plusieurs années, conduisant à son inscription sur la Liste rouge de l'UICN..

## Menaces :

- Destruction de haies bocagères
- Remplacement des prairies naturelles par des prairies artificielles
- Collisions routières
- Tondeuse à gazon
- Piscine sans rebord
- Clôtures infranchissables
- Biocides utilisés dans les jardins

## Actions de conservation :

- Stopper l'utilisation de produits chimiques dans les jardins (ex : anti-limace)
- Former des tas de feuilles et de branches pour lui créer des abris
- Créer des passages et maintenir des zones de circulation : couper un trou de 15cm<sup>2</sup> dans le grillage, maintenir les bandes enherbées
- Plantation de haies
- Placer une planche rugueuse dans les bassins aux parois lisses qui constituent des pièges mortels pour le Hérisson.



Figure 85-Hérisson d'Europe / Crédit photographique : P.DELLA VALLE

#### 4. Gestion différenciée des espaces publics

La Commune d'Assérac a co-encadré une stagiaire avec l'Agglo au printemps 2024 pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces publics.

Ce projet permet de maintenir le potentiel écologique important des bords de voirie et des espaces verts en adaptant la gestion de ces espaces.

##### Deux objectifs ont été visés :

- L'élaboration d'un plan de gestion des voiries communales conforme aux préconisations de la charte de préservation de la biodiversité des bords de voiries
- L'élaboration un plan de gestion différenciée du domaine public et privé communal

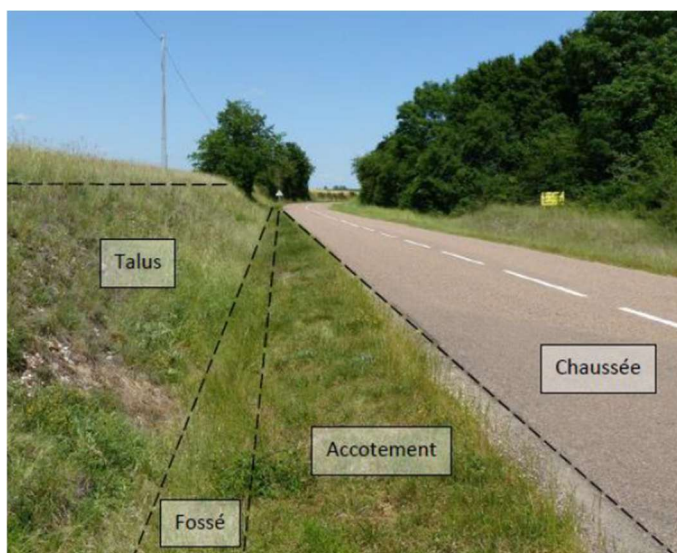


Figure 86-Gestion différenciée des bords de voiries / Crédit photographie : Agglo

Pour la réalisation de ces plans de gestion, plusieurs éléments ont été pris en compte comme la localisation des espèces exotiques envahissantes et de la flore patrimoniale ou encore la localisation des zones de sécurité.

La Commune d'Assérac a signé le 10 mai 2023, la charte de la biodiversité des bords de voiries élaborée par l'Agglo.

##### Huit engagements ressortent de cette charte :

- Ne plus entretenir les haies du 1er mars au 31 août
- Entretenir les voies en herbe uniquement de mi-avril à fin juin
- Effectuer les fauches de sécurité uniquement en mai et juin (sauf si mise en danger de la sécurité des usagers)
- Entretenir les chemins et sentiers "secs" de mi-juin à mi-juillet
- Curer les fossés uniquement entre le 1er septembre et le 31 décembre
- Effectuer la fauche automnale entre mi-septembre et le 31 décembre
- Suivre un protocole technique d'entretien particulier (outil adapté à la gestion, hauteur de coupe définie)
- Favoriser la formation aux bonnes pratiques en dialoguant avec les élus, les agents et les prestataires de l'entretien des bords de voirie.



Sur la Commune d'Assérac, **4 catégories d'espaces ont été définies**, avec pour chacune d'entre elles, un entretien spécifique :

**Catégorie « soignée »** : espaces nécessitant d'un entretien soutenu.

- Tonte avec évacuation 25 fois par an soit environ 2 fois par mois (l'idéal étant toutes les deux semaines).
- Découpe du gazon et finition au rotofil.
- Entretien des massifs tous les 3 mois.
- Plantation d'espèces plus locales pour les massifs vivaces et fleuris (voir II- *Initiatives en faveur de la biodiversité*).

**Catégorie rustique** : espaces de conception libre, moins entretenus et plus naturels, sans utilisation d'engrais et de traitements (aire de pique-nique, skate park, aire de jeux, ...).

- Pelouses sans arrosage
- Tonte avec évacuation dite rotationnelle, 3 à 5 fois par an, avec maintien d'une hauteur de coupe de 10 cm. Le début de la tonte commencerait en mai et serait étalé jusqu'à l'automne.

**Catégorie naturelle** : espaces laissés dans leur état naturel, la flore spontanée est acceptée.

- Broyage avec évacuation tardif à mettre en place en septembre afin de respecter les cycles biologiques des espèces inféodées à ces milieux. La hauteur de 10 cm est conservée
- Maintien d'une bande non broyée le long de la mare
- Pas de finition au rotofil
- Débroussaillage des monuments et calvaires (selon les dates des commémorations)

**Catégorie spécifique** : espaces dont l'entretien est inhérent au site et ne peut coïncider avec aucune des catégories citées précédemment.

- Les carrés de biodiversité : d'une superficie totale de 4621 m<sup>2</sup>. Ils sont conventionnés avec le CPIE Loire-Océane (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement). La gestion consiste en une fauche annuelle à l'automne avec à ce jour absence d'exportation de la matière organique. Il est envisagé d'étendre certains carrés de biodiversité afin de poursuivre dans cette démarche. C'est le cas du carré de biodiversité de Ker-Once. Ce carré fera l'objet d'une extension dans le but de favoriser la connectivité écologique entre milieux aquatiques avec la mare et milieux terrestres. Pour cela, plusieurs patches de végétation de taille variable seront créés en maintenant la connectivité via des ourlets de végétation.
- Le terrain de foot/sports : L'entretien doit permettre de répondre aux besoins des utilisateurs avec une tonte régulière et un désherbage mécanique. Il est préférable de



Figure 87-Carré pour la biodiversité / CPIE Loire Océane

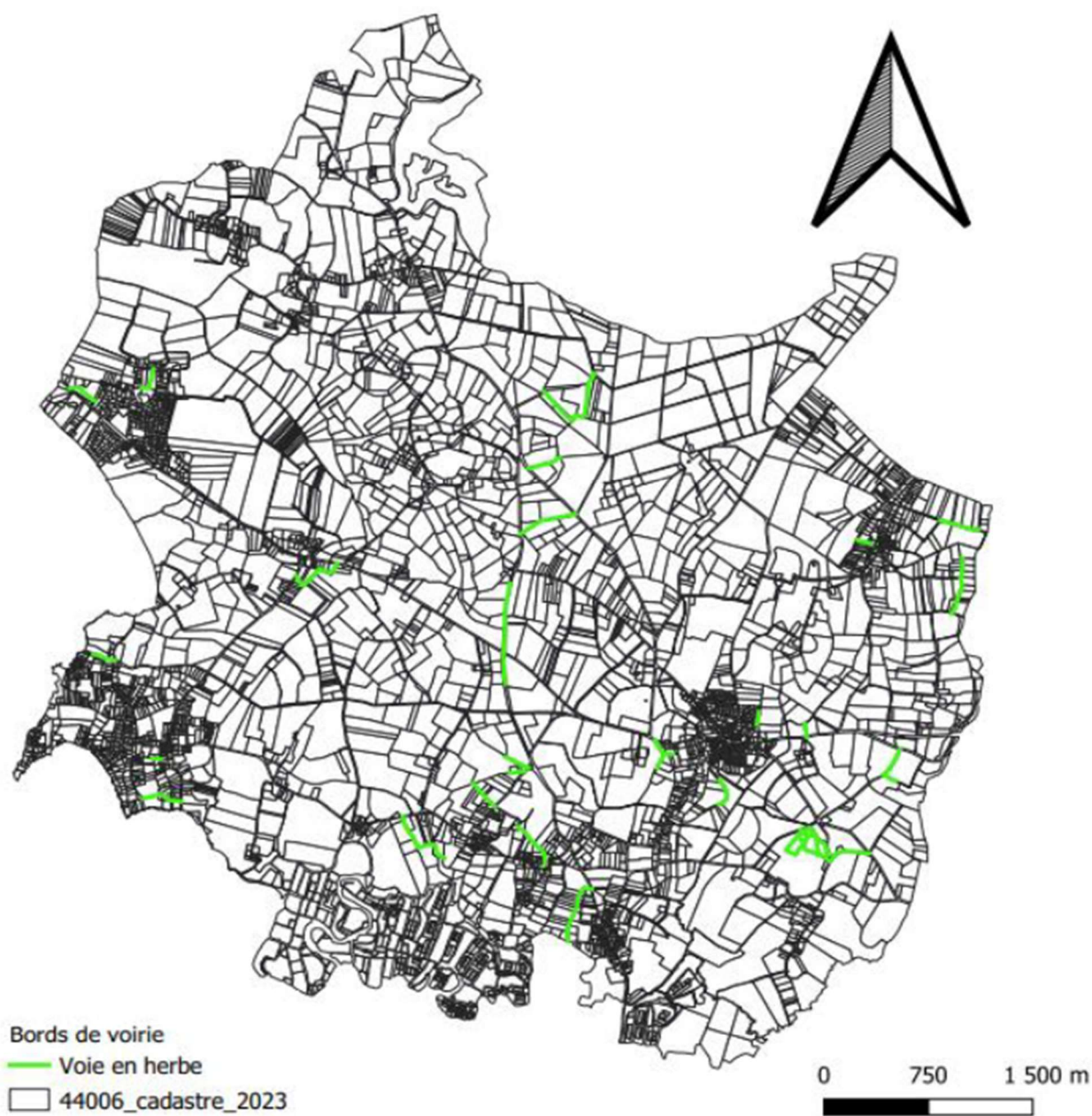
tendre vers une absence d'utilisation de produits phytosanitaires depuis l'arrêté ministériel de janvier 2021 qui interdit l'usage de ces produits suivant deux échéances : juillet 2022 et janvier 2025.

- Le cimetière : un projet de réaménagement est en cours où est envisagé l'enherbement inter-tombale et le remplacement des haies. Le désherbage étant réalisé sans produits phytosanitaires, il est donc soit mécanique soit manuel. L'enherbement devrait donc permettre de faciliter le travail des services techniques. Il peut être également envisagé le remplacement des haies actuelles qui sont en mauvais état et ont une composition trop mixée avec entre autres des espèces exotiques envahissantes telle que le Laurier-cerise. Pour cela, des plantations d'espèces locales sont à privilégier (If commun, Cornouiller sanguin, Sureau noir, Viorne obier, Viorne lantane) pour des haies champêtres.
- Le dépôt des services techniques : Utilisation comme dépôts et stockage de matériaux, débris de fauchage (lorsque la fauche est exportatrice).



Figure 88-Exemple de carré pour la biodiversité / Crédit photographique : P.DELLA VALLE





## Cartographie des voies en herbe

Assérac (44410)

Figure 89-Cartographie des voies en herbe / Gestion différenciée des bords de voirie



## Cartographie des chemins secs

Assérac (44410)

Figure 90-Cartographie des chemins secs / Gestion différenciée des bords de voirie



### III. Enjeux et actions

| Action 1                | Protéger les haies bocagères, les zones humides et les espaces de fonctionnement des cours d'eau dans le PLU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Les haies, les zones humides et les cours d'eau jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la régulation des crues, la qualité de l'eau et le paysage.</p> <p>Plusieurs mesures permettent de protéger les haies, zones humides et espaces de fonctionnement des cours d'eau dans les PLU. Le premier levier est un classement en zonage naturel (N) associé à un règlement interdisant ou limitant l'urbanisation dans ces milieux fragiles. Des sur-zonages de protection en zone agricole (Ap) ou naturelle (Np) permettent d'interdire les constructions.</p> <p>Selon l'article L151-23 du Code de l'urbanisme, le règlement écrit et graphique du PLU peut localiser dans les zones urbaines les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger, il peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques.</p> <p>Une protection stricte pour certaines haies est liée à un classement d'arbres isolés, de haies ou de boisements en zonage Espace Boisé Classé (EBC).</p> <p>Cette action viserait donc à intégrer des dispositions spécifiques dans les PLU pour la protection des haies, zones humides et espaces de fonctionnement des cours d'eau.</p> |
| Objectif opérationnel   | Mettre en place, dans le PLU, des mesures de protection adaptées aux enjeux des différents éléments.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Suivi et évaluation     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des bilans des linéaires de haies, cours d'eau et surfaces de zones humides protégés dans le PLU.</li> <li>• Nombre de projets d'aménagement respectant les dispositions de protection.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Action 2                       | Restaurer et développer les haies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Description de l'action</b> | <p>Une dynamique autour des haies a été impulsée sur le territoire intercommunal grâce au schéma bocager piloté par l'Agglo, au programme de plantations mené dans le cadre de différents projets (CRBV, Contrat Territorial Eau ou encore Contrat Nature Pays de la Loire). Ce sont ainsi plus de 16,4 kilomètres de haies qui ont pu être plantés sur le territoire de l'Agglo. Dans cette dynamique, l'Agglo continue à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de plantation ou restauration de haies bocagères en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.</p> <p>Des plantations dans la sous-trame bocagère et ou la plantation de haies en connexion avec des haies existantes, boisements, milieux humides (marais, mares etc...) seront privilégiées. En complément, une attention particulière sera accordée à la possibilité de monter des projets communs création de mares/plantation de haies chez les exploitants agricoles ou les propriétaires.</p> <p>Les haies diversifiées et doubles seront privilégiées et les essences labellisées Végétal Local seront favorisées (en fonction des disponibilités des pépinières). Par ailleurs, la plantation de haies doubles, plus intéressantes pour la biodiversité, sera privilégiée.</p> <p>L'entretien des plantations durant les premières années est un facteur déterminant pour garantir la pérennité des haies dans le temps et donc des crédits investis sur la plantation. Un suivi du taux de reprise des plants sera effectué annuellement sur les 3 années suivant la plantation. Enfin, cette action a aussi comme objectif de fédérer et sensibiliser sur les enjeux liés à la haie.</p> |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation de nouvelles haies bocagères</li> <li>• Rétablissement de la continuité des corridors biologiques lorsque la trame verte est interrompue.</li> <li>• Favoriser les haies spontanées chez les agriculteurs (via mise en défens)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Partenaires</b>             | Communes, exploitants agricoles, propriétaires fonciers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |



| Action 3                       | Préserver et restaurer le réseau de mares                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Description de l'action</b> | <p>Les mares constituent une composante indissociable du bocage. Intimement liées à l'élevage, elles sont pour la plupart artificielles, créées par les éleveurs pour abreuver leurs animaux. Temporaires ou permanentes, elles sont soit alimentées par les pluies, soit par des fossés ou par la nappe phréatique.</p> <p>A Assérac, ce sont 65 mares qui ont été recensées. Cependant, faute d'entretien (débroussaillage, curage), nombre d'entre elles sont envahies par la végétation, se comblent naturellement et finissent par disparaître. Les inventaires menés dans le cadre de l'ABC ont mis en évidence d'importants enjeux de biodiversité au sein des mares de la commune (présence de Triton marbré, Flûteau nageant, ...) mais également les menaces qui pèsent sur elles : envasement, embroussaillage...</p> <p>Un certain nombre d'entre elles ne sont pas des zones humides protégées par le PLU malgré les recommandations du SAGE Vilaine.</p> <p>Depuis 2008, près 300 mares ont été restaurées par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo en partenariat avec les propriétaires publics et privés ainsi qu'avec les exploitants agricoles. L'Agglo poursuivra cette action sur la commune d'Assérac.</p> |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la fonctionnalité écologique du réseau de mares pour les espèces qui y sont liées.</li> <li>• Rétablir ou conforter la continuité écologique de la trame bleue.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Partenaires</b>             | Communes, exploitants agricoles, propriétaires fonciers                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

| Action 4                | Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont des espèces qui ont été introduites volontairement ou accidentellement dans un territoire localisé hors de leur aire de répartition naturelle et dont la propagation ou l'implantation impacte les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes. Certaines EEE causent de nombreux impacts sur la biodiversité, sur le bon fonctionnement de certains milieux, sur la santé et la sécurité humaine, mais aussi sur des enjeux socio-économiques.</p> <p>A Assérac, 18 espèces figurent sur la liste des espèces exotiques envahissantes. Le Baccharis est la plante la plus impactante sur les milieux naturels.</p> <p>Selon l'arrêté n°2023/SEE/0023 portant autorisation de lutte coordonnée contre le Baccharis, espèce exotique envahissante en Loire-Atlantique, la lutte contre cette plante est obligatoire sur tout le département pour toute personne physique ou morale qui a la jouissance de terres.</p> <p>Depuis 2006, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo pilote des chantiers de lutte contre le Baccharis sur le territoire.</p> <p>Sur la commune d'Assérac, plusieurs chantiers ont été organisés sur le site Natura 2000.</p> <p>En 2024, une étude a été menée par l'Agglo pour cartographier le Baccharis dans le cadre du programme européen Life Sallina.</p> <p>En 2025, la Jussie, autre espèce exotique envahissante, a considérablement colonisé le marais de Pont-Mahé.</p> <p>Afin de freiner la colonisation des espèces exotiques envahissantes sur la commune, l'Agglo poursuivra ces chantiers de lutte contre le Baccharis sur différents secteurs comme le Frostidié ou Kergéraud. D'autres chantiers pourront être réalisés pour d'autres espèces si les mesures de lutte seront réalisables techniquement comme financièrement et efficaces.</p> |

|                         |                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chantier d'arrachage de Baccharis</li> <li>• Arrachage de la Jussie en étang</li> <li>• Plan d'actions à élaborer pour le marais de Pont-Mahé</li> </ul> |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|             |                          |
|-------------|--------------------------|
| Indicateurs | Surface des foyers d'EEE |
|-------------|--------------------------|



| Action 5                       | Favoriser la circulation de la petite faune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contexte</b>                | <p>En 2024, le Hérisson d'Europe est passé du statut de « préoccupation mineure » à celui de « quasi-menacé » sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. En France, leur nombre a diminué de 16 à 33 % au cours des dix dernières années selon les régions.</p> <p>Comme de nombreuses espèces, le Hérisson est impacté par la fragmentation de son habitat. De nombreux obstacles l'entravent dans ses déplacements : les routes, trottoirs, clôtures de jardins...</p> <p>La création de passages dans les clôtures et les murets des propriétés publiques et privées permettront à cette espèce menacée et à d'autres espèces de se déplacer plus facilement et d'être moins impactées par la circulation routière. Le maintien de passage lors de l'édification de clôture peut également être prévue dans une OAP Trame Verte et Bleue ou Biodiversité prévue par le PLU.</p> <p>Le CPIE Loire Océane a lancé en 2025 l'opération « Laissons passer les hérissons » qui vise à proposer aux propriétaires volontaires de percer leurs clôtures.</p> |
| <b>Partenaires majeurs</b>     | <p>Cap Atlantique - La Baule Guérande Agglo (DGAAT) ;, Propriétaires et gestionnaires des espaces concernés, commune d'Assérac, associations environnementales locales</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Cible(s)</b>                | <p>Propriétaires et gestionnaires de parcelles</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objectifs opérationnels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la circulation de la petite faune dont le Hérisson dans les jardins en créant des passages au niveau des clôtures ou des murets</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Indicateurs</b>             | <p>Nombre de franchissements aménagés</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| Action 6                       | Installation de nichoirs pour l'avifaune patrimoniale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Description de l'action</b> | <p>De nombreuses espèces d'oiseaux sont en déclin en partie à cause de la perte de leurs sites de nidification. C'est le cas de la Chevêche d'Athéna, de l'Hirondelle rustique, de l'Hirondelle de fenêtre ou encore du Martinet noir.</p> <p>En régression dans de nombreux départements de France depuis le début des années 1960, la Chevêche d'Athéna est menacée par la disparition de ses milieux préférentiels : zones de pâturage extensif, vieux vergers, arbres creux, vieilles bâtisses. A Assérac, 3 couples de Chevêche ont été inventoriés : à Kerscouis, au Trégolo et à Kerjacob.</p> <p>Les colonies d'Hirondelles et de Martinets diminuent également. Ces espèces autrefois communes sont impactées en premier lieu par la diminution des insectes liée et par destruction de leur site de nidification avec la rénovation des bâtiments.</p> <p>Face à ce constat, l'installation de nichoirs à leur intention peut créer des conditions favorables au maintien des populations en place, voire à augmenter les populations locales.</p> |
| <b>Cible(s)</b>                | Propriétaires de bâti adéquat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objectifs opérationnels</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localiser les colonies d'Hirondelles et de Martinets</li> <li>• Identifier les sites favorables à la pose de nichoirs</li> <li>• Installer des nichoirs sur des bâtiments publics</li> <li>• Distribution de nichoirs aux habitants</li> <li>• Concertation avec les exploitants agricoles pour la mise en place de nichoirs à Chevêche d'Athéna</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Indicateurs</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nichoirs distribués/installés</li> <li>• Nombre de nichoirs occupés/nombre de nichoirs installés</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



| Action 7                | Intégrer et valoriser la nature dans les rénovations urbaines<br>– Aménager le bâti pour accueillir la faune rupestre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Les espèces inféodées au bâti (chauves-souris, hirondelles, martinets, moineaux domestiques, lézards, insectes...) ont vu leur habitat se réduire et se sont adaptées à l'urbanisation en utilisant les constructions pour réaliser leurs cycles biologiques. Ainsi, elles s'abritent, nichent, se reproduisent ou encore hibernent sur les façades des bâtiments, dans les cavités, sous les toits ... La survie de ces espèces est tributaire du maintien d'habitats qui leurs sont favorables dans l'écosystème urbain.</p> <p>Les projets d'aménagement urbain, les opérations de renouvellement urbain et les travaux de rénovation entraînent bien souvent la destruction de milieux favorables aux espèces rupestres via la construction ou la rénovation de bâtiments sans cavités, sans anfractuosités, aux façades lisses...</p> <p>Afin de réduire la fragmentation de leur écosystème et afin de répondre aux enjeux réglementaires qui concernent de nombreuses espèces du bâti, la prise en compte de ces espèces dans les projets d'aménagement d'espaces bâtis est nécessaire.</p> <p>Cette action aura pour vocation de fournir une expertise et un accompagnement aux porteurs de projets afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier et communiquer au maître d'ouvrage les enjeux de biodiversité identifiés ou pressentis sur le projet (notamment alerter en cas de présence d'espèces protégées) ;</li> <li>• Appuyer techniquement le maître d'ouvrage dans l'intégration du volet réglementaire lié aux enjeux de biodiversité ;</li> <li>• Appuyer la mise en œuvre technique des mesures en faveur de la biodiversité.</li> </ul> <p>Des aménagements sur le bâti existant pourront être réalisés pour favoriser l'installation de certaines espèces. A Assérac, les combles de l'église ainsi que la halte-garderie sont des lieux favorables pour l'aménagement de gîtes de reproduction pour les chauves-souris.</p> |

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des porteurs de projets dans la valorisation de la nature au sein des projets de rénovation.</li> <li>• Installation de chiroptières sur des bâtiments publics (église, halte-garderie).</li> </ul> |
| Indicateurs             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets de rénovation intégrant des mesures « biodiversité » ;</li> </ul>                                                                                                                                |

|  |                                                                                                                                                |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des bilans réguliers et ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.</li> </ul> |
|--|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Action 8                | Maintien de la gestion durable et remise en état de la mise en défens des dunes et de la plage de Pont Mahé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Les dunes de Pont Mahé sont la propriété du Conservatoire du Littoral, gérées par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et la commune.</p> <p>D'une superficie de 24 ha, ce site abrite des habitats d'intérêt communautaire et de nombreuses espèces floristiques et faunistiques patrimoniales.</p> <p>Afin de préserver ce milieu, l'Agglo a depuis plus de 10 ans réalisé différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La restauration de la dune et des landes en effectuant un bucheronnage pour les Pins.</li> <li>• La mise en pâturage ovin d'une partie du site.</li> <li>• La mise en place d'une réglementation par arrêté municipal avec des tournées de surveillance réalisées par l'Agglo (police de l'environnement).</li> </ul> <p>Depuis de nombreuses années, la gestion de la plage est sous la compétence communale via un contrat Natura 2000. Différentes actions sont réalisées chaque année telles que le ramassage manuel des déchets ou encore le retrait des algues vertes.</p> |

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la gestion patrimoniale de la dune.</li> <li>• Mise en place de ganivelles et de clôtures double fil pour limiter le piétinement et donc l'érosion sur la plage.</li> <li>• Poursuivre le nettoyage manuel des déchets.</li> <li>• Poursuivre l'abattage de Pins pour limiter la fermeture du milieu.</li> <li>• Poursuite de la gestion durable de la plage initiée dans le cadre de Natura 2000.</li> </ul> |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|             |                                                                                                                        |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Indicateurs | <p>Remise en état des mises en défens du haut de plage</p> <p>Mise en œuvre d'une gestion différenciée de la plage</p> |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



| Action 9                | Mise en place d'une Zone de Protection Forte pour la prairie de Mesquery                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>La prairie de Mesquery se situe à l'ouest d'Assérac proche de la pointe de Pen Bé. Cette prairie de 0,3 hectare est une propriété privée. L'Orchis grenouille y est observée (environ 30 pieds en 2025). La prairie accueille également l'Orchis brûlé et l'Orchis à fleurs lâches.</p> <p>Cette espèce de la famille des Orchidées est quasi-menacée à l'échelle régionale et nationale. Elle est également déterminante ZNIEFF en région Pays de la Loire.</p> <p>Afin de maintenir et de préserver cette station d'Orchis grenouille, la parcelle pourrait faire l'objet d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) entre le propriétaire et le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire (CEN) ou d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ce qui lui permettrait de devenir une Zone de Protection Forte (ZPF).</p> <p>Ces procédures pourraient garantir une gestion durable pour la prairie de Mesquery. Une fauche fin juin début juillet avec exportation favorisera la floraison et un entretien des espèces buissonnantes et ligneuses maintiendra le milieu ouvert. Un pâturage après fauche peut être mené.</p> <p>Sur le PLU, c'est une Zone naturelle autorisant des activités de loisir (Nlc2). Il serait pertinent de la classer en zone naturelle.</p> |

|                         |                                                                                                           |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs opérationnels | Créer une ZPF sur la prairie de Mesquery à la hauteur des enjeux de biodiversité présents sur la parcelle |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|             |                     |
|-------------|---------------------|
| Indicateurs | Existence d'une ZPF |
|-------------|---------------------|

| Action 10               | Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope pour la héronnière à Pont Mahé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Depuis plus de 10 ans, une héronnière est présente sur Pont Mahé. Elle abrite différentes espèces patrimoniales et/ou inscrites à la Directive Oiseaux telles que l'Aigrette garzette, le Héron garde-bœufs et le Héron cendré. La nidification de la Spatule blanche y est également soupçonnée.</p> <p>Cette héronnière est l'une des plus grandes colonies nicheuses d'Ardéidés du territoire de la presqu'île de Guérande.</p> <p>Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pourrait assurer la préservation de ce site de nidification. Cet outil permettra d'obtenir une réglementation stricte pour la gestion de ce site.</p> |
| Objectifs opérationnels | Assurer une protection stricte de ce site.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Indicateurs             | Mise en œuvre d'une protection stricte sur la héronnière de Pont-Mahé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |



| Action 11               | Intégrer une OAP Trame verte et bleue pour la révision du PLU                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description de l'action | <p>Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont des outils intégrés au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il existe des OAP sectorielles présentant un cadre réglementaire pour des futurs projets d'aménagement sur chacune des parcelles concernées ; et des OAP thématiques permettant d'avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique.</p> <p>Afin d'intégrer les résultats de l'Atlas de Biodiversité Communale dans les futurs projets d'aménagement, il pourra être écrit un OAP Trame verte et bleue lors de la prochaine révision du PLU.</p> <p>Avec cette OAP, les enjeux pour la biodiversité seront pris en compte dès les premières étapes des futurs projets d'aménagement.</p> <p>Des objectifs seront détaillés tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et renforcer la Trame arborée en choisissant des essences locales (arbres isolés, haies, ripisylves, végétations grimpantes sur les habitations, délimitations des propriétés).</li> <li>- Préserver et créer les continuités écologiques nécessaires à la circulation de la faune (grillages adaptés aux passages des hérissons, accès aux mares pour les amphibiens, végétations buissonnantes et ourlets de végétation pour les reptiles...).</li> <li>- Accueillir la faune dans le bâti ou dans les espaces libres en créant des habitats favorables (nids pour les Hirondelles et les Martinets, chiroptières pour les chauves-souris, tas de branches pour les Hérissons, enrochements pour les reptiles...).</li> <li>- Privilégier les sols perméables et majoritairement naturels pour le revêtement du stationnement, de la cour et des accès libres.</li> <li>- Créer des parterres de fleurs mellifères en choisissant des essences naturelles et locales.</li> <li>- Choisir des éclairages adéquats pour la circulation de la faune nocturne en restant compatible avec les enjeux de sécurité des espaces (éclairage vers le bas, aucun éclairage pour les milieux aquatiques...).</li> <li>- Prendre en compte spécifiquement certaines espèces patrimoniales de la commune, comme la Fauvette pitchou avec le renforcement des landes ou encore la Vipère péliade avec la mise en place d'ourlets herbacés et de zones buissonnantes.</li> </ul> |

|                                |                                                                         |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objectifs opérationnels</b> | Rédiger une OAP Trame verte et bleue lors la prochaine révision du PLU. |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Indicateurs</b> |  |
|--------------------|--|